LA FRANCE

D'AUTREFOIS
et celle
D'AUJOURD'HUI

LE CRI D'ALARME

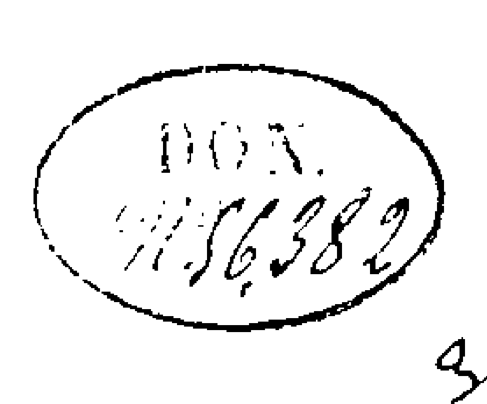
PAR

Le Comte de LAPEYROUSE BONFILS

Ancien Préfet du Doubs,

Auteur de l'*Histoire de la Marine française depuis son origine jusqu'en 1789.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS



39



MARSEILLE
IMPRIMERIE MARSEILLAISE
Rue Sainte, 39.

1888

A NOS CONCITOYENS

Le modeste travail que nous soumettons à votre jugement et confions à votre patriotisme, a pour objet essentiel de faire cesser les malentendus historiques et de toutes sortes qui nous divisent et qui ont fait d'une France compacte, désireuse de progrès et d'une sage liberté, deux Frances en constante hostilité.

Il est aussi un cri d'alarme !

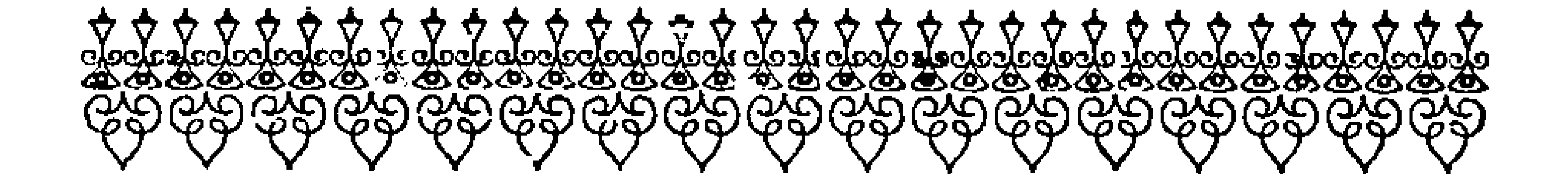
L'ancien régime, sévèrement et justement apprécié par l'histoire et qui a entraîné dans sa chute celle de la monarchie traditionnelle, n'a été cependant qu'une pâle figure du régime parlementaire démocratique que nous subissons depuis si longtemps, hélas ! Le fond et la forme du premier étaient de provenance française et il serait injuste de lui refuser l'honneur d'avoir été le continuateur de nos traditions les plus respectables et les plus nationales. Le système actuel, doctrinaire et athée, qui est d'importation étrangère, détruit ce qui

est digne d'amour et de respect, et dans son omnipotence absorbante, il attire tout à lui, s'impose même à la pensée et à la conscience. Pour comble de danger et d'humiliation, ce régime, qui faute de commandement finit toujours par l'anarchie, est lui-même l'humble subordonné des sectes révolutionnaires de l'univers, ennemies de notre nationalité, qui ont pour place d'armes Paris, et pour chefs des Allemands, Anglais ou Italiens.

Le devoir d'accord avec le patriotisme nous convie à une union qui peut seule nous préserver de la ruine prochaine dont nous menacent nos ennemis de l'extérieur et de l'intérieur.

C'est le moment de serrer nos rangs et de soutenir ces écrivains généreux qui, au nom de la vérité, sapent et démolissent, pièce à pièce, les erreurs et les mensonges de la révolution qui se sent troublée en face de cette phalange « terrible comme une armée rangée en bataille. »

Nota. — Les régimes de la république, de la monarchie et de l'empire, pas plus que les personnes, ne sont visés dans notre travail. C'est la révolution avec ses doctrines dissolvantes : voilà l'ennemie.



INTRODUCTION

Autant l'origine de l'ancienne France est naturelle, conforme aux traditions les plus augustes de l'humanité, autant celle de la France moderne est contre nature, menaçante et fatale.

La première lui doit sa longue durée, son expansion universelle et sa résistance invincible et triomphante à tous les dangers qui l'ont affaiblie.

La France moderne, en se posant, dès sa naissance, l'adversaire des principes qui avaient constitué son aînée, a porté le trouble dans le monde entier, semé la division et la discorde parmi les siens, bouleversé son état social et politique, et subi, en fin de compte, trois invasions désastreuses, la perte de ses colonies et de deux provinces. *Non serviam*, cette révolte des anciens jours, qu'elle porte écrite sur son front découronné, nous prépare une dernière catastrophe. Frédéric de Prusse doit se réjouir dans sa tombe, lui qui

faisait des vœux ardents pour que ses ennemis en vinssent à se laisser gouverner par des philosophes qu'il protégeait par calcul autant qu'il les méprisait. Ce sont eux, ces apôtres de la révolution, ces contempteurs de toutes les vérités religieuses, politiques et sociales, qui ont porté le coup le plus funeste à notre pays, en le désagrégeant en toutes choses et en lui communiquant leur insupportable prétention de faire et de parler autrement que les autres.

Nouveau Protée, la révolution a vu, sous leurs auspices, grandir son influence qui s'est propagée dans tous les pays, prenant les formes que les circonstances exigeaient : pour les uns, elle est la violence, l'anarchie, toutes les convoitises à assouvir ; pour les autres, elle est l'ordre, et, avec les mots de libéralisme, de démocratie progressive, de libre-pensée et de progrès, elle s'impose partout, à la cour des rois, dans les châteaux et sous le chaume. Ces mots, en effet, sont si captivants à l'oreille et, en même temps, si vagues, que l'intelligence de l'homme actuel, amolli par une fausse éducation, se sent de l'attrait pour eux, dans l'ignorance où il est de leurs conséquences.

Ces mots sont le pavillon qui couvre la mauvaise marchandise et sert de prétexte et d'excuse à ces hommes qui tiennent encore à une certaine correction dans leur existence.

C'est surtout depuis la paix de 1815 que la révolution a pris ce grand développement que l'autorité absolue du premier empereur contrariait et empêchait de se propager. Son action a été d'autant plus grande qu'elle a eu le concours des hommes qui jouissaient de la faveur populaire et dont la place, pour un grand nombre, aurait dû se trouver ailleurs. Les avocats sans cause, les déclassés, les intrigants et les commis-voyageurs, dont la suffisance et l'intempérance de langage nous ont tant décrié à l'étranger, ont servi de propagateurs à ces doctrines subversives. La libre-pensée, qui semble être le dernier mot de la philosophie, est tout simplement le produit d'une infirmité morale qui conduit au néant et qui ne se rencontre que chez les peuples en décadence. Avec la libre-pensée il n'y a plus de morale nécessaire, partant, plus de lois, d'obligations, d'autorité et de liberté ; dans ces conditions, pourquoi l'homme serait-il assez illogique, assez fou

pour s'imposer une loi, une règle qui lui coûte tant d'efforts ? Une nation de libres-penseurs doit fatalement finir par devenir, en haut, un groupe d'épicuriens sensualistes, et, en bas, un troupeau à la merci du premier occupant. La pensée contenue, au contraire, c'est le devoir et l'honneur imposé à l'homme, c'est l'homme élevé et préparé à exposer sa vie pour sa foi et sa patrie.

Sans doute, le libéralisme n'a pas hérité des passions farouches de la révolution, mais c'est justement à cause de cette modération relative que, dans ses conséquences, il est aussi pernicieux. Ne rencontrant aucune résistance sérieuse, pourquoi irait-il se compromettre par des violences inutiles ? Il sait qu'il peut impunément détruire tous les plus chers objets de nos cœurs : la religion, l'amour des nobles choses de notre grande patrie qu'il s'ingénie chaque jour à rabaisser. N'est-ce pas le libéralisme qui fait la séparation de la vie publique et de la vie privée, qui a glorifié la doctrine du déclassement, de l'égalité absolue au détriment des hiérarchies qui font l'harmonie et la sécurité des sociétés ? Le monde moderne souffre de l'absence des hiérarchies so-

ciales, non comme on les entendait autrefois, mais comme on doit les comprendre aujourd'hui, s'établissant naturellement sous les auspices d'une liberté assez large et clairvoyante pour traiter inégalement des êtres inégaux, unir et non pas confondre ce que la nature rapproche, mais distingue.

Les idées libérales s'adressent à ce qu'il y a de hautain et d'amer dans le cœur de l'homme, et il n'est pas étonnant qu'elles aient tant de succès, puisqu'elles enrôlent tout l'orgueil humain à leur service, et consacrent, sous le nom de justice et d'égalité, ses besoins d'indépendance, de domination et de convoitise.

En proclamant le droit à l'erreur, la révolution a mis tout en question. Il n'y a plus de vérité morale, plus de propriété. L'homme étant libre de soutenir n'importe quelle doctrine, par extension, on ne peut pas l'empêcher de préconiser le droit au vol, à l'assassinat même, car, en bonne logique, personne ne peut limiter ce droit. On serait effrayé si l'on se rendait compte des ravages que ces doctrines ont faites dans l'intelligence et dans la conscience des classes laborieuses des villes et des campagnes. Ceux qui vivent ou sont

en relations avec elles ne nous démentiront pas ; elles tournent à l'extravagance. Flattées par une foule d'ambitieux qui abusent de leur ignorance et de leur simplicité, elles tombent dans une espèce d'idolâtrie d'elles-mêmes. On leur répète si souvent qu'elles ont l'intelligence, l'honnêteté, la science même, qu'elles finissent par le croire. Il faut voir aussi avec quel superbe dédain ces millions d'ignorants présomptueux traitent le passé de la France et nos traditions nationales. Et cependant, ces traditions ne sont-elles pas le résultat de l'expérience, du bon sens et du génie, trésors amassés de siècle en siècle par nos ancêtres ? Livre d'or, histoire, en quelque sorte, de notre grande histoire, elles s'offrent à notre esprit sous les formes les plus simples et les plus saisissantes. L'individu, la famille, l'homme d'Etat se complètent en acquérant, sans efforts, des connaissances qu'ils auraient ignorées sans elles. Privez un peuple de ses traditions, il trébuchera à chaque instant, il est sans boussole. « Nos pères ont fait cela ; ils pensaient ainsi. » Sait-on la somme de haute raison et de sagesse que renferment ces quelques mots ?

C'est pour nous être éloignés de ces idées saines et naturelles que nous sommes devenus un peuple ingouvernable. Soumis sans réserve au pouvoir ou en rébellion ouverte contre lui, nous faisons de la liberté, quand nous la possédons, une arme irrésistible en nos mains, non pour consolider le pouvoir, en réprimer les abus, mais pour le battre en brèche et le prendre d'assaut, au profit de la révolution. En cessant d'être royalistes, bonapartistes ou républicains, nous sommes restés révolutionnaires et, en dépit de nos prétentions au progrès et à la civilisation, nous déclinons visiblement.

Cet état de choses, uni à un amour désordonné des jouissances de toutes sortes, qui tend à se développer par le *surmenage* (1) scolaire dé-

(1) L'enseignement du collège a moins pour but d'inculquer à la jeunesse une foule de connaissances variées que de lui permettre et de lui donner le goût du travail et de l'étude. Des esprits faux ont fait croire au pays que nos anciens programmes d'étude ne sont plus à la hauteur des exigences modernes, et sous ce prétexte on impose à l'enfance, à la jeunesse, des efforts d'intelligence et de travail, sans se préoccuper des résultats qu'ils peuvent produire sur leur moral et leur physique; de l'avis de tout le monde, ils sont désastreux. Ces enfants ont perdu le goût des exercices fortifiants; ils font, en revanche, de la politique et fument à

truisant, de pair, l'âme et le corps de la jeunesse française, a déterminé, dans le cerveau d'une portion de la nation, certains caractères de ramollissement. Exclusivement occupé de son *moi*, « il s'y gouste et s'y roule, » comme dirait Montaigne. La bourse, avec ses nombreuses fluctuations d'où dépendent la fortune ou la ruine, a seule le privilège de le passionner. En politique, comme en tout, il n'a ni amour ni haine. Si vous le voyez aujourd'hui s'attendrir sur nos modernes girondins, c'est uniquement parce que les opportunistes troublent sa quiétude; demain, il donnera une larme à ces derniers qui ont soulevé les fureurs populaires contre la religion et une partie de la nation, parce que les montagnards l'effraient. Dans l'ordre social, les scandales et les crimes les

qui mieux mieux. Une corruption précoce les a envahis, et il suffit de voir non seulement le maintien, la tenue et la marche de ces enfants et jeunes gens, mais encore ceux qui sont dans l'âge viril, pour s'apercevoir que leur corps n'a plus l'aplomb d'autrefois et que leurs reins semblent fuir en avant, par suite de la fatigue et du poids trop lourd qu'ils ont à supporter. Au train dont nous allons, il ne sera plus question que pour mémoire de cette race française bien proportionnée, bien équilibrée et dont l'agilité et l'activité étaient proverbiales. Nous doutons que la laïcisation et ses conséquences nous rendent la santé de l'esprit et du corps.

plus inouis, sont pour lui un sujet d'émotion qui le porte à la mansuétude et à la bienveillance en faveur des auteurs de ces scandales et de ces crimes. Mais ne vous fiez pas à ces apparences de modération qui cachent des besoins toujours grandissants et qu'il faut assouvir, coûte que coûte. Au comble de la civilisation, des femmes romaines, qui ne pouvaient supporter la vue du sang de l'animal domestique que l'on égorgeait, avaient cependant des nerfs d'une *sensiblerie* si singulière, qu'il leur fallait, pour les apaiser, toutes les émotions que procuraient les horreurs sanglantes des cirques. Si un jour on donne à ce cerveau malade un cirque et des jésuites ou cléricaux à faire manger aux bêtes, il n'y aurait pas assez de place dans l'amphithéâtre pour contenir la foule affamée d'un pareil spectacle. Et cependant, nous entendons sans cesse, sans aucune protestation énergique de notre part, de grands enfants qui nous disent : « Les crimes et les orgies de 93 sont désormais impossibles, notre civilisation ne le tolèrerait pas. » Et les journées de juin 1849 ! et la Commune de 1871 ! et les otages et la ruine de Paris qui allait s'accomplir sans l'arrivée

inattendue de l'armée ! Avons-nous donc oublié tout cela ? S'il est vrai, selon M. le comte de Maistre, que l'histoire n'ait été, depuis trois cents ans, qu'une vaste conspiration contre la vérité, c'est surtout au dernier siècle et à notre époque que ce fait attristant se manifeste. Il a été d'autant plus facile de tromper la nation, qu'en ne tenant pas compte des perturbations profondes qui, par trois fois, ont, pour ainsi dire, renouvelé la face du pays, qu'en dissimulant l'isolement, puis le mélange, la fusion violente ou graduelle des diverses races qui constituent l'unité française, les historiens ont pu faire de notre histoire nationale un véritable chaos dont eux et leurs disciples ont abusé de la manière la plus odieuse.

C'est ainsi qu'ils ont fait pénétrer dans les esprits toutes sortes de préjugés, d'autant plus difficiles à extirper qu'ils ont pour eux la consécration du temps et des mœurs. Scandale sans précédent dans les fastes des peuples, la nation française est la première, comme elle sera la dernière, à laquelle on a fait accroire, sans protestation indignée de sa part, que ses glorieux ancêtres furent réduits à l'état de tyrans cruels ou d'esclaves.

Cette déplorable école historique s'est bien gardée d'appeler l'attention et l'intérêt du pays sur le prodigieux travail accompli dans la vieille France par la politique traditionnelle de nos rois qui, sans violence, sans coup d'autorité. sans précipitation, mais uniquement par la puissance naturelle de la forme monarchique héréditaire, a fondé le magnifique édifice de notre nationalité. Il est plus que temps de réagir contre ce hideux système et de reconnaître enfin que le relèvement du pays sera un problème insoluble, tant que nous persisterons à le vouloir en dehors de la vérité et des principes conservateurs.

C'est le cas plus que jamais de montrer que la liberté n'est pas une invention moderne, mais qu'elle a été connue et servie par nos ancêtres ; et c'est avec un véritable empressement que nous saisissons l'occasion qui nous est offerte de rendre hommage à ces écrivains, morts dans le bon combat, comme à ceux qui leur survivent, qui, sans jamais désespérer de l'avenir, n'ont pas marchandé à nos concitoyens les vérités quelque dures qu'elles fussent.

La France, comme les nations les plus illustres,

a eu ses époques de grandeur et de décadence, de lumière et de ténèbres ; mais jamais l'amour de la liberté et le sentiment de ses hautes destinées n'a failli dans son âme. Aussi notre cœur a-t-il saigné et saigne encore en songeant à la perte de nos chères provinces, l'Alsace et la Lorraine. C'est l'unité française, œuvre des siècles monarchiques, qui est entamée, et nous ne saurions en prendre notre parti comme beaucoup de nos adversaires, qui estiment que le régime républicain est un dédommagement suffisant. Admirateur sincère de l'unité, nous désirons qu'elle repose, à l'intérieur, sur la division territoriale par province, si conforme aux traditions de notre histoire.

Les chemins de fer, les progrès nouveaux, en diminuant les distances, en centuplant les relations, nous en font, d'ailleurs, une obligation. Mais au lieu de ces circonscriptions ou régions voulues par la force des choses, imparfaitement constituées et sans prestige sur l'esprit de nos populations, nous faisons revivre l'ancienne division provinciale, comme étant l'expression la plus complète des mœurs et des intérêts de tous.

La province est peut-être la chose de la monar-

chie dont le souvenir soit resté vivant au milieu de tant de ruines. La révolution s'est épuisée en efforts impuissants,en fauchant à coups redoublés sur les racines de ce vieux tronc appelé *province*. Ce mot magique a le privilège d'éveiller, dans l'âme du peuple, les sentiments les plus généreux, d'unir le passé au présent. Aussi quand cet homme vous dit : Je suis lorrain, alsacien, breton, provençal, sa figure s'illumine, son cœur est attendri, car ce nom, un des premiers que sa bouche ait bégayé, lui rappelle soudain son berceau, les chants de son enfance et les traditions du foyer. Espérons qu'un jour le bon sens et le patriotisme du pays feront justice des misérables préjugés qui font obstacle à cette idée éminemment nationale et qu'on verra ce nom, cher au peuple, remplacer les dénominations, ternes, sans poésie et sans effet sur les cœurs, qu'on appelle groupes ou circonscriptions.

Enfin, en revendiquant pour notre pays la forme monarchique, notre intention n'est pas de frapper d'ostracisme toute autre combinaison politique ; les libertés que nous réclamons sont bonnes pour tous les gouvernements qui sauront

les apprécier, mais la forme de la monarchie nous paraît mieux appropriée au tempérament mobile de la nation. Elle s'identifie davantage à nos habitudes séculaires ; il y a en elle un prestige, un calme qui subjugue et qui tempère. A un pays comme le nôtre, il faut une direction ferme et puissante dont on sente toujours la main, sans en jamais sentir le poids. Les mœurs de notre pays, comme son caractère, comme l'esprit de prosélytisme qui l'anime et dont il faut tenir compte, sa position centrale au milieu de peuples ambitieux, tout l'oblige à avoir un gouvernement qui soit à la hauteur de ses destinées et de sa mission dans le monde.

Nous touchons à un moment suprême de l'humanité. La révolution, triomphante en apparence, mais qui a le sentiment de sa détresse, joue son va-tout. Dieu seul sait ce qu'elle réserve de deuil et de larmes à cette société européenne qui, dans son orgueil et l'amour passionné des intérêts matériels, s'est livrée à elle corps et âme. Se rencontrera-t-il un homme, un pouvoir assez fort pour dire à ses flots destructeurs de s'arrêter? C'est ce qu'un avenir prochain nous révèlera sans

doute.. En attendant, les deux courants contraires qui, depuis l'origine du monde, se heurtent et se disputent la suprématie, s'accusent de plus en plus. En les prenant dans leur expression propre, nous voyons que l'un rejette toutes les croyances anciennes et naturelles et a la prétention de nous conduire à la perfectibilité humaine, c'est-à-dire au progrès indéfini par l'autorité absolue, moteur, selon lui, de toute civilisation. Son dogme est la raison pure. L'autre, tenant compte de l'expérience, s'efforce de réunir en un faisceau tous les nobles souvenirs et toutes les aspirations réalisables, de réconcilier le passé et l'avenir par l'accord de la tradition et de la liberté, de reconquérir enfin les droits de Dieu sans lesquels les droits de l'homme ne sont qu'une amère dérision. Son dogme est l'évangile. Le premier s'appelle la destruction, le second la reconstruction de la patrie. Sommes-nous condamnés à passer par la destruction passagère pour arriver à cette reconstruction désirée ? C'est le secret de Dieu ; mais les signes du temps sont faits pour justifier nos alarmes.



LA FRANCE

D'AUTREFOIS

et celle

D'AUJOURD'HUI

LE CRI D'ALARME

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE ANCIENNE

SON ORGANISATION. — CONSIDÉRATIONS

LA FRANCE FÉODALE

LE CHEVALIER ROZE. — MONSEIGNEUR DE BELSUNCE



'ÂME de la patrie française s'est révélée à Tolbiac et sa conversion au catholicisme a déterminé sa haute mission dans le monde. Nos traditions vont commencer. Constituée à l'ombre de la croix et par l'épée, sous la triple influence du catholicisme, de la royauté héréditaire et de la famille, la France semble s'être particulièrement personnifiée dans les trois

classes de la noblesse, de la grande bourgeoisie et du paysan, liées entre elles au sein d'une hiérarchie consentie de tous, dans laquelle se mouvait, agissait avec indépendance et liberté, la multitude de communautés et de corporations qui couvraient le sol du pays. C'est là qu'il faut chercher le secret de sa grandeur et de ces résistances invincibles. Ces trois classes, constamment fidèles au chef, ont été, en effet, la pierre angulaire de ce majestueux édifice qui, successivement, a reposé sur la conquête pure, sur la féodalité, la monarchie tempérée, la monarchie absolue, connue généralement sous le nom d'ancien régime.

La première époque, qui va de Clovis à Charlemagne et qui fait de la France la dominatrice de l'Occident, sous les auspices de ce grand homme, appartient à la genèse de notre histoire. A la mort de Charlemagne, l'Europe tombe dans la barbarie, la France est plus particulièrement frappée. Tous ses guerriers ont péri à Fontenay; sa nationalité est compromise comme sa vaillance. Cependant la tradition existe toujours; elle n'attend pour se

montrer que le retour d'une royauté incontestée. Alors apparaît la féodalité, constitution bizarre, savante et pratique qui, en dépit de ses incohérences, devient un véritable progrès social. La religion et le sentiment profond de la hiérarchie et de la tradition en sont la base fondamentale. La France reconquiert ses vertus généreuses et guerrières.

« Le peuple, les seigneurs du peuple ; les barons, les seigneurs des barons ; les comtes, les seigneurs des comtes ; le seigneur de tous les seigneurs, le chef seigneur, le seigneur souverain, le Roi... Voyez comme à cet ordre, dit Monteil, tiennent les nombreux liens qui unissent les hommes entre eux, qui multiplient leurs mutuels rapports de bienveillance et d'amitié, qui établissent entre tous les membres de l'Etat, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le roi jusqu'au plus pauvre serf, un continuel commerce de services reçus et rendus : car si les serfs et les tenanciers sont obligés de donner une partie de leur blé, de leur vin, de leurs bestiaux et de leur travail à leur seigneur, celui-ci, à son tour, est obligé

de défendre les champs et les vignes, les troupeaux et les personnes des serfs et des tenanciers, et de les secourir dans leurs pertes, leurs accidents et leurs malheurs. En même temps, si le seigneur est obligé, d'un autre côté, à servir de ses armes et de ses conseils, le baron, à son tour, est obligé de protéger le seigneur contre la malveillance, les usurpations, les attaques des autres seigneurs. Mêmes obligations du baron envers le comte, du comte envers le baron, du comte envers le roi, du roi envers le comte. Et chose admirable! l'effet nécessaire de cette grande combinaison politique, c'est le bonheur de chacun en particulier et de tous en général. En effet, le roi étant propriétaire des fiefs des comtes, a intérêt que les comtés soient riches et prospères. Les comtes ont le même intérêt à l'égard des barons, les barons à l'égard des seigneurs, les seigneurs à l'égard des serfs, des tenanciers, c'est-à-dire du peuple. Alors le peuple sera bien nourri, bien vêtu; plus il sera riche, c'est-à-dire plus il sera heureux, plus le seigneur sera lui-même riche et heureux, et ainsi en remontant. Qui ne voit

que, dans cette admirable hiérarchie, tous les chefs ont les mains liées pour faire le mal, pour détériorer leurs fiefs, et qu'ils ont les mains libres pour faire le bien, pour améliorer leur fief qui, de différentes manières, appartient à différents maîtres ? »

On ne peut mieux dire. Qu'on se figure par la pensée une sorte de serpent gigantesque se déroulant en plis, replis et nœuds sur toute l'étendue du territoire et dans toutes les directions, la tête fixée à Paris et ses extrémités aboutissant à la dernière des gentilhommeries de France ; à chacun de ses principaux plis, attachez les grandes seigneuries, indépendantes et rivales de l'autorité royale ; aux autres, les seigneuries suivant leur importance, et vous aurez l'idée de cette société dans laquelle la monarchie féodale, partagée et pas encore unie, en est la tête plutôt nominale qu'effective.

La royauté capétienne vint à son heure, c'est-à-dire au moment où il devenait absolument urgent d'opérer la transformation dont l'Europe et la France, en particulier, avaient un si pressant besoin. C'est ici le cas d'admi-

rer l'irrésistible et bienfaisante influence du principe monarchique uni à la religion, sur nos destinées. Elles sont hautes, triomphantes quand ce principe est respecté et obéi ; elles sont sans gloire et la France décline quand il est avili et sans autorité. C'est la marque distinctive de la période qui va du fils de Charlemagne à Hugues Capet. La royauté n'existe que de nom ; nos rois sont, en quelque sorte, sous la tutelle des empereurs, leurs aînés ; aussi, la France est sans vigueur, sans énergie, et tout semble désespéré. Mais les traditions vivent encore dans l'âme des guerriers qui ont échappé au fléau de la guerre civile. Unanimes sur le but, qui était la restauration de la royauté, ils se mirent à l'œuvre de son rétablissement. Hugues Capet, habile politique, guerrier déjà illustre, issu de la race héroïque de Robert le Fort, devint ainsi le roi vraiment national. Le besoin de sécurité, la fidélité aux traditions et la haine du Germain firent tous les frais de son avènement au trône. Dès ce moment la confiance revint et les invasions étrangères disparurent.

Un écrivain aussi distingué que M. Taine ne pouvait se tromper sur le rôle prépondérant et salutaire de la royauté. « Le roi, dit-il, a été le chef de la défense publique, le libérateur du pays contre les étrangers, contre le pape au XIVe siècle (1), contre les Anglais au XVe siècle, contre les Espagnols au XVIe siècle. Au dedans, dès le XIIe siècle, le casque en tête et toujours par chemin, il est toujours le grand justicier ; il démolit les tours des brigands féodaux ; il réprime les excès des forts ; il protège les opprimés ; il abolit les guerres privées ; il rétablit l'ordre et la paix, œuvre immense de Louis le Gros à saint Louis, de Philippe le Bel à Charles VII et à Louis XI, de Henri IV à Louis XIII et à Louis XIV, qui se continue sans interruption jusqu'au XVIIe siècle par les *édits* contre les duels et par les *grands jours.* »

La Convention nationale, en jetant dérisoirement à la face de Louis XVI le nom de Capet, oubliait qu'elle lui rappelait un de ses plus

(1) Il est bien entendu que nous n'acceptons pas en entier l'opinion de l'auteur et ses considérations.

beaux titres de gloire. Çe nom symbolise bien, en effet, la résistance et les triomphes de la royauté qui ont amené la réunion des provinces, le rapprochement des peuples, la communauté des lois et la centralisation de l'autorité, en un mot, cette incomparable homogénéité politique et sociale que la révolution est en train de détruire. Toujours est-il que Hugues Capet rouvre l'ère de l'autorité en France. Ravivant tout ce qui restait de l'organisation carlovingienne, il commence l'assimilation territoriale que ses successeurs poursuivent avec persévérance. Le XII[e] siècle voit l'émancipation des villes et l'affranchissement des hommes; la vie communale s'affirme de plus en plus et prend une existence légale et régulière sous Louis le Gros. Le XII[e] siècle, trop méconnu, a fourni la plus grande carrière par l'union intime de la foi et de l'opinion publique qui gouvernèrent l'Occident et y formèrent comme une vaste fédération des peuples, vivant sous le regard paternel et respecté du pontificat universel dont les vertus réglèrent l'ordre social européen. Jamais, peut-être, la

foi, la raison, la justice ne furent plus d'accord! C'était l'époque de la conquête de Jérusalem, de l'expulsion des Arabes de l'Espagne et des côtes de l'Italie; un moment on put croire au rétablissement de l'unité chrétienne. Des villes célèbres, à titres divers, jettent, dans ce siècle et plus tard, un vif éclat dans le monde: Rome, par ses pontifes; Paris, Bologne, par leurs universités où la jeunesse de toutes les nations venait puiser la plus solide instruction; Toulouse, enfin, qui fut trop longtemps le foyer et le phare de toutes les erreurs.

Le XIV[e] siècle est une époque de fluctuation. L'autorité royale a ses alternatives de force et de faiblesse, mais sa stabilité, fondée sur l'amour de la nation dont elle devient de jour en jour l'incarnation, lui fait surmonter tous les dangers. Une entente tacite s'établit entre elles deux. La royauté, à l'intérieur, se sert du peuple contre les attaques des grands feudataires, et le peuple, de son côté, place ses franchises et ses libertés sous la protection royale.

Au XVI[e] siècle, l'abolition de la servitude dans les campagnes, de cette servitude qui

était moins une institution qu'un état transitoire de l'esclavage amené à la liberté par l'influence du christianisme, agrandit l'ère de régénération déjà commencée, pendant que la destruction des gouvernements particuliers, l'abaissement des grands vassaux et la réunion des trois classes de la nation en états généraux, préparent les rapprochements et la fusion des divers éléments qui constituent la société française.

Si Louis le Gros, saint Louis, Philippe le Bel sont les fondateurs de la monarchie au point de vue politique, Hugues Capet et Philippe-Auguste en sont les créateurs sous le rapport territorial. On ne peut disconvenir que les temps féodaux qui se terminent à Philippe le Hardi, n'aient été un véritable progrès dans cette période de combats, d'aventures et de grands coups de lance. La bravoure, le sentiment de l'honneur porté jusqu'à l'enthousiasme deviennent la règle du caractère national. La nation qui s'était acheminée vers la liberté, entre dans la voie encore obscure de la légalité, et la monarchie, unie, concentrée, se substi-

tue, d'une manière définitive, à la monarchie partagée et fractionnée.

Avec la concentration territoriale, l'organisation de la France devient une agglomération de provinces juxtaposées plutôt que réunies, soumises au même souverain et régies par des législations, des coutumes diverses résultant des privilèges imposés à la couronne par des arrangements intervenus entre elle et ces provinces. Par leurs états, leurs droits coutumiers et leurs bourgeoisies, nos provinces offrent l'aspect d'une vaste confédération dans laquelle elles se meuvent avec des libertés quelquefois très étendues. Elles avaient pour principe constitutif, l'association, la communauté et la corporation, qui sont le développement naturel de l'esprit de famille, de cité et de province.

Par suite des engagements contractés entre la couronne et les divers états annexés, les provinces connues sous le nom de *généralités* et d'*états* arrivèrent à posséder la vie la plus libre et la plus indépendante ; les autres appelées *pays d'élection*, ayant été purement et simplement annexées et sans garanties suffi-

santes contre les empiètements de la couronne, se virent peu à peu dépouillées de leurs privilèges, et Richelieu, le premier, leur imposa un régime arbitraire.

Les grandes généralités comprenaient l'Artois, la Bretagne, la Flandre, le Languedoc et la Provence. Tous ces états se subdivisaient en délégations désignées sous le nom de sénéchaussées, prévôtés, vigueries, élections, suivaient la jurisprudence qui prévalait dans la province.

Dans l'ordre de l'Eglise, qui comprenait huit archevêchés ou provinces ecclésiastiques et 121 évêchés, ces divisions s'appelaient archevêchés, évêchés ou diocèses subdivisés en doyennés et paroisses. L'ordre judiciaire possédait treize parlements et quatre conseils ; les délégations étaient connues sous le nom de sénéchaussées, prévôtés, vigueries, baillages. Dans l'ordre des finances où, par exception, la juridiction était partout la même, il y avait neuf chambres des comptes et cinq cours d'aides ; les délégations s'appelaient élections, diocèses, réceps, offices.

L'administration de la France était confiée à

des intendants et à leurs délégués ; ils eurent pour mission de détruire ce qui restait encore des prétentions et des résistances féodales, au profit de l'unité et de la centralisation. Leur pouvoir variait selon le pays qu'ils étaient chargés d'administrer. Dans les pays d'élection, leurs attributions étaient grandes, assez semblables à celles des préfets du premier empire. Ils avaient une autorité plus absolue encore que celle qu'eurent ceux-ci, mais bien moins définie et dont ils abusèrent dans la dernière période de la monarchie. Ils levaient les impôts sans contrôle, laissant à leurs délégués le soin d'en faire la répartition entre les communes. Dans les grandes généralités et les treize pays d'états, les intendants, au contraire, se bornaient à donner un concours très limité aux conseils de province et des états ; ils étaient de simples délégués de l'autorité royale, dont les attributions ne dépassaient pas les matières de police et de haute administration qui se rapportaient aux intérêts généraux du pays ; ils n'intervenaient pas dans les rôles et les perceptions de l'impôt. L'adminis-

tration se trouvait entre les mains des conseils permanents élus par des assemblées.

Les assemblées ou conseils provinciaux se composaient des évêques, de notables pris parmi les nobles, les bourgeois et les paysans. Ces assemblées se réunissaient, en général, tous les deux ans et, leur session terminée, elles nommaient un conseil dont les fonctions étaient permanentes. Les membres de ces conseils étaient choisis de façon à ce que les divisions territoriales fussent représentées. Les conseils communaux s'administraient et répartissaient, à l'instar des autres, l'impôt entre les contribuables.

Les assemblées géraient toutes les affaires communes ; elles présidaient à la confection du cadastre, aux règlements de police, aux encouragements des arts et de l'industrie ; elles fondaient et entretenaient les collèges, les hôpitaux, les églises et tous les établissements d'utilité publique.

Continuateur de Richelieu, Colbert complète le corps de l'administration qui se substitue aux pouvoirs locaux, partout où la résistance n'est

pas suffisante ; les grandes généralités maintiennent leur indépendance.

D'après le principe constitutif de la société française, les cités, les communautés étaient des associations distinctes de l'Etat, formées des propriétaires fonciers sans distinction des trois ordres, aptes à discuter, sous le nom de conseils, les intérêts qui relevaient de la terre et s'administrant eux-mêmes. La propriété foncière était l'élément essentiel dans l'organisation communale ; elle seule donnait valeur à l'homme et fut un des caractères distinctifs de l'ancienne société (1). La province ressemblait à une grande famille qu'une solidarité de charges et d'avantages unissait, ayant intérêt à la prospérité de chacun, qui n'est autre chose que la prospérité de tous.

L'ancien régime lui-même eut le bon goût

(1) La considération, l'importance et l'estime s'attachaient, chez nos pères, au possesseur de la terre, ou qui relevait d'elle. La noblesse, la haute bourgeoisie et le paysan, jouissaient à ce titre d'un intérêt égal dans les conseils du roi. Plusieurs souverains voulurent que des notables pris parmi les paysans, fussent consultés sur les édits qu'ils avaient le projet de faire paraître. Ils avaient confiance dans le bon sens de l'homme de la campagne.

et la sagesse de respecter cet état de choses si excellent, et M. le Play dit avec sa haute raison : « Plus on étudie l'ancien régime, plus on se convainc que, tout en accordant des privilèges à certaines familles, il voulait surtout assurer aux masses l'égalité. »

Le temps, les mœurs, les lieux exercèrent bien leur influence sur les éléments essentiels de l'organisation communale; mais, en principe, le vote et l'assiduité étaient d'obligation sous peine d'amende. Le chef de famille électeur, non-seulement était tenu de voter, mais aussi d'exercer le pouvoir, si la confiance de ses concitoyens l'y portait. Toutes les magistratures étaient soumises à l'élection dans les villages, bourgs, villes, corporations, collèges, universités. La décentralisation remplaçait la centralisation d'aujourd'hui ; en sorte que l'action de la famille, de l'individu, dégagée de l'action absorbante et oppressive de l'autorité extérieure, s'exerçait au grand profit de leur indépendance et d'une initiative pleine de résultats. Mais à côté de cette action étendue, il y avait, comme modérateur, une responsabilité

égale, surtout dans certains pays. Avant d'entrer en fonctions, les magistrats fournissaient des cautions ou des répondants pour garantir les intérêts communs contre les négligences ou les malversations. Ces magistrats se nommaient jurats, consuls, prévôts, capitouls, syndics et viguiers, selon les provinces. Ils étaient pris indistinctement parmi tous les citoyens, pourvu que la réputation et les mœurs du candidat fussent à l'abri de tout soupçon.

La noblesse, le barreau, l'artisan, le laboureur briguaient l'honneur des fonctions municipales qui, en général, étaient temporaires, de façon à ce que le plus grand nombre pût y participer ; et, grâce au sentiment hiérarchique, il ne venait à l'idée de personne d'en troubler l'harmonie. En 1774, le parlement de Provence, dit l'honorable M. de Ribbe, écrivait au roi que « chaque communauté parmi nous est une famille qui se gouverne elle-même, qui s'impose des lois, qui veille à ses intérêts ; l'officier municipal en est le père. » Aussi avec quelle déférence étaient traités les conseillers municipaux, quel que fût la médio-

crité de leur position sociale. « C'est une belle chose, disait Racine, de voir le compère cardeur et le menuisier gaillard avec la robe rouge comme un président, donner des ordres et aller les premiers à l'offrande ; vous ne voyez pas cela à Paris. »

Avec de semblables mœurs, cette société, si tranchée en principe mais si mêlée en pratique, trouvait tout naturel que le plus humble de la commune siégeât à côté des hommes les plus considérables et devînt leur supérieur. Ce trait caractéristique des bons rapports entre citoyens existe encore dans les pays à traditions.

C'est ainsi que la vie publique se manifestait sous toutes les formes. Le citoyen était satisfait de son importance locale et il affectionnait son clocher et la province dont il était fier de porter le nom. Occupé du soin de ses affaires et de celles des autres, il n'avait aucune envie de vivre ailleurs, où il savait que l'obscurité l'attendait. La coutume, comme on le voit, réglait les libertés locales aussi bien que les libertés domestiques dont elles étaient l'expression agrandie.

Rien n'était plus propre que des mœurs semblables à former des hommes utiles et de caractère. Quoique l'émancipation fastueuse et fausse de l'homme n'eût pas encore été proclamée, la personnalité éminente trouvait toujours l'emploi de ses facultés, en bas comme en haut de l'échelle sociale. Il n'était pas rare de rencontrer dans la vie privée des hommes d'une action et d'une initiative inconnues de nos jours. Sur mille exemples, qu'il nous soit permis de citer celui du chevalier Roze, d'autant plus remarquable qu'il s'est produit au moment où la société offrait déjà les caractères de la décadence. Nous le trouvons dans sa vie écrite récemment par le savant docteur Bertulus de Marseille. Le chevalier Roze, l'illustre émule de Monseigneur de Belsunce, le saint Vincent de Paul laïque, comme l'appelle son historien, appartenait à une famille d'armateurs de Marseille qui, depuis un temps immémorial, jouissait dans cette ville de la plus légitime considération. Lui-même avait vu augmenter, par sa sagesse autant que par son habileté, sa fortune et ses relations commerciales

avec l'Espagne, quand la guerre de la succession éclata. Roze se trouvait à Alicante lors du siège de cette ville par les troupes de l'archiduc. N'écoutant que son patriotisme et sa fidélité à la famille de nos rois, il quitte son négoce, lève à ses frais deux compagnies et concourt à la levée du siège de cette ville. De là il va rejoindre le duc de Berwick à Almanza et assiste à la bataille qui assura le trône d'Espagne à Philippe V. La guerre terminée, il reprend son commerce, est nommé syndic de Marseille où il déploie l'héroïsme de la charité dans la terrible peste de 1720, qui a immortalisé l'illustre Belsunce. Ce n'est pas sans la rougeur au front que nous avons été sur le point d'être spectateur des outrages que la démocratie avancée de Marseille réservait à ces deux héros chrétiens auxquels l'antiquité païenne eût élevé des autels.

Plus on étudie cette société et plus on est porté à admirer la sagesse et la clairvoyance qui ont présidé à toutes les circonstances, à toutes les manifestations de sa vie. Rien n'est indifférent à ses yeux quand il s'agit de préparer l'enfance et la jeunesse à la virilité. Aux

principes et aux exemples on joint, pour former et fortifier le cœur, des maximes, sentences brèves et saisissantes qui, gravées sur le seuil de la porte d'entrée d'une maison ou dans l'intérieur, ou au coin des rues, puissent se lire facilement et facilement se conserver dans la mémoire. On y lisait entre autres : « Les pères et mères doivent deux choses à leurs enfants : les bien endoctriner et nourrir honnêtement ; avec cela, s'ils peuvent leur laisser quelque chose, à la bonne heure ; sinon, avec une bonne instruction et nourriture que les enfants aient, ils ont assez. »

« Tout enfant qui se fie au bien des parents ne mérite pas de vivre. »

« Nul ne peut jamais bien savoir comment il faut vivre, qui ne sait pastir. »

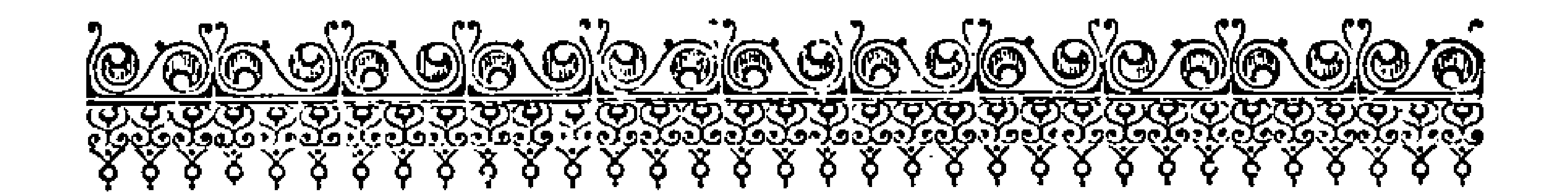
« C'est une source de malheurs que de se reposer sur le bien de ses parents. Les enfants qui y placent leurs espérances, ne prennent pas d'état ou négligent celui qu'ils ont embrassé. »

Dans la plupart des actes solennels de la vie privée, testaments et autres, le fonds sinon la forme de ces sentences peut se résumer par

cette maxime particulière, devenue générale: « Tous mes ancêtres ont travaillé pour je ne sais combien à acquérir les terres. Je ne détruirai pas leur ouvrage en prescrivant de servir Dieu, d'aymer le roi, d'entourer les parents du plus grand respect, de rendre à chascun ce qui lui est dû, de s'aimer, de s'entretenir et de s'assister mutuellement. »

Nous doutons que les jeunes gens d'aujourd'hui, tout imprégnés de sensualisme et qui se considèrent comme les créanciers de leurs parents, s'accommodassent de cette éducation. Les parents eux-mêmes, qui se posent devant eux comme des pères constitutionnels (le mot n'est pas de nous), n'en feraient pas plus de cas, malgré les fréquentes et tristes expériences dont ils sont ou les victimes ou les spectateurs.





CHAPITRE II

L'ANCIEN RÉGIME

RICHELIEU. — LOUIS XIV. — LE DROIT COUTUMIER ET LE DROIT ÉCRIT. — L'ENSEIGNEMENT. — LA FRANCE COLONIALE. — GOURGUES, MONTCALM, LÉVIS. — L'AMOUR DES PEUPLES POUR LA FRANCE.



ET aperçu sommaire de l'organisation de l'ancienne France, pendant et après le ministère de Richelieu, fait regretter que les éminentes qualités de ce grand homme aient été employées à détruire les lois constitutionnelles du pays, à annihiler les autorités intermédiaires et à placer le trône sur le sommet d'une pyramide pleine de grandeur, mais mal équilibrée sur ses fondements. Il était digne de son génie d'asseoir ce même trône sur nos vieilles institutions, et de contenir et de régulariser, en le faisant participer aux affaires du pays, le corps généreux de la noblesse. La mission de Richelieu consistait, sans doute, à faire dispa-

raître les derniers vestiges de la féodalité ; mais ses tendances autoritaires égarèrent cet esprit si ferme. Au lieu de chercher à diminuer l'influence de plus en plus considérable de la ville de Paris, en la déplaçant, comme voulait le faire le sage et clairvoyant Sully, il concentra tout en elle.

C'est à lui qu'incombe la responsabilité de cette forme de gouvernement appelé *l'ancien régime* (que l'on confond mal à propos avec le régime qui l'a précédé) et qui n'est autre chose que la prépondérance outrée de la bureaucratie et de la ville de Paris sur le reste du pays. Ce système exclusivement centralisateur dont on peut admirer la forme et l'organisation, mais dont il fallait tempérer par la liberté l'esprit absolu et tout d'une pièce, exige des vertus surhumaines, tient une nation dans une perpétuelle minorité et suppose une parfaite communauté d'idées entre tous ses membres. Erreur manifeste en ce qui concerne la France où vivent des races diverses inégalement réparties sous le rapport des caractères et des lumières.

S'il est vrai que Richelieu fut le créateur du

gouvernement autoritaire, Louis XIV lui donna le développement et cette magnificence que rien dans l'antiquité et les temps modernes n'a pu égaler. Il semble qu'ils étaient faits l'un pour l'autre, tant ils s'identifiaient. Au comble de la grandeur et de la prospérité, espèce de demi-dieu pendant plus d'un demi-siècle, Louis XIV fut ébloui par sa propre gloire. Il attira tout à lui et, au lieu de laisser à la noblesse son rôle d'utilité, il en fit l'ornement de sa personne.

Pour être juste, il faut reconnaître que la politique de Philippe le Bel et de ses successeurs avait préparé cette évolution de l'opinion d'une partie de la nation vers les idées autocratiques et césariennes. Philippe le Bel, surtout, habilement secondé par le chancelier Laforest et par Montluc, sut adroitement profiter d'une sorte d'indifférence de la noblesse guerrière pour les fonctions de la judicature dont elle ignorait la science, pour y introduire des éléments nouveaux pris la plupart du temps dans la bourgeoisie secondaire, adonnée spécialement à la science juridique.

Dans le but de réformer le régime féodal et de le codifier, on substitua le nouveau droit romain ou écrit, né du despotisme du bas-empire, ergoteur et oppresseur par nature, au droit coutumier, expression sensible des habitudes libres et familiales des hommes du nord. Cette substitution amena dans l'ordre social la diminution du pouvoir paternel et fit prévaloir l'influence de l'homme de loi et du fonctionnaire sur celle du possesseur de la terre, de la naissance et de l'éducation.

Dans l'ordre politique, elle eut pour conséquence l'affaiblissement hiérarchique de la société, admirablement pondérée, par la suppression de la juridiction suprême du tribunal du Pontife, qui était la garantie efficace des peuples. Les coups portés aux hiérarchies sociales sont le fait du droit écrit qui a été avec la réforme un des puissants auxiliaires de la révolution. L'introduction de l'esprit de la bourgeoisie inférieure dans le corps de la magistrature, c'est-à-dire cet instinct d'animosité envieuse qui la distingue et qui la rend hostile à toute supériorité, a causé de grands malheurs et

doit diminuer en nous l'estime que ses habitudes et ses aptitudes laborieuses méritaient. C'est de cette époque qu'est née la distinction de la noblesse d'épée d'avec celle de la robe, distinction fâcheuse qui ne fit que s'accuser et qui livra le corps entier de la noblesse, divisé et impuissant, aux coups de ses ennemis.

Une nation que tout avait concouru à développer ne pouvait manquer d'avoir tous les éléments nécessaires à l'enseignement public. La France fut, dès le commencement de son histoire, la grande institutrice des peuples. Aux VII[e] et VIII[e] siècles on rencontre un grand nombre d'écoles dirigées par des abbesses et par le clergé. Un historien constate que ces écoles eussent suffi pour arracher la civilisation *de l'abîme du néant*. Chose admirable autant qn'ignorée, alors que l'Europe, au X[e] siècle, effrayée des maux qu'elle endurait, était saisie comme d'un frisson d'une fin prochaine, une multitude de religieux et de religieuses sortant pour la plupart des classes supérieures, travaillaient dans l'ombre et la retraite, ou fondaient, rétablissaient des maisons de prières, croyant

encore à l'avenir. Ici c'est saint Robert de Molesne qui fonda l'ordre de Citeaux; saint Norbert, celui de Prémontré; là, saint Bernard qui détache Clairvaux de Citeaux, trouvant ce dernier trop mondain; saint Bruno qui édifie la Chartreuse; enfin c'est l'abbaye de Cluny, déjà illustre, qui reprend un nouvel éclat avec saint Hugues et saint Gérard. Les femmes elles-mêmes cultivaient les lettres: on les voyait faire des conférences et soutenir les controverses les plus difficiles et, comme nous les montrerons bientôt, secondant les chevaliers et les excitant à la pratique des plus nobles vertus et à l'accomplissement de tous les devoirs.

Outre l'Université de Paris, illustrée par saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, saint Bonaventure et tant d'autres esprits éminents, nos universités provinciales furent fréquentées aussi bien par les étrangers que par les Français. L'histoire nous raconte l'admiration qu'éprouvèrent les ambassadeurs de Venise, alors au comble de la gloire, en voyant leur merveilleux fonctionnement.

L'instruction n'était pas renfermée dans Paris et dans quelques villes; elle fut générale, et elle fut aussi haute et virile, parce qu'elle fut profondément religieuse. L'enseignement devint une des préoccupations constantes de la royauté et du clergé. Sachant combien il est difficile de trouver des hommes aptes à donner l'instruction et que l'adage « tant vaut l'homme, tant vaut la chose » est surtout vrai en cette matière, ils voulurent qu'elle fût répandue avec sagesse et discernement. Les enfants du peuple, selon les ordonnances, doivent apprendre à craindre et à louer Dieu, et être instruits dans la lecture, l'écriture, le calcul et principalement dans les bonnes mœurs. Quelle haute raison dans ces instructions, quel avenir elles préparaient à la France et combien nos présomptueuses générations sont loin d'égaler celles qui cueillaient et goûtaient les fruits de cet arbre de vie!

Henri IV, qui songeait à tout, veut « qu'on apprenne aux enfants, avec la science, le culte religieux et sincère que Dieu exige d'eux, l'attachement qu'ils doivent à leurs pères et mères

et à la patrie. » Les évêques, les curés intervenaient d'une manière spéciale, constante, dans la diffusion de l'enseignement populaire. « Préférez, disaient les évêques à leurs curés, l'aumône pour avoir un maître d'école dans les lieux où il n'y en a pas à cause de la pauvreté des habitants, à celles qui ne sont pas si nécessaires et si pressantes. » M. de Ribbe constate que la France ancienne était couverte d'écoles créées par cet esprit de zèle et soutenues par d'innombrables fondations testamentaires, lorsque la révolution vint mettre tout à néant. Richelieu lui-même voulait cette diffusion ; mais, avec l'esprit pratique qui le distinguait, il la voulait contenue et proportionnée aux occupations et à l'intelligence des individus. Il pensait que le commerce des lettres exagéré remplirait *la France de chicaneurs plus propres à ruiner les familles et à troubler le repos public qu'à procurer aucun bien-être aux Etats*. A ce sujet, lord Caïrns, garde des sceaux d'Angleterre, qui vient d'amuser son pays à nos dépens, nous persifle sur nos principes de 89 et de 93, sur la folie

de nos assemblées qui donnent le droit au gouvernement de se substituer aux pères de familles et de présenter à l'enfance, sous tel ou tel aspect selon les caprices changeants du législateur, l'histoire, la morale, la politique et jusqu'aux principes qui touchent à la question religieuse. Le garde des sceaux anglais tiendrait un autre langage s'il avait à se prononcer sur l'enseignement antérieur à 89 et sur ceux qui le donnaient.

Il est constant que lorsque la révolution condamna à mort ou exila les ordres enseignants, il y avait en France 65,000 écoles et 21 universités répandues sur toute l'étendue du territoire.

En 89, la nation française recevait gratuitement, la plupart du temps, une instruction suffisante et bien ordonnée. Les écrivains et hommes d'Etat qui prétendent le contraire, font preuve d'ignorance ou se moquent du public. Si nos populations ont été illettrées sous l'empire et la restauration, c'est uniquement du fait de la première république qui détruisit systématiquement l'enseignement populaire.

On comprend qu'une éducation aussi saine que virile, aussi conforme à la raison qu'à l'expérience, devait donner à l'individu un besoin d'expansion qui ne pouvait être limité à nos frontières. Aussi le Français d'autrefois fut-il un grand colonisateur, témoins les deux tiers de l'Amérique du Nord et une partie considérable de l'Inde qui furent soumis à ses lois. Bien avant Colomb, nos navigateurs avaient exploré une partie de l'Océan Atlantique, et au XIVe siècle on en trouve établis sur la côte occidentale d'Afrique. En 1402, Béthancourt et son parent Gaidefer de Lasalle se fixent aux Canaries et à l'honneur de notre race y introduisent cette générosité de caractère qui ne s'est jamais démentie. Ils se font aimer des insulaires et, sans négliger les avantages que leur procure notre civilisation, ils cherchent à les convertir à la foi catholique, mais *en s'employant doulcement et amoureusement* suivant les coutumes de France et de Normandie.

Le Canada français, qui a conservé nos anciennes traditions, prospère au point qu'il me-

nace d'absorber la race anglaise. L'histoire et l'enseignement en France semblent s'être donné le mot pour dissimuler ou affaiblir les prodiges d'intelligence et d'énergie que nos explorateurs accumulèrent dans la découverte et la prise de possession de ses diverses contrées. Est-ce parce que plusieurs de ses héros appartenaient à l'ordre des Jésuites ?

Toujours est-il que les hommes auxquels la reconnaissance des Canadiens élève des monuments, poursuivant la route tracée par Colomb ou plutôt par la Providence dont ils furent les instruments souvent inconscients, nous ont ouvert les portes jusque là fermées d'un monde appelé aussi à recevoir les bienfaits de la bonne nouvelle promise aux nations. Peut-on lire sans douleur et sans admiration les résistances désespérées que ces vaillantes populations canadiennes, abandonnées par le gouvernement de Louis XV, conduites par des chefs tels que Montcalm et Lévis, opposèrent aux forces de l'Angleterre ? Elles cédèrent plutôt à la destinée qu'aux hommes ! L'histoire de nos diverses expéditions dans ces contrées d'Amé-

rique appelées à la civilisation nous montre des hommes d'une trempe de caractère extraordinaire ; on se croirait aux temps fabuleux. En 1562, l'amiral de Coligny, qui voulait ouvrir une libre et féconde carrière à ses coreligionnaires, s'était servi d'un marin de Dieppe, Jean Ribault, pour transporter dans la Floride quelques centaines de familles qui y fondèrent plusieurs établissements. Le gouverneur de la partie espagnole de la Floride, Don Mélandez, qui ne voyait pas de bon œil cette prise de possession des Français, rassembla une flotte et, quoique sachant l'Espagne et la France en paix, il ne craignit pas de se jeter sur nos comptoirs et de les ravager sans merci. Cet homme fanatique, soupçonnant, non sans raison, que les prisonniers qu'il avait faits appartenaient à la religion réformée, poussa la fureur jusqu'à les faire pendre aux arbres de la forêt avec cet écriteau : « *Pendus non comme Français, mais comme hérétiques.* » La nouvelle de cet attentat inouï excita en France la plus vive indignation ; mais comme le pays était épuisé

par les guerres intestines, le gouvernement crut devoir ajourner à une heure plus propice le soin d'une réparation éclatante, et fit défense dans les ports pour qu'on s'abstînt de toute représaille. Cependant un capitaine gascon, Dominique de Gourgues, de la noble maison de ce nom, bon catholique, possédé de l'amour de la gloire et des aventures, ne peut sans frémir songer à cet acte monstrueux. Ni les ordres de la cour, ni les exhortations de son ami Montluc, gouverneur général de la Guienne, ne sauraient le détourner du projet qui l'obsède de venger le meurtre de ses concitoyens et l'injure faite à sa patrie. Pour donner le change à l'opinion publique, il parle d'entreprendre une expédition commerciale dans le royaume de Bénin sur la côte occidentale d'Afrique et fait appel à ses parents et amis pour obtenir les fonds nécessaires. Il vend ses propriétés, et mis ainsi en mesure de réaliser son projet, il équipe à Bordeaux quelques navires de commerce qu'il fait monter par des hommes de choix et met à la voile le 2 avril 1567, toujours pour le soi-disant voyage de Bénin.

La cour y fut trompée ainsi que l'opinion, excepté le brave Montluc qui laissa faire.

Au large, Gourgues réunit ses compagnons et les initie à son projet. Quelques murmures éclatent, il n'en est point déconcerté ; il les harangue, les entraîne et leur fait jurer de vaincre ou de mourir avec lui. Arrivé au port de la Floride, il fond à l'improviste sur les établissements espagnols dont il en détruit plusieurs. Huit cents espagnols étant tombés en son pouvoir il les fait pendre aux lieux mêmes où ses compatriotes ont été exécutés. Un écriteau indique qu'ils « sont pendus non comme *espagnols, mais comme traîtres, brigands et larrons.* » Ces sanglantes représailles effectuées, Gourgues revient en Europe et débarque en juin 1568 à La Rochelle où il est accueilli avec enthousiasme. La reine Catherine, tout en admirant l'énergie et le caractère du capitaine, trouva cependant la revanche par trop cruelle et, sans doute aussi pour ne pas trop mécontenter la cour de Madrid, lui fit défendre de se présenter à la cour. La reine Elisabeth, moins scrupuleuse et n'ayant rien à

ménager, s'empressa d'offrir le commandement d'une escadre (commandement qu'il accepta), à ce vaillant gentilhomme vengeur de l'honneur de son pays et du sang de ses frères, mais coupable d'un excès de cruauté que l'indigne conduite du gouverneur espagnol ne pouvait justifier.

Dans l'Inde anglaise, occupée au XVIIIe siècle par la France, les souvenirs de notre patrie existent toujours. Le gouverneur général anglais, lord Dalhousie, en faisant l'inspection générale de son gouvernement, sous le règne de Louis-Philippe, ne pouvait dissimuler à son aide-de-camp, le comte Warren, le mécontentement aussi bien que l'admiration que lui causaient la constance de ce sentiment des indigènes pour notre pays. Sur les routes qu'il parcourait, il voyait des enfants déguenillés portant encore quelques vestes d'uniforme français, qui lui disaient naïvement quand il les interrogeait : « Soldats de Bussy ! »

A la fête religieuse du Gange, frappé de voir des multitudes innombrables se diriger en pèlerinage vers un modeste monument, il de-

manda ce que cela signifiait ; il lui fut répondu : « C'est le tombeau d'un capitaine français, M. de Raimond. » Nous sommes détestés, disait lord Dalhousie à son aide-de-camp, et partout l'attachement à la France est profond !

Cependant un ministre de la république n'a pas craint d'affirmer devant une assemblée française que notre nation n'est pas colonisatrice. C'est en proclamant ces prétendues vérités que l'on contribue à les faire passer pour des axiomes qui ne peuvent ensuite qu'exercer une fâcheuse influence sur notre caractère. Le Français de la Révolution n'est pas, il est vrai, colonisateur. Comment le serait-il, engourdi qu'il est par le code civil et par sa dépendance presque absolue en face d'un gouvernement absorbant qui paralyse une partie de son initiative ?

Il est temps, enfin, de nous rendre à nous-mêmes justice. Si nous sommes supérieurs à nos pères sous le rapport matériel, nous leur sommes, au point de vue moral, politique et social, fort inférieurs. La haute civilisation nous manque, c'est-à-dire les traditions de foi,

de respect et d'indépendance de caractère qui firent leur grandeur. Il faut être dépourvu du sens du vrai patriotisme pour ne pas aimer le passé de la France et en être fier. S'il est permis d'en faire la critique raisonnée et impartiale, rien n'autorise un Français digne de ce nom de rabaisser le pays de tant d'hommes et de tant de choses, qui est le sien. S'il s'y est mêlé, aux deux derniers siècles, de grandes erreurs et de longues corruptions, nous les répudions, mais nous admirons le reste, et dans le passé, qui appartient à tous, nous cherchons à nous appuyer sur ce qui a fait sa force pour en faire aussi celle de l'avenir, et jeter sur les fondements des temps anciens l'édifice des temps nouveaux.

En résumé, l'ancienne société française qui reposait sur les fondations les plus solides comme les plus naturelles, qui vivait de ses glorieuses traditions, devait posséder, en dépit de nombreuses imperfections, inhérentes aux temps et aux mœurs, un patriotisme à la hauteur de son cœur. Il se manifeste, en effet, de la manière la plus éclatante à chaque page

de notre histoire. Une ville est-elle attaquée, une province envahie, aussitôt nobles, bourgeois, paysans courent aux armes, incendient au besoin leurs champs pour arrêter la marche de l'ennemi. La conduite de la nation pendant l'invasion de Charles-Quint est un monument de patriotisme français : Calais, Rouen, Beauvais, Mézières, Metz et Melun offrent les plus beaux exemples à imiter. Un double patriotisme, patriotisme de province qui se confondait avec le patriotisme national, exaltait les âmes dans les circonstances solennelles. La fortune ne seconda pas toujours la valeur de nos pères. S'ils furent quelquefois vaincus, jamais ils ne subirent l'humiliation de la conquête. Quand, à deux époques fameuses de guerre civile et étrangère, tout sembla à un moment perdu, tout fut sauvé par le principe monarchique traditionnel. La nationalité commune fut reconquise pied à pied, sillon par sillon, par la nationalité provinciale. Rien n'est plus inconnu, mais rien n'est plus beau que cette lutte longue d'un siècle, de la France non encore unie, mais fractionnée,

qui, sans armée organisée, accablée par tous les fléaux, avec une royauté en défaillance, mais qui, vivante et invincible par la force de ses vertus héréditaires, ne désespéra jamais et mérita si bien de triompher. Le trait suivant, emprunté à l'histoire, est d'une éloquence sublime. C'était au moment où la France était devenue la proie des factions et de l'étranger qui se disputaient ses dépouilles, et où Paris recevait triomphalement l'Anglais. Tout semblait perdu. Cependant, un jeune homme de faible constitution, sans expérience, abandonné, trahi, mais armé d'une invincible espérance, frappait, à une heure avancée de la nuit, à la porte d'un château. « Qui est là ? répondit-on. — Ouvrez ! dit l'inconnu, ouvrez, c'est la fortune de la France ! » L'inconnu, c'était le roi, sans couronne et sans sujets, mais c'était le roi, la représentation vivante de notre foi et de nos traditions nationales, qui peu à près chassait l'étranger et pacifiait les cœurs. Tout était sauvé ! Les temps modernes, hélas ! nous ont offert des exemples bien différents sur lesquels nous ne voulons pas insister.

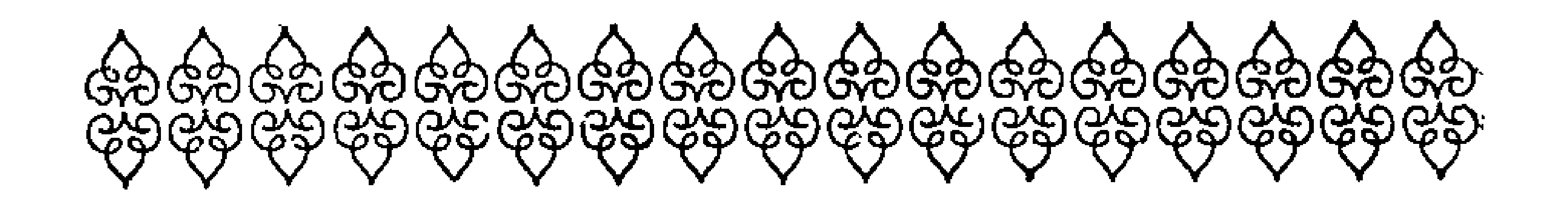
Nous sommes en 89, la transformation que tout le monde désire est imminente et rendue facile par le concours de tous les bons citoyens. Le roi, comme autrefois, est à la tête de ce mouvement national; les édits de 1778 et 1779 concernant les assemblées provinciales en sont la preuve éclatante. Il a rendu aux protestants leurs droits, la liberté individuelle est assurée, la liberté de réunion tolérée, et il porte son bon vouloir jusqu'à faire prévaloir le système funeste d'élection dans lequel l'introduction du nombre double dans les assemblées du tiers-état devait inaugurer, selon les utopistes, l'ère de l'égalité. Plusieurs provinces font l'essai heureux de cette nouvelle organisation et, à l'exception de la Franche-Comté et de la Bretagne, la situation de toutes les généralités était régulière, libérale et appropriée à l'époque. Un avenir de progrès et de liberté semblait s'ouvrir pour ces générations ardentes, mais non encore corrompues, qui aimaient le roi et avaient confiance en lui. Malheureusement le grand mouvement national fut dénaturé, à son origine, par les passions démago-

giques de la Constituante et de la Convention qui, grâce à nos divisions et à notre inexpérience gouvernementale, le firent tourner à leur profit.

Il nous reste à traiter, au sujet de la France ancienne, la question si délicate de sa noblesse. Sujet d'admiration pour les uns et de contradiction et de préventions incurables pour les autres, elle est encore aujourd'hui, en dépit de la perte de son influence et de son annulation politique, la pierre d'achoppement entre la royauté et la nation. C'est absurde, sans doute, mais c'est un fait incontestable dont il est absolument nécessaire de tenir compte. Au risque de nuire à l'ordre et à la méthode, nous lui avons réservé dans notre travail une place spéciale, afin d'attirer plus particulièrement sur elle l'attention du lecteur. Notre but, qu'on le sache bien, n'est pas de faire son apologie, mais uniquement d'arriver, par l'exposé consciencieux des faits, à chasser des esprits les préventions qui, en les égarant, retardent la réconciliation des cœurs partout où elle est possible. En un mot, nous avons sacrifié l'art

à l'utile. Quant à notre manière d'opérer, elle est simple : elle consiste à réfuter, au fur et à mesure qu'elles se présentent à notre pensée, les imputations erronées que l'on formule contre elle. Nous aurons occasion de parler des deux classes de la grande bourgeoisie et du paysan dont les destinées furent si longtemps liées à celles de la noblesse..

Les griefs formulés sont : « La noblesse n'était pas ouverte, mais plutôt fermée. Ses privilèges étaient abusifs et sans raison d'être. Elle fut tyrannique, ignorante, oisive. Son émigration en 92 fut un crime national. »



CHAPITRE III

LA NOBLESSE FRANÇAISE

ELLE FUT OUVERTE A TOUS LES MÉRITES. — SA CLASSIFICATION, SON RECRUTEMENT. — LA HAUTE BOURGEOISIE, OU RACE INTERMÉDIAIRE. — LES MŒURS DE LA NOBLESSE. — ÉNORME CONSOMMATION QUI SE FAIT D'ELLE. — NÉCESSITÉ D'UNE NOBLESSE GUERRIÈRE PAR SUITE DE LA POSITION GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE.



ous les nobles de France furent égaux en principe, mais cette égalité n'affaiblissait en rien les hiérarchies naturelles fondées sur la naissance, la fortune et les services rendus au pays (1).

La noblesse française, par sa constitution, ses habitudes et ses mœurs, était ouverte, con-

(1) La noblesse provenait : 1° de la noblesse de coutume (droit coutumier) ; 2° de la noblesse conférée pour services rendus à l'Etat ; 3° de la noblesse d'office ou de robe, appelée ainsi en opposition à la noblesse de race, et venant de la possession de certains offices de judicature ; 4° de la no-

trairement à l'opinion reçue, à toutes les conditions sociales, à tous les mérites. Mais si elle fut accessible à tous, elle le fut particulièrement par droit coutumier fondé sur l'axiome universellement reconnu, *qu'elle s'acquérait par cent ans de possession comme elle se perdait par cent ans d'omission, à la haute bourgeoisie vivant sur sa terre avec honneur.* Qui ne voit dans cet axiome si favorable à la vie agricole sédentaire la source féconde et moralisatrice d'où la noblesse puisa son recrutement.

blesse de cloche accordée aux maires échevins ; 5° de la noblesse de finance. (*Dictionnaire de la noblesse.*)

Quoiqu'on en ait dit, la noblesse française tenait ses portes ouvertes à deux battants. Il y eut encore la noblesse archière, qui fut supprimée sous Louis XI; la noblesse verrière, créée par Louis XIV en faveur de l'industrie du verre, enfin, le fief jusqu'à l'édit de Blois, art. 269, sous Henri III qui supprima le privilège, donnait la noblesse à son acquéreur qui appartenait la plupart du temps à la haute bourgeoisie ayant pignon sur rue.

La noblesse de race pure ou chevaleresque devait faire les preuves à partir de l'année 1400 comprise. — Certaines charges en dehors de celles de la cour donnaient aux familles rang parmi la haute noblesse, telles que celles de premier gentilhomme de la Chambre, de capitaine de Compagnie de la garde, de même que le gouvernement d'une province, le maréchalat, le grade de lieutenant-général, l'ordre du Saint-Esprit, etc.

Ces deux classes, la noblesse et la bourgeoisie, élevées avec soin, apportaient chacune des avantages de fortune ou de services rendus à l'Etat qui facilitaient leur assimilation. L'homme de race intermédiaire parvenait sans choc et naturellement jusqu'à la race supérieure qui était l'objet de sa légitime ambition.

La noblesse de robe, d'anoblissement et de cloche sortait généralement de la race intermédiaire qui recevait comme appoint, dans ce recrutement consenti par l'opinion, la partie de la noblesse déclassée. Les familles qui tombaient en dérogeance, en effet, et le nombre en fut grand, perdaient leurs privilèges ; pour les ravoir, elles s'adressaient au roi qui accordait ou refusait une seconde investiture, ou bien elles se bornaient, conformément au droit coutumier, à vivre noblement durant un temps déterminé.

Une famille de vieille noblesse peut ainsi passer pour une famille anoblie de fraîche date. Selon quelques historiens, la noblesse pouvait déroger sans perdre pour cela l'indélébilité attachée au sang : « *Virtutem a stirpe traho.* »

La terre possédait une grande valeur morale et le fief en particulier avait le privilège de donner la noblesse à son acquéreur. Ce privilège subsista jusqu'à l'édit de Blois en 1577 qui le supprima par son article 269 (1).

L'opinion en France avait trop le sentiment des devoirs qui s'imposaient à la noblesse pour ne pas prêter son appui à son

(1) A l'avènement de Louis XVIII, il se fit dans les anciennes familles déclassées ou trop négligées par les gouvernements antérieurs comme une sorte de réveil. La plupart ayant conservé leurs traditions et y tenant fermement, crurent que le moment était favorable pour elles de réclamer ce qu'elles considéraient comme une légitime réparation, la reconnaissance d'ancienne situation nobiliaire perdue ou amoindrie. Des personnages à la cour, des historiens compétents entrèrent dans ce projet, qui ne fut pas poursuivi par crainte de l'opposition libérale toute puissante alors. Son exécution aurait donné, pour un temps, une vie nouvelle au corps de la noblesse par l'adjonction de ces familles, très estimées dans nos provinces et dont la noble origine pour un certain nombre n'était pas contestée. De nos jours, des écrivains consciencieux s'emploient à refaire le passé de la France avec les débris qui en restent. Le comte de Froidefond entre autres, dans son *Armorial du Périgord*, se montre aussi consciencieux que dégagé de l'esprit de routine, et nous ne pouvons que joindre nos regrets aux siens quand il déclare, avec autant de modestie que de loyauté, qu'il ne s'est pas cru assez autorisé pour admettre dans son *Armorial* des familles dont les preuves matérielles étaient sans doute suffisantes, mais dont les preuves morales laissaient à désirer.

développement. Placée au centre de l'Europe, la France est comme enveloppée par un cercle formé de peuples ambitieux et non satisfaits que l'histoire nous montre durant des siècles ligués contre elle. Attaquée au midi, au nord, à l'est et à l'ouest, que d'efforts héroïques ne s'est-elle pas imposés et combien elle dut apprécier la passion guerrière de la noblesse chargée de la défense ?

Tout concourait, les mœurs, l'intérêt général, à élargir la voie où devait se recruter la noblesse, la source à laquelle elle allait puiser les éléments de rajeunissement, de force et de durée qui lui étaient si nécessaires.

La noblesse en général n'était pas opulente ; mais comme à l'exception de la cour et de Paris, le luxe lui était presque inconnu, son aisance fut grande et lui permit d'entretenir un nombreux personnel qui dépendait d'elle et qui était proportionné à l'importance de la terre. On voyait bien ça et là des habitations de grande apparence, mais en dehors de ces exceptions, la masse résidait dans des manoirs, castels, gentilhommeries, maisons nobles, dans

lesquels on ne s'inquiétait guère de confort. Comme chacun se contentait de peu, que le corps était toujours en activité et que la stabilité devenait la loi commune, l'esprit, fait à ces habitudes, ignorait la curiosité aussi bien que l'ennui.

C'est de ces résidences que sont sorties ces fourmilières de guerriers et de héros qui ont porté si haut et si loin la renommée de la France. Les provinces de Guienne et de Gascogne se distinguèrent par le nombre de leurs chevaliers et écuyers, tous « gens de guerre » disait Montluc (1).

L'histoire de France, écrit M. de Ribbes, est, d'un bout à l'autre, une incomparable épopée militaire dont les héros de tout rang et de toute classe sortent des familles essentiellement stables et dont les souches reverdissent sans cesse. La noblesse rurale fournissait d'inépuisables ressources qu'alimentaient les familles de la haute bourgeoisie, espèces de dynasties

(1) La duchesse Bouillon prétendait que « s'ils sentaient l'aïl ils n'en étaient pas moins bons et vaillants. »

bourgeoises mettant leur honneur à s'anoblir sur les champs de bataille.

C'est ainsi que la race intermédiaire qui vivait à côté de la noblesse, s'imprégnait de son esprit chevaleresque, tout en réagissant sur elle à son tour par son existence sérieuse et laborieuse. Des deux parts on ne marchandait jamais ni son sang ni sa fortune, quand les besoins de la défense nationale l'exigeaient.

C'est à cause de cette confraternité militaire et sociale que l'on s'explique comment la noblesse a pu supporter l'effrayante consommation qui s'est fait d'elle à certaines époques de notre histoire. Saint Simon déplore cette immolation qui se renouvelle sans cesse (1).

L'historien Lainé estime que la lignée directe ne dépassa pas en moyenne plus de trois siècles.

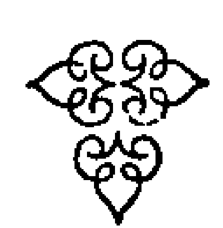
(1) La grande majorité de l'ancienne noblesse, selon le marquis de Bouillé et M. Lavoisier, avait perdu sa fortune à la fin de la monarchie et un certain nombre de familles vivaient dans une sorte d'indigence. Plusieurs ne se trouvèrent pas en mesure de se présenter au recensement de 89, soit par suite de leur abaissement, soit aussi par indifférence et par principe. Nous connaissons plusieurs familles de la haute noblesse absolument en décadence, et c'est avec une profonde tristesse que nous avons connu dans les montagnes

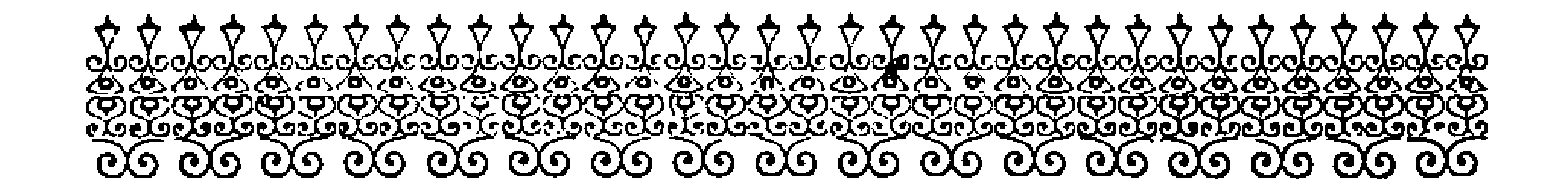
Pour combler les vides qui témoignaient de son action incessante, mais qui pouvait compromettre l'ordre dans son essence, on s'adressait, pour perpétuer le nom en danger de s'éteindre, à des collatéraux du côté paternel s'il y en avait ou à ceux du côté maternel à leur défaut, au moyen des adoptions, substitutions. Le sang ainsi mêlé, mais non épuisé de la souche, reprenait le plus souvent une vigueur nouvelle et agrandissait, par cette diffusion, l'assimilation des races qui en faisait comme une sorte de grande et même famille.

Plusieurs écrivains portent en moyenne le chiffre des nobles toujours prêts à combattre à 100.000, représentant 80 à 90.000 familles, donnant un total de 400 à 450.000 personnes environ. Le président du Vair confirme cet épanouissement extraordinaire, notamment au XIVe siècle avant les querelles des Bourguignons et des d'Armagnacs qui engendrèrent les

du Dauphiné, près d'Uriage, la famille maternelle de Bayard, représentée par plusieurs enfants et leur mère veuve que dans le pays on appelait *la louve,* nous ne savons pourquoi. Cette famille, fort respectée dans le pays, avait peine à suffire à ses besoins.

invasions anglaises et l'anarchie sociale. « La noblesse répandue dans les campagnes, dit-il, estait pleine de gloire. La jeunesse estait nourrie aux armes avec des règles d'honneur si sévères que rien plus. La force de leur âge estait employée ou à la guerre au service du prince et du pays ou à la paix en exercices généreux. La vieillesse conduisait les familles, leur enseignait les lois d'honneur. »





CHAPITRE IV

LES PRIVILÈGES DE LA NOBLESSE
ET LE DROIT D'AINESSE

CRÉATION DE LA PREMIÈRE GARDE DE NOS ROIS. — SA VALEUR. — LE COMTE DE MUN.



'IL existe un axiome universellement accepté, c'est bien celui-ci : « Service rendu ou sollicité oblige. » Loi d'instinct, de conservation et d'équité, elle est l'honneur de l'homme dans le sentiment qui l'inspire et adoucit les degrés, qui sans elle seraient si hauts, qui le séparent de son semblable. En établissant entre le grand et le petit, entre la supériorité et la faiblesse de l'intelligence, de la force et du courage, des ménagements, des obligations réciproques, elle rapproche les distances et les unit jusqu'à un certain point par l'intérêt commun.

Notre société démocratique est pleine de privilégiés qui sont loin d'avoir gagné leurs titres à force de bienfaits ; mais il n'en a pas été de même pour la noblesse.

Les privilèges, que la malveillance lui reproche d'avoir usurpé, furent le prix de son dévouement, de sa valeur et de son sang si largement versé. Ils lui furent donnés au cri de détresse d'une société aux abois. *Caveant consules!* Tous les nobles répondirent à son appel et la France et la société furent sauvées.

Après la mort de Charlemagne et le grand déchirement des peuples qui en fut la suite, la nation française qui venait de perdre dans les guerres civiles la plupart de ses guerriers, se trouva dans l'impuissance de résister aux invasions périodiques des étrangers et des bandes d'aventuriers qui portaient le fer et le feu dans toutes les provinces. Les populations éplorées demandaient à grands cris un sauveur, que la royauté, momentanément effacée, ne pouvait leur procurer. C'est alors qu'apparut le système féodal dont nous avons fait connaître la structure. Les grands propriétaires, c'est-à-

dire les ducs, comtes, hauts barons, les seigneurs d'un ordre inférieur, les bourgeois et les paysans, sous l'influence de l'intérêt de la conservation qui prévalait partout, s'empressèrent de former une espèce de ligue qui n'était autre chose qu'une association ou vassalité, dans laquelle ils stipulèrent, d'un commun accord, des engagements pour la défense commune. Les puissants et les forts promirent leur appui aux faibles et aux opprimés, qui, en échange, leur concédèrent des redevances généralement en nature. Dès ce moment, des milliers de châteaux-forts, des maisons aux murailles épaisses s'élevèrent sur toute l'étendue du territoire. Les ducs, comtes, etc., derrière leurs hautes tours se firent indépendants ; les autres cherchèrent à les imiter, ce qui n'empêcha aucun des intéressés de remplir avec fidélité les diverses obligations qu'ils s'étaient imposées.

En résumé, les seigneurs dans ces contrats ont la double tâche de défendre le pays contre l'étranger et de donner aide et protection aux populations sans défense, c'est-à-dire à tous. En

échange de ces avantages, ces derniers contractent envers leurs défenseurs et protecteurs des obligations, en sorte qu'en les concédant, la nation ne fait qu'appliquer l'axiome : « Donnant, donnant. »

Qui peut douter un instant que le contrat ne fût de beaucoup plus favorable au peuple qui fut dispensé, sauf à certaines époques exceptionnelles et temporaires de notre histoire, de la dure nécessité d'être toujours armé, toujours sur le qui-vive dans l'intérêt de la défense ou de l'offensive nationale.

La fidélité aux engagements et l'intérêt que la royauté portait aux populations rurales, firent que l'impôt du sang pesa trop lourdement sur la noblesse et pas assez sur le peuple. Le pays se ressentit trop souvent des effets de cette organisation imparfaite qui l'obligea à employer constamment des troupes étrangères à son service. Toujours est-il qu'on vivait sous la main gantée d'un guerrier aux formes rudes, mais qui vous protégeait.

« Seigneurs, bourgeois, serfs, paysans, reli-
« gieux, tous enfin, écrit M. Taine, adaptés à

« leur condition, reliés par leur intérêt com-
« mun, sont ensemble une société, un corps
« véritable. La seigneurie, le comté, le duché,
« deviennent une partie que l'on aime d'un
« instinct aveugle et pour laquelle on se dévoue;
« elle se confond avec le seigneur et sa famille,
« et à ce titre on est fier de lui, on conte ses
« grands coups d'épée. »

Quand une nation est sous l'influence d'une préoccupation fixe et irritante, c'est peine perdue d'en appeler à sa raison et à sa justice. C'est ainsi qu'on a fait du droit d'aînesse que bien des gens considèrent comme un droit nobiliaire, un argument contre la noblesse, d'autant mieux accrédité qu'il est faux. Ce droit, si peu connu, fut interprété selon les coutumes et les mœurs des différentes populations qui occupaient le sol de la France. Au nord de la Loire il était appliqué par la bourgeoisie et les paysans comme par la noblesse; à Paris et dans certains pays soumis au droit coutumier, il fut, par exception, aristocratique; dans le midi il était à peu près ignoré.

L'aristocratie foncière y suivait l'usage des

autres classes. « Là, point de distinction de classes, dit M. de Ribbes, de catégories, de propriétés en ce qui touchait la transmission des biens ; le droit testamentaire était le même pour tous, et il ne fut jamais le privilège d'une classe au détriment des autres. »

Chaque famille, la plus obscure comme la plus considérable, se mouvait, s'organisait d'après ses intérêts avec une complète indépendance. L'autorité paternelle, ainsi que cela a lieu dans les pays où la vie circule librement, était pleine et entière, et c'est à peine si l'on trouve çà et là des traces de ce besoin d'égalité mal comprise, qui est la grande infirmité de notre race (1). Essence de l'idée révolutionnaire, ce besoin s'est affirmé et a reçu son application dans la tourmente de 89. «... Offert comme une arme de guerre, » écrit M. de Butenval « aux hommes dont le dessein avéré et « érigé en maxime de droit public, était de dé-

(1) L'opinion d'un de nos plus implacables ennemis est bonne à citer. En 1815, Lord Castelreagh, n'ayant pu obtenir ce qu'il demandait de contraire à nos intérêts, s'écriait : « Les Français sont suffisamment affaiblis par leurs lois de succession... » Paroles à méditer.

« truire dans la famille l'autorité paternelle,
« et dans le pays tout entier l'esprit de tradition
« voué alors à l'exécration sous le nom d'an-
« cien régime. »

Le droit d'aînesse était donc une fiction, mais il servait au dessein de la révolution, peu scrupuleuse sur les moyens pour arriver à ses fins. Dans certaines contrées il répugnait d'autant plus aux habitudes que l'on sentait déjà l'esprit d'égalité en éveil dans certains actes de la vie de famille. Son éclosion ne fut différée que par la sagesse de nos anciennes mœurs. Les documents en font foi ; un, notamment, nous a paru assez explicite pour que nous n'ayons pas hésité à en citer un passage malgré son caractère personnel. On se croirait de nos jours, si l'on ne se savait pas en plein moyen-âge :

Elie Rochon de Lapeyrouse, chevalier octogénaire, a fait la guerre sous les rois Charles VII et Louis XI, et aidé, en 1443, à la formation de la première garde de nos rois, dans laquelle il avait le grade élevé de sous-maître capitaine d'une compagnie et de maréchal des logis de la garde. Pour épargner à lui et à ses

enfants des contestations d'intérêts, qu'il pressent et qui se réalisèrent à sa mort, voulant, dit-il, « finir en paix sa longue et laborieuse carrière, » il lègue à son fils aîné, Guillaume, sa charge militaire héréditaire et sa seigneurie de Trigan ; à Armand, celle de Jonquières, toutes les deux situées en Lauragais, et à Elie ses autres domaines, notamment la terre de Narbonne (Lapeyrouse), située en Périgord, avec deux mille écus.

Cependant le partage qui devait porter plus tard un si rude coup à la noblesse, fut pour elle, à cette époque, une source de force et de grandeur. Les propriétés étaient assez considérables pour supporter le poids de la division, et comme on savait que la puissance et le crédit s'attachaient aux familles nombreuses, les pères acceptaient volontiers des partages qui, en permettant aux cadets de se marier, les faisaient, à l'instar de leurs aînés, chefs de nouvelles souches, avec tous les privilèges qui y étaient attachés. Par mesure de prudence, et dans le but de conserver l'union des familles, ces nouveaux chefs de souche s'obligeaient à

tenir leur portion d'héritage à foi et hommage à leurs aînés. Aussi la fécondité de la noblesse fut-elle extraordinaire. Des écrivains ont compté jusqu'à quarante rameaux sortis du même tronc. Il n'était pas rare sur des champs de bataille de rencontrer dix, douze membres d'une même famille. Vingt-deux Menou périrent à Malplaquet; quatre-vingt gentilshommes du nom de Vassal assistèrent au sanglant combat de Lassiette, en Piémont.

Nous sommes loin aujourd'hui des effets désastreux que, suivant nos contemporains, ce prétendu régime produisit en France. Le régime contraire, c'est-à-dire la contrainte testamentaire, a prévalu, et il n'entre pas dans nos convenances actuelles d'en discuter les résultats connus. Nous nous bornerons à signaler un fait qui chez toute autre nation que la nôtre exciterait la plus douloureuse émotion. Des populations généreuses, vaillantes, attachées au sol, mais passionnées pour leurs traditions séculaires, émigrent depuis l'application de notre code, pour s'affranchir des charges et des liens que le niveau moderne, ce lit du tyran Pro-

custe, leur impose. Elles abandonnent leurs foyers pour aller à l'étranger respirer l'air plus pur qui leur assure le droit de vivre et de mourir comme leurs pères (1).

Quand on pénètre dans les profondeurs de l'ancienne France, on y trouve, sans doute, des lois confuses, défectueuses, une organisation embrouillée ; mais les mœurs, qui sont simples, sérieuses et élevées, en dissimulent, corrigent les effets et tiennent les âmes dans une indépendance et une susceptibilité à l'égard des droits de chacun, qui n'excluent ni le respect, ni la déférence pour les supériorités. Le président du Vair, frappé de cet état de choses, déclarait au XVI[e] siècle, en plein parlement de Provence, « qu'il ne faut pas toucher à cette jalouse liberté si chère aux populations méridionales. »

Nous venons de parler de la première garde de nos rois. Pourrions-nous sans manquer à ce que nous devons au pays, oublier ce corps illustre

(1) Les rives de La Plata sont peuplées de familles Basques.

qui fut comme la chair et le sang de la noblesse, « la vaillance et l'honneur de son temps ? »

Nous appartenons à cette école historique toute française dont le général baron Ambert est un des chefs, qui s'est fait un devoir de mettre en lumière tout ce qui peut contribuer à glorifier notre pays et à confondre dans le même esprit et le même amour les deux Frances : l'ancienne et la nouvelle.

Le corps des cuirassiers de la garde du roi, créé en 1443 et appelé successivement gens d'armes, maison du roi, se recruta dans la noblesse. Son organisation comprenait quatre titres principaux : dans le premier, chaque paroisse fournissait un homme à pied dans les communes pauvres et à cheval dans celles qui avaient les ressources suffisantes; ils étaient exemptés d'impôts hors celui de la gabelle. Le second titre comprenait quatre mille archers ou fantassins. Le troisième donnait aux sergents d'armes, créés en 1191 par Philippe-Auguste, la succession et les attributions des gardes du corps qui avaient tous succombé à la bataille de Poitiers. On leur adjoignit la com-

pagnie écossaise et cinquante arbaletiers ; ils appartenaient à la noblesse ; ils furent, dans l'origine,armés de maillets dorés et de carquois pleins de carreaux.

Le quatrième tenait en permanence quinze compagnies de cent lances, garnies chacune, c'est-à-dire de cent hommes d'armes, suivis chacun de trois archers, d'un coutelier et d'un page, tous montés et portant un hocqueton aux couleurs du capitaine commandant la compagnie. Ces lances représentaient la fleur de la noblesse chevaleresque et leur recrutement se fit jusqu'à François Ier avec un soin minutieux qui ne tolérait aucune infraction au principe. Les trois premières compagnies eurent l'insigne honneur de garder les enseignes du souverain et de la nation auxquelles semblait attaché le sort du pays. Il fallait, remarque un historien contemporain, fournir des preuves incontestables de race, de probité et de bonnes mœurs. « Personne n'ignore, dit Lachenay des Bois, qu'on ne recevait parmi les hommes d'armes que ceux qui étaient de vieille noblesse, même de la plus haute condition, et François Ier les

considérait comme l'élite de la noblesse et le bras qui portait son sceptre.»

Le corps des archers (infanterie) ne fut pas trié comme celui de la cavalerie. La noblesse répugnait à combattre à pied, et cette erreur funeste qui se perpétua pendant des siècles discrédita les gens de pied et priva la France d'une infanterie nationale. Dans la cavalerie, au contraire, les rois Charles VII et Louis XI mirent à son recrutement une sollicitude extrême. Ils choisirent eux-mêmes, pour commander ces quinze compagnies, des hommes de haute naissance, vaillants, sages, experts dans la guerre, en ayant soin d'en éloigner les grands seigneurs dont ils suspectaient le dévouement.

La noblesse tint à honneur de faire partie de ces lances, en sorte que le nombre en fut porté dans la pratique jusqu'à 1,200 par compagnie. Plus tard, la couronne se relâcha dans les preuves à remplir; il suffisait, pour être admis, de prouver 150 ans de noblesse, sans mélange de roture d'aucun côté. Les grades supérieurs se nommaient maîtres et sous-maîtres ou capitaines de compagnie. Cette organisation

donna à la cavalerie plus de consistance et de discipline. « Dans les combats, elle chargeait à fond, sans compter les ennemis et sans regarder en arrière. »

C'est ici qu'il faut déplorer cette disposition de notre caractère à préférer le brillant à l'utile. Ni les récents revers infligés à nos armées sous Charles VI et Charles VII, ni l'opinion des chefs expérimentés qui sollicitaient pour l'arme modeste de l'infanterie les faveurs de la noblesse, ne purent rien contre ces préjugés dont l'origine remontait à la source de nos institutions. La féodalité anglaise était resté disciplinée parce que, dès le principe, fondée et contenue par la royauté toute puissante qui cherchait à empiéter sur ses droits, elle se vit contrainte de rechercher le concours du peuple qui le lui prêta fidèlement dans ses entreprises longues et périlleuses.

Les redoutables archers anglais qui nous furent si funestes sortaient des communes. La féodalité française, au contraire, indépendante par son origine, plus légère daus ses habitudes, trop dédaigneuse de ce qui n'était pas elle, ne

ménagea pas assez cet instrument populaire si décisif dans les combats. D'ailleurs il est à remarquer que l'infusion du sang de la chevalerie française dans celui de la noblesse anglo-saxonne, par suite de la conquête de l'Angleterre, avait donné à cette dernière qui, jusqu'alors, comptait pour peu, une vigueur et une vaillance qui en firent souvent la rivale heureuse de la nôtre. Par la famille angevine des Plantagenets, l'Angleterre eut la bonne fortune de se voir gouvernée par des rois d'un mérite quelquefois supérieur.

Notre cavalerie, la plus brave de l'Europe, triomphait d'abord, gagnait une victoire que l'infanterie ennemie transformait en défaite.

Ce corps d'élite se distingua particulièrement à Marignan, Pavie, Valenciennes, Nerwinde, Malplaquet et Fontenoi. A Pavie il fut presque exterminé par suite de l'impétuosité mal calculée de François Ier auquel un vieux gentilhomme reprochait plus tard son ingratitude envers ce corps. A Valenciennes, ces vaillants cavaliers trouvèrent l'occasion de s'illustrer et de montrer les qualités de race, de bonne humeur

spirituelle et de susceptibilité d'honneur que l'on rencontre encore dans les rangs de notre armée. En voici deux traits : Louis XIV, encore jeune et plein de feu, s'était trop engagé dans les tranchées de Valenciennes qui fut prise autant par la cavalerie que par l'infanterie. Le combat était très vif là où il était, et un de ses courtisans lui conseilla de se retirer et de ne pas exposer inutilement sa personne. Le conseil pouvait être bon, mais il ne plût pas aux soldats. Comme il hésitait, un de ses cavaliers lui dit tout haut : « Sire, le vin est tiré, il faut le boire. » Louis XIV sourit et demeura à son poste. Il éprouva pendant ce siège une émotion dont il garda le souvenir. Un officier des gardes montant un cheval difficile vint heurter brutalement le roi qui ne sut pas réprimer un mouvement d'impatience et leva sa canne sur le cavalier. Celui-ci, éperdu, ne sachant comment venger son injure, prend un de ses pistolets, s'avance vers le roi et lui présentant la crosse de l'arme : « Sire, dit-il, puisque vous m'avez ôté l'honneur, ôtez-moi la vie. » Le roi,

tout ému, l'embrassa et lui demanda pardon en présence de l'armée.

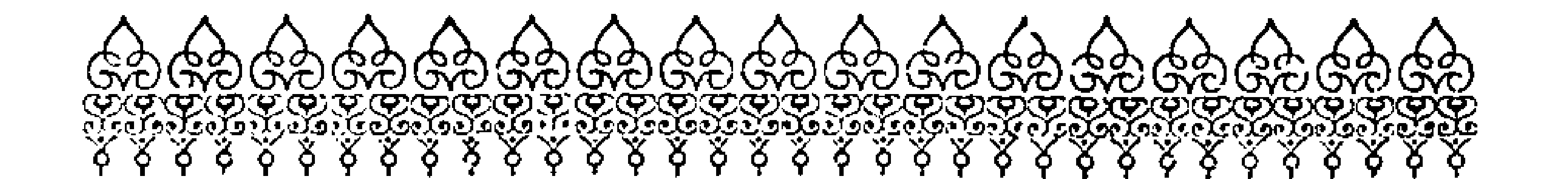
A Nerwinde, la plus sanglante bataille du siècle, ces valeureux escadrons pénétrèrent dans les carrés des Anglais et des Hollandais, commandés en personne par le fameux prince d'Orange.

Le comte de Mun est superbe, quand, à propos du désastre de Sédan, il s'écrie d'une voix pleine de larmes, aux applaudissements de la chambre et des tribunes : « Cette charge qui arrachait au roi de Prusse un cri pareil à celui de Guillaume d'Orange à Nerwinde : « Oh ! les braves gens ! » comme l'autre s'écriait : « Oh ! les insolents ! » A cette bataille, comme dans la plupart de celles de la monarchie, les historiens militaires sacrifient presque toujours l'individu à l'ensemble et sont d'une sobriété désolante. Sans une seconde investiture de noblesse donnée au chef d'escadron de Rochon, nous ignorerions le nom d'un des héros de cette grande journée, qui, dans la plus brillante charge, dégagea, au moment le plus terrible de l'action, le prince de Bour-

bon trop avant engagé dans un gros d'ennemis. Guillaume qui combattait en soldat et qui admirait les charges de notre cavalerie, se dépitait, répandait sa mauvaise humeur autour de lui et s'écriait sans cesse : « Insolente nation ! ah ! les insolents ! »

La maison du roi-cavalerie fut constamment fidèle à ses devoirs ; les gardes françaises-infanterie, amollies par leur séjour prolongé dans la capitale, travaillées par les doctrines nouvelles, donnèrent, du moins un certain nombre d'entre elles, le scandale de faire partie des bandes révolutionnaires. Depuis 89, par un heureux privilège, nos cuirassiers ont maintenu dans la bonne comme dans la mauvaise fortune les nobles traditions de leurs devanciers sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Que la France s'en souvienne ainsi que de ces vaillants alsaciens et lorrains qui se pressaient dans leurs rangs.



CHAPITRE V

LA NOBLESSE
DEVIENT UNE SORTE D'INSTITUTION DE COUR

SON OISIVETÉ. — SES CONSÉQUENCES. — CONFLITS. — MARIE-ANTOINETTE. — LE MARQUIS D'AUTICHAMP.



A royauté, en excluant la noblesse du gouvernement du pays, la jeta dans un désœuvrement aussi nuisible à l'une qu'à l'autre. Elle fut comme détachée du sol et des intérêts nationaux, juste au moment où l'administration générale s'accusait de plus en plus dans le sens autoritaire sans rencontrer de contre-poids. Tout a ployé sous ses commis, toute la législation et toute la pratique administrative ont opéré contre le seigneur local pour lui ôter ses fonctions efficaces et le confiner dans son titre nu. Des commis, des gens de plume et de

robe, des roturiers sans consistance font la besogne; nul moyen de la leur disputer (1). »

Il faut convenir que si la royauté se prêta à cette démolition, elle le fit avec peu de clairvoyance politique. Puisqu'on décapitait la noblesse, ses privilèges, qui n'avaient plus la raison d'être, auraient dû subir le même sort. La noblesse, entrée de gré ou de force dans le droit commun, aurait appliqué ses aptitudes naturelles au grand avantage du pays; et le tiers-état ne voyant plus en elle l'individualité prépondérante, par droit de naissance, qui le tourmentait plus que tout autre chose, n'aurait pas eu l'idée de s'unir avec les ennemis de l'ordre et de la société. Le respect, le prestige dû à ses grands services, n'eussent pas été contestés ; mais au lieu de cela, pendant que la masse de la noblesse se voyait dépouillée de ses attributs et, partant, de sa haute importance, la royauté tolérait en faveur de quelques familles une situation aussi choquante que mal habile. Une noblesse de

(1) Taine.

cour et un haut clergé formant une minorité de quelques centaines dans chaque ordre, parvenaient, grâce à des complaisances royales, dont la source était loin d'être pure, à maintenir une partie de leurs privilèges. Les plus cruels ennemis de la royauté, du clergé et de la noblesse ne pouvaient rêver rien de plus favorable à leurs sinistres projets. On se jetait à corps perdu dans l'impossible.

La révolution dans les faits était encore loin de s'accomplir, mais on sentait qu'elle s'imposait chaque jour dans les esprits.

Comme si la division dans les hautes classes n'était pas déjà assez grande, la noblesse de cour, perdant toute mesure, trouvait charmant d'appeler « petits cousins, les nobles de province, parmi lesquels elle rencontrait des aînés, mais qui avaient conservé dans leurs seigneuries les habitudes *surannées* de leurs pères ; cela déplut et fut considéré comme une sorte d'injure. » D'autre part, la hauteur dédaigneuse de quelques pairs du royaume vis-à-vis des parlements qui leur rendaient la monnaie de leur pièce, amena des conflits que la royauté

n'avait plus la force d'apaiser. Depuis la mort de Louis XIV le pouvoir exécutif était devenu plutôt nominal qu'effectif et les parlements, qui sentaient leur prestige grandir de plus en plus, ne craignirent pas de s'entendre avec l'administration pour essayer de former une aristocratie parlementaire qui devait partager avec le roi la puissance souveraine. La passion fit oublier que l'heure des aristocraties avait sonné pour toujours et qu'en cherchant à déconsidérer la noblesse militaire ils allaient porter le coup mortel à l'ordre entier. L'œuvre de Richelieu craquait de toute part et c'était justice. Contrairement au bon sens, au lieu de faire de la noblesse une utilité nationale, on semblait s'être ingénié à en faire une sorte d'institution de cour, elle que ses traditions désignaient non seulement pour la guerre, mais pour occuper les grands offices et protéger les faibles. On l'affubla de distinctions stériles et elle n'eut d'autre puissance que celle qu'elle trouvait dans la faveur du gouvernement. Obérée par le faste et la dissipation et, par conséquent, besogneuse et exigeante, elle

R.F.

employa dans la gestion de ses domaines des intermédiaires qui, pour la contenter et s'enrichir en même temps, pressurèrent les malheureuses populations. Les pays d'élection furent ceux qui souffrirent le plus de ce régime, connu sous le nom d'absentéisme et qui rappelle celui qui pèse sur l'Irlande.

La noblesse de finance apporta à cet état de choses son funeste concours par ses goûts et ses dépenses. « Les fortunes disparaissent comme par enchantement disait Mme de Boufflers : on se ruine à qui mieux mieux. » Comme il fallait soutenir son rang vaille que vaille, on substitua à la vraie magnificence, une magnificence d'emprunt qui couvrit quelque temps des misères qu'on chercha à réparer à tout prix. Les rangs se confondirent, en dépit de l'orgueil, et l'on vit le navrant spectacle de quelques descendants de nos plus illustres familles, ne conserver de leurs ancêtres que le nom qu'ils compromettaient et des titres qu'ils prostituaient au grand scandale de la nation.

Chose merveilleuse et qui prouve l'excellence de nos anciennes institutions, la tradi-

tion ne cessa pas, même dans les mauvais jours, d'entretenir entre le propriétaire, le tenancier, le patron et l'ouvrier, des rapports bienveillants et une solidarité que l'on ne retrouve plus aujourd'hui où la vie publique et la vie privée sont atteintes à leur source par l'antagonisme, l'instabilité et la concurrence illimitée. La société française n'était gâtée qu'à la surface. Par ses coutumes, ses mœurs, sa foi non encore entamée, ses communautés, corporations, associations toujours en exercice, elle formait un faisceau si bien ordonné, que les démolisseurs rencontrèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas.

Cependant l'absence de la vie publique, corollaire de cette situation, les guerres sanglantes et prolongées de la succession d'Espagne avaient amené, à la fin du grand règne, une situation intolérable. Vauban, Fénelon, Beauvillers se firent les échos éloquents des plaintes universelles du pays. La mort du duc de Bourgogne, le règne déplorable de Louis XV retardèrent sans étouffer dans les cœurs le sentiment d'une régénération devenue nécessaire.

Mais un mal plus dangereux encore que les pertes matérielles, toujours réparables, une philosophie licencieuse et railleuse s'infiltra dans la jeunesse des classes élevées et y produisit de grands ravages, en faisant miroiter à ses yeux les plus séduisantes chimères. « On manque à tous les devoirs par principe, avait dit Mme de Maintenon, c'est la grande corruption du siècle. »

Cette corruption qui amena une révolution dans les mœurs devait finir par une révolution dans les lois, sous l'influence de deux hommes néfastes qui se partagèrent le XVIIIe siècle : Voltaire, par sa philosophie qui enseignait le mépris et la moquerie des choses graves, et l'estime des choses futiles et dangereuses ; le second, en proclamant des paradoxes qui en font le père du jacobinisme. C'est dans ces conditions si inquiétantes, au terme d'un monde expirant et d'un autre qui commençait chargé d'énigmes redoutables, qu'un jeune prince sans expérience, plein de vertus, mais sans caractère, allait prendre le gouvernement du pays.

Nous venons de voir les tristes conséquences que le système exclusif et compressif du pouvoir avait produit dans le corps social et en particulier dans l'ordre de la noblesse ; il nous reste à montrer un des côtés qui en fut le résultat et qui, par l'influence qu'il exerça sur les esprits et les mœurs, mérite d'être signalé.

En forçant la noblesse à une oisiveté que les soins de la guerre ne pouvaient satisfaire, il aurait fallu, ainsi que nous venons de le démontrer, lui réserver une porte, une issue, une soupape enfin, pour lui permettre de laisser échapper le trop plein de son activité. Le commerce, l'industrie, les professions libérales, lui étaient à peu près interdites, par suite de préjugés qui n'avaient plus leur raison d'être. Que pouvait-elle faire, sinon de suivre la pente naturelle de ses aptitudes d'esprit ? Elle chercha, comme on dit vulgairement, à tuer le temps, et elle y réussit en consommant sa ruine. A Paris et plus encore à Versailles s'ouvrirent des salons dont les causeries, les conversations, les correspondances acquirent bientôt une grande célébrité. Les lettrés, les

savants les plus illustres, briguèrent l'honneur d'être reçus dans ces salons. Il s'y fit une consommation énorme d'érudition et d'imagination, de telle sorte qu'on aurait pu croire un moment que toutes les ressources de l'esprit humain avaient été réunies dans ces lieux privilégiés. La langue, la poésie, la littérature, la science elle-même, en subirent plus ou moins le joug. Des mœurs plus ou moins adoucies et trop légères se substituèrent aux anciennes, rudes et sérieuses.

Si l'énergie de l'expression, l'originalité de la pensée et des caractères perdirent à ce frottement exagéré et continu, il n'en resta pas moins à l'actif de cette société un art, un tour, un je ne sais quoi enfin, pour dire les choses, qui n'eurent de pareil que l'air et la grâce avec lesquels on savait les dire. Parmi ces gentilshommes, tout charmait, car « tout semblait jouer avec eux.» Ils écrivaient comme ils parlaient, soutenus par les joyeusetés toujours étincelantes de l'esprit français en éveil.

A l'arrivée de l'infortunée Marie-Antoinette à la frontière de France, pour contracter ma-

riage avec Louis XVI, la princesse parcourant les rangs de la noblesse, accourue pour lui faire honneur, s'arrêta devant le marquis de B***, dont la femme passait pour être aussi belle que spirituelle :

« — On m'a dit, lui dit la princesse, que Madame de B*** est la personne la plus séduisante du monde. — Madame, répondit le marquis sans hésiter, tout à l'heure encore je le croyais. »

Plus tard, à Versailles, la reine se trouvait avec son frère l'empereur Joseph ; elle portait une jolie toilette et elle était chaussée de souliers vert-uni. Voyant venir à elle le chevalier de M*** connu par sa galanterie, la reine voulut l'embarrasser et lui dit en riant : — Voyons, monsieur, faites-moi un compliment. »

Et l'autre de répondre :

« — Madame, l'univers est à vos pieds. »

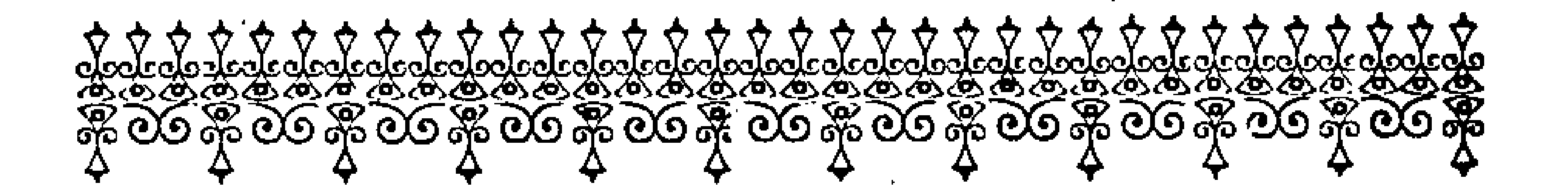
Ces gentilshommes étaient excessifs en tout. Le marquis d'Autichamp eut une contestation avec le prince Bourbon qui se termina par un duel à l'épée, vigoureusement mené de part et d'autre. M. d'Autichamp y reçut un coup d'épée fort grave. Comme ses amis lui en témoi-

gnaient un vif intérêt : — Que voulez-vous, messieurs, le prince m'a fait l'honneur de me donner un coup d'épée. »

C'étaient des riens, sans doute, mais ces riens renouvelés sans cesse, sous les formes les plus variées et toujours spirituelles, éblouissaient un siècle léger et futile, et ils ont encore le don de nous charmer.

Toujours est-il que cette domination nouvelle ajoutée à d'autres que la haute société française acquit, était de nature à flatter son amour-propre, mais ne pouvait la distraire des préoccupations alarmantes qui commençaient à se faire jour.





CHAPITRE VI

LA NOBLESSE

EST ACCUSÉE DE TYRANNIE, D'IGNORANCE

PRÉVENTIONS ET PRÉJUGÉS — LES DEUX LÉGENDES — LA JUSTICE FÉODALE ET CELLE D'AUJOURD'HUI



E grief de tyrannie qui n'est pas plus sérieux que celui du droit d'aînesse a singulièrement contribué à soulever les masses populaires contre notre grand passé. « Calomniez, disaient Voltaire et son école, il en restera toujours quelque chose.» Ils auraient pu ajouter : « Il restera tout et plus encore. »

Quand la révolution veut propager quelque indignité, la chose est bien simple. Elle donne le mot à ses comparses, qui aussitôt se mettent en campagne, la colportent, la discutent en fei-

gnant d'y croire, puis la jettent en curée à des millions d'hommes dont l'imagination est aussi grande que leur intelligence est courte. Le tour est joué, et il est d'autant plus irrésistible, qu'il a une saveur d'odieux et d'invraisemblance. Il faudra un siècle d'efforts et d'événements extraordinaires pour en faire raison.

A l'appui de notre assertion, nous ne pouvons résister à la tentation de citer, entre mille, deux légendes qui, il faut bien l'avouer, nous impressionnèrent, comme tant d'autres, dans notre jeunesse.

Dans le Dauphiné, au centre d'un village, se trouve un château féodal entouré de fossés pleins d'eau. On y raconte que dans l'ancien temps, la châtelaine fatiguée du croassement des grenouilles qui troublaient son sommeil, obligeait les habitants à passer les nuits à battre l'eau pour les faire taire. Le remède nous a paru toujours pire que le mal.

Cette légende qui survit à tout, qui a fait la fortune politique des nouveaux maîtres du château, renseignements pris, cette légende, qui est récente, tire son origine de la maladie

d'une ancienne châtelaine très aimée et très respectée de la population de la contrée. Prise d'une maladie cruelle dont elle mourut, son serviteur, aidé par des gens du village de bonne volonté, prenaient toutes les précautions afin de lui éviter le bruit si désagréable des grenouilles. C'était bien naturel. Mais l'Eglise, la Royauté, la noblesse, portent encore la responsabilité de cette stupide calomnie.

La seconde nous est contemporaine et elle a bien aussi sa saveur. A l'époque de la Restauration et aux premières années de la Monarchie de Juillet, le mensonge historique de Galilée vint à point pour donner le coup de grâce à la vieille France et à la religion. Un honnête homme, poète dans ses bons moments, venait de composer ses *messéniennes*, fruit médiocre de sa jeunesse, mais qui eut un grand succès à la suite de la messénienne intitulée *Galilée.* Le livre qui était illustré représentait Galilée dans une prison bien noire, jetant des regards sombres et inspirés sur un globe terrestre. Au-dessous de la gravure on lisait : « Galilée indigné change l'ordre des cieux ; » plus bas : « Galilée

expia par trois ans de prison l'inexcusable tort d'avoir trop tôt raison. »

Ce fut irrésistible; heureusement que la médiocrité de l'œuvre fit oublier la légende quelques années après. Cet échec ne découragea pas les contempteurs de notre passé. Encore aujourd'hui ils cherchent à faire accroire que les instruments que l'on rencontre dans certains donjons servaient à torturer les innocents comme les coupables. Qui n'a pas frémi au récit de ces horribles drames ! Et pourtant si des seigneurs rendaient la haute justice, c'était au même titre que notre société : ils faisaient acte d'une souveraineté qui leur appartenait, car pouvoir et propriété étaient deux mots synonymes. Toute justice était patrimoniale ; le seigneur était la loi vivante, adoucie dans son application par le sentiment chrétien. D'ailleurs il y avait en dernier ressort les lettres de sauvegarde, accordées avec une bienveillance souvent quelque peu intéressée par la royauté qui profitait de l'occasion de soustraire le vassal à la subordination envers tout seigneur dont elle avait à se plaindre. La loi, il est vrai, était

rigoureuse, mais elle offrait plus de garanties que la nôtre dont la *sensiblerie* doctrinale et arbitraire inspire de justes alarmes.

L'heure des déceptions arrive pour cette raison orgueilleuse de l'homme moderne qui aime à se contempler dans son principe préféré de la perfectibilité humaine qui devait inaugurer le règne de la vertu avec l'absence de toute loi répressible. Cette raison humiliée de se voir en contradiction constante avec les faits, ne pouvant se soustraire aux nécessités de la loi, a cherché à la bafouer et elle y est parvenue.

N'assistons-nous pas trop souvent aux scandales qui se produisent au sein de nos tribunaux, et comment pourrait-il en être autrement avec des juges endoctrinés qui ne se croient pas le droit de condamner ou qui, s'ils condamnent, portent dans leur jugement un sentimentalisme aussi ridicule qu'antisocial (1). La haute raison a procédé autrement.

Dracon donna à Solon un peuple barbare

(1) La France ne tardera pas à comprendre que notre législation, faite sous l'influence de la révolution, qu'il ne faut pas confondre avec le régime de la république sous lequel elle

régénéré par une législation sévère, exactement appliquée. Mais Solon fut le précurseur de la grande corruption grecque par les habitudes de relâchement apportées à l'exécution de ses lois. Cicéron déclare que la sévérité de la loi romaine en ce qui touchait aux mœurs et à la vie domestique eut des résultats merveilleux, tels que pendant un siècle et demi il n'y eut pas à réprimer le moindre délit. Rollon, maître souverain de la Normandie, trouva le pays livré à la licence la plus effrénée, le vol surtout était passé dans les habitudes des gens du peuple. Il fit des édits rigoureux fidèlement appliqués et les historiens normands aimaient à raconter que jamais la province n'avait joui d'une pa-

a l'habileté de s'abriter, est un immense dissolvant de notre patrie. Ses prescriptions testamentaires et de partage, son manque de doctrine dans une foule de cas, ont détruit les vigoureuses et nombreuses familles de l'ancienne France et porté un coup funeste à la clarté et à la concision de sa rédaction, sous le rapport de l'esprit et de la forme. Aussi est-elle procédurière à l'excès, ce qui est la source féconde, intarissable de bénéfices pour la multitude des gens d'affaires et de mécomptes et de ruine pour leurs victimes. Il faut plus que la science des choses physiques, plus que la science de l'homme, il faut la science de Dieu dans toute législation pour donner sanction à la loi et imposer l'obligation et le devoir.

reille prospérité et que les bijoux que le duc s'amusait à faire suspendre aux arbres des forêts furent toujours respectés. Cela dura environ 150 ans.

Aucune époque n'a été plus méconnue ou plus calomniée que le moyen-âge. La féodalité, en particulier, fut une organisation nécessaire de la vie agricole et tout à fait étrangère à la conquête. Ce régime constitua comme un réseau d'obligations réciproques, reliant entre eux les éléments divers du corps social, depuis le serf affranchi de l'esclavage par le christianisme, jusqu'au roi qui n'était lui-même le premier des suzerains que pour être le *vassal de Dieu, au pays de France*. A chaque degré de l'échelle le suzerain avait deux devoirs essentiels à remplir : la défense du pays, et rendre la justice.

La féodalité fut surtout favorable aux paysans et aux faibles d'après le noble adage : « Nul droit sans devoir, nul hommage sans protection. » Sans doute, dans cette société féodale qui ne brillait pas par la clarté et où les mœurs étaient dures, des seigneurs dans l'ordre de la noblesse et du clergé purent abuser de leur autorité,

mais il serait souverainement injuste d'en rendre l'ensemble responsable. Autant vaudrait-il dire que la France de 89 est responsable des scélératesses des hommes de cette époque. Grâce à Dieu la solidarité du pays ne s'étend pas jusque là et les criminels d'avant la Révolution, d'à présent, comme ceux qui viendront après, sont des individualités malfaisantes qui sont les effets de notre déchéance. Bien insensé est celui qui ne veut pas y croire.

On peut, sans doute, faire au clergé et à la noblesse, qui avaient tant de contact entre eux par la naissance et les intérêts, des reproches mérités ; mais en fait de bienveillance, de générosité et d'égards pour tous et particulièrement envers les pauvres et les déshérités, ils n'ont jamais été égalés.

L'école historique libérale, en établissant entre ces corps une solidarité si complète, savait fort bien ce qu'elle faisait : en attaquant l'une, elle atteignait l'autre du même coup aux yeux des multitudes égarées. Nous pouvons à cette heure mesurer le degré de confiance que mérite ses attaques contre la noblesse ; il en est de

même en ce qui concerne l'Eglise, à la fois patricienne et roturière.

Les coups furieux que lui portent les sectes tendent à se dissiper aux lumières de la vérité. Et qu'est-ce qui pouvait le plus la compromettre aux yeux de ces multitudes matérialisées, pleines de convoitises, si ce n'est de leur démontrer qu'elle avait acquis ses biens et ses privilèges par la violence et par une odieuse oppression.

Il y aurait, en effet, de quoi s'attendrir et s'indigner en présence de ces affirmations audacieuses, colportées en tous lieux et jetées en pâture à l'ignorance; seulement, ces affirmations qui paraissaient si précises, renfermaient autant de mensonges que de mots. Les découvertes faites aux archives d'Etat et si bien présentées par des historiens consciencieux, ne laissent rien à désirer sur cette matière; la lumière est faite et rien désormais ne l'obscurcira.

Ces questions brûlantes, de biens acquis, d'impôts et de dîmes, exploitées avec tant de perfidie, ont aujourd'hui des réponses qui leur

8

sont entièrement favorables. Il en est de même de ces prétendues influences exercées par elles au profit de l'ambition et d'intérêts égoïstes, qui, une fois étudiées, nous montrent, au contraire, qu'elles profitèrent aux consciences, à la civilisation et à l'indépendance nationale. Nous regrettons vivement que le cadre borné de nos études ne nous permette pas de suivre un honorable historien, M. Davesnel, dans ses démonstrations qui dénotent un esprit judicieux et ferme. Il dit à propos de l'impôt :

« Exempt de tailles, le clergé était soumis aux impôts indirects comme le reste des citoyens. Comme eux il avait à loger les gens de guerre. Quelques monastères sont tenus de réparer les fortifications de la ville qu'ils occupent ; d'autres doivent nourrir des frères lais, soldats invalides que l'état leur adjuge. Le culte doit se suffire à lui-même. Le clergé est chargé de l'assistance publique ; il est tenu, de par la loi, de faire la charité et de distribuer l'aumône.

« Conformément aux préceptes de l'Evangile, le peuple paie la dîme au prêtre (en nature)

et le prêtre en doit une part aux pauvres. Cette part, en cas de procès, est fixée par les tribunaux à 1/6 du revenu.

« Au fond, les seigneurs ecclésiastiques étaient très bienveillants et très charitables, et les populations de leurs fiefs se trouvaient heureuses sous leur domination. Elles les préféraient de beaucoup aux laïcs. Les pensions accordées par le roi sur les bénéfices ecclésiastiques diminuaient considérablement le revenu du titulaire de la seigneurie. »

Quant à la dîme, qui constituait l'autre portion du revenu ecclésiastique, écoutons l'illustre Vauban dont l'autorité est si grande : « De puis que la dîme est établie, elle ne fait aucun procès, n'excite aucune plainte, n'a subi aucune correction. » La dîme suivait les variations de la récolte, s'adoucissait dans les années mauvaises, s'élevait en raison de la prospérité du contribuable ; elle ne fut jamais le dixième ni le vingtième du produit, mais le vingt-cinquième en moyenne seulement et en nature. Bien des redevances qui eussent pu être exigées ne le furent jamais.

Avouons que ce tableau est fait pour étonner bien des gens prévenus et qu'il nous met loin de la réalité présente où le percepteur intraitable, toujours inassouvi, sans pitié et sans s'inquiéter de savoir si le contribuable a ou n'a pas, soutire de sa poche, ordinairement mal garnie, une quotité qui augmente de jour en jour.

Un homme très compétent, M. de Courcy, ému de ce parti-pris de tout calomnier en la noblesse, constate, à propos de son ignorance, qu'on n'a jamais pu montrer une pièce authentique portant cette formule mensongère : « Lequel, en sa qualité de gentilhomme, déclare ne savoir signer (1). »

Si l'instruction de la masse de la noblesse ne dépassa pas, jusqu'en 1700, le niveau ordinaire, un très grand nombre d'esprits éminents n'en sortirent pas moins de son sein, qui excellèrent dans les lettres, les sciences et l'éloquence.

Sans citer ces humbles religieux sortis d'elle en grand nombre, qui continuèrent les traditions des lettrés de la Grèce et de Rome, peut-

(1) Mabillon et d'autres historiens font raison de cette erreur inventée pour le besoin de la cause.

on taire les noms fameux de saint Bernard, d'Abeilard, et plus tard de Montaigne, de Vauvenargues, du cardinal de Retz, du duc de Saint-Simon, de Descartes, de Fénelon, de Buffon, de Larochefoucauld, de Montesquieu ; et parmi les femmes, d'Héloïse, de Clotilde de Surville, de Mmes de Lafayette, de Simiane, de Maintenon, d'Hautefort et de l'inimitable marquise de Sévigné, la plus spirituelle, la plus passionnée et la plus raisonnable de son siècle, qui ont jeté tant d'éclat sur la France ?

Est-ce que de nos jours, les Mirabeau, les Chateaubriand, les Berryer, les Lamartine, les Montalembert et les de Mun ne confirment pas cette vérité, acceptée par le monde entier?

Nous nous trompons. A notre honte, il existe une France révolutionnaire qui ne pense, ne parle et n'écrit que pour livrer au mépris et à la destruction, sous les auspices d'un suffrage universel absolument inconscient de ses actes, non-seulement les derniers vestiges des institutions fondées par le génie et la sagesse de nos pères, mais notre propre gloire, dont elle ne peut supporter la lumière éblouissante.



CHAPITRE VII

LA CHEVALERIE

BOZON. — L'HERMITE. — GRANDEUR MORALE DE LA FEMME. — PARTICULARITÉ SUR LA LIGNÉE FÉMININE DANS LA MAISON DE BOURDEILLE.



AIS c'est par son éducation que la noblesse française a été vraiment incomparable.

Un étranger, l'historien Sismondi, ne dissimule pas son admiration : « Elle fit, dit-il, de la France l'école d'héroïsme de tout l'Occident, le modèle de cette perfection presque idéale, que l'on désigna sous le nom de chevalerie, et que les guerres des croisés, les chants des troubadours et des trouvères, les romans même des peuples voisins, rendirent propre à la France. »

Nous avons laissé la chevalerie, base essen-

tielle du régime féodal, à l'état latent, au sein de ces groupes de guerriers armés qui vont exercer un véritable protectorat sur la nation entière. Il manque à leur gloire l'apostolat, et c'est la chevalerie reconstituée qui va le leur donner.

Pénétrés de cette force secrète qui place les hommes pour les besoins qu'elle seule connaît, et qu'elle élève au-dessus de tous, les chevaliers, âmes de feu, corps de fer, forment comme une espèce d'ordination militaire, à l'exemple de l'ordination sacerdotale. Leur milice est à la fois militaire et religieuse, et dans leur existence aussi merveilleuse qu'aventureuse, on ne sait qui l'emporte, en héroïsme, du guerrier ou du religieux. Leur noble devise : « Mon Dieu, mon Roi, ma Dame, » qui résume tous les devoirs dans l'humanité, idéalise les caractères.

Ces soldats du Christ (1) se sont fait des institutions extraordinaires ; mais plus extraordinaires encore furent ces hommes, qui, durant plusieurs siècles, les appliquèrent avec

(1) Shakspeare.

amour et fidélité. Ils sortent de la noblesse de race et de la douce France, comme ils l'appellent dans leur langage poétique.

Le chevalier jurait d'avoir toujours droiture et loyauté, de défendre partout et en tous lieux le faible, l'opprimé, contre le fort et le puissant, de donner aide et protection au sexe faible, n'importe de quelle condition qu'il pût être, de punir le mensonge, la félonie, la lâcheté comme des crimes, de vivre dans la continence, dans l'amour de Dieu, de son roi et de sa dame. Il devait ouïr la messe tous les jours, jeûner les vendredis et garder invariablement sa foi à tous, et particulièrement à ses compagnons, qu'il s'engageait à honorer, à aimer et à assister en toute occasion, etc.

Le chevalier devait pousser la forme du respect envers la femme jusqu'aux dernières limites, « recordant par dessus toutes autres choses que si petite bourgeoisie et femme de condition *faiblesse* devant qui et parlant à elle, il doit avoir le chapel en la main pour le respect que debvons, nous gentilshommes, aux femmes toutes en général pour la raison de leur sexe. »

Les héros grecs et romains ont été surpassés par ces héros chrétiens, dont la vie si parfaite, les faits prodigieux, nous semblent appartenir à la fable. Et puis quand l'âge où des peines secrètes les contraignaient à abandonner le métier des armes, ils se réfugiaient en grand nombre dans les cloîtres, sous l'humbe vêtement de religieux. Beaucoup d'entre eux prodiguaient le reste de leur existence à reprendre le cours des lettres ou des sciences perdues, ou, architectes et ouvriers incomparables, à élever les magnifiques basiliques dont les splendeurs étonnent notre imagination.

Tout était sur un ton supérieur ; l'esprit, le cœur, le caractère se prêtaient aux réalités extrêmes d'une imagination passionnée et mystique. L'histoire nous cite des faits incroyables, nous nous bornerons à en faire connaître deux qui, à titre différent, donnent l'idée de cette époque extraordinaire.

A Augsbourg, où se trouvait la cour impériale, une femme de sang royal, aussi belle que vertueuse, avait attiré par son éblouissante beauté les regards indiscrets de deux des plus

grands seigneurs de la cour qui, exaspérés de se voir dédaignés, résolurent sa perte.

Le prince d'Anhalt et le comte de Mansfeld ne craignirent pas de l'accuser du crime d'adultère. Son époux, trop confiant dans les paroles de ces deux hommes, qui les attestaient par serment, la fit enfermer et la sépara de tous ceux qu'elle aimait. Dans cette situation désespérée, cette femme infortunée eut recours aux usages du temps qui l'autorisaient à purger son honneur par la voie des épreuves. Comme les deux calomniateurs soutenaient leur dire et en appelaient au jugement de Dieu, elle réclama l'appui d'un chevalier.

L'Allemagne entière sachant la haute influence et la bravoure des dénonciateurs, garda le silence, mais le jeune chevalier Bozon d'Arles, auquel la renommée venait d'apprendre l'événement et toutes ses circonstances, jure de tirer vengeance de cette félonie. Il fait aussitôt, en secret, ses préparatifs de départ et se dirige avec un seul écuyer vers Augsbourg.

Confirmé dans le récit qu'on lui en a fait, il relève le défi des deux seigneurs et leur propose

le combat à outrance. Il est accepté, et le jour de la lutte fixé on voit Bozon, armé, la visière de son casque baissée, entrer dans la lice, pleine de princes, de gentilshommes et de peuple, accourus à ce spectacle qui passionnait les cœurs. Bozon ordonne à son écuyer de présenter des lances dont il laisse le choix à ses adversaires.

Le signal est donné. Le premier combattant, le prince d'Anhalt, est renversé de son cheval, et, l'épée sur la gorge, Bozon l'oblige à déclarer sa félonie. Le comte de Mansfeld le remplace, mais, après une lutte acharnée, il est désarmé et contraint de faire amende honorable.

Le marquis d'Alberstad, furieux de la défaite et de la honte de ses deux parents, provoque le redoutable guerrier, qui l'étend mort dans l'arène. De toutes parts, la foule enthousiasmée demande le nom du libérateur de la princesse; mais Bozon garde la visière baissée, et, après avoir salué avec grâce la famille impériale et les assistants, il se dérobe avec la plus charmante modestie aux applaudissements de la cour et de la foule.

L'empereur d'Allemagne n'apprit que quelques mois après le nom de ce guerrier français. La chrétienté, d'une voix unanime, le proclama preux, qui était la plus noble et la plus enviée de toutes les qualifications.

Le comte de C... aimait la fille d'un des hauts barons du midi de la France et il était payé de retour. Jeunes et beaux, tout semblait devoir leur sourire, et ils se livraient à l'avenir avec la confiance de leur âge.

Malheureusement, le père de la jeune personne avait imprudemment engagé sa parole au comte de B..., qui, charmé des qualités de la jeune fille, avait sollicité sa main. Le comte de B..., riche et puissant seigneur, était d'autant plus à ménager, que l'union qu'il recherchait éteignait entre les deux familles une hostilité séculaire. On juge de la désolation des deux amants lorsqu'ils apprirent le fatal engagement et qu'ils reçurent l'injonction de ne plus se voir. Il fallut se résigner et obéir. Le mariage se fit et la jeune comtesse de B... partit pour ses terres situées sur la frontière d'Espagne. Le comte de C..., au désespoir, quitta peu après la maison pater-

nelle et s'en fut guerroyer contre les Turcs, sous la bannière de la chevalerie.

Après cinq ans d'absence, il revint au pays sous l'habit d'un pèlerin et, ayant fait courir le bruit de sa mort, il se retira dans un monastère de la contrée où il ne tarda pas à prononcer ses vœux.

Cependant le comte de B..., après une maladie assez longue, mourait, et sa jeune épouse reprenait le chemin de sa partie, libre et heureuse de revoir l'homme qu'elle pouvait aimer désormais. Quelle ne fut pas sa douloureuse surprise, en apprenant à la fois la fuite et la mort du comte de C...

La réflexion, des bruits qui circulaient dans le pays, un pressentiment qui ne la quittait pas, firent naître dans son cœur une lueur d'espérance. Elle reprit le cours de ses recherches, et finit par savoir qu'il était vivant et retiré dans le monastère du pays. Elle prend aussitôt un parti, le seul qui lui paraisse concilier ses devoirs et sa tendresse. Déguisée en religieux, elle va s'établir dans un hermitage, non loin du village et du couvent.

Là, par sa vie exemplaire et ses œuvres de charité, elle a bientôt conquis le dévouement de la population et elle s'en sert pour épier la conduite du comte et apprendre les moindres détails sur son existence. Elle-même va errer à l'entour du monastère et il lui arrive parfois d'apercevoir celui-ci dans ses promenades solitaires. Ce rôle d'ange protecteur, qu'elle aimait à s'attribuer, consolait et fortifiait son âme pure, mais épuisait son corps par trop d'émotions.

Un soir les villageois qui savaient le pauvre hermite alité depuis quelque temps, virent deux religieux se diriger secrètement vers l'hermitage et y entrer. C'étaient le Supérieur et le comte de C..., que l'hermite avait fait appeler.

Sentant sa fin prochaine, elle voulut revoir une dernière fois celui qu'elle aimait et lui révéler son secret. A sa vue son cœur se troubla, mais remise aussitôt, elle se fit connaître à son amant qui, brisé de douleur, tomba à ses pieds. — « Bernard, lui dit-elle, l'hermite qui vit depuis plusieurs années auprès de vous dans le silence de son cœur et de la prière, c'est moi. Je n'ai pas

voulu porter un désespoir sans issue dans votre âme, encore moins ébranler une détermination qui doit être irrévocable, sous peine de forfaire à l'honneur et à des engagements sacrés ; je devais à vous et à moi ce douloureux sacrifice, mais il a bien coûté à mon cœur ! Et maintenant, cher Bernard, gardez toujours le souvenir du pauvre hermite et priez pour lui sur la terre comme il priera pour vous au ciel. »

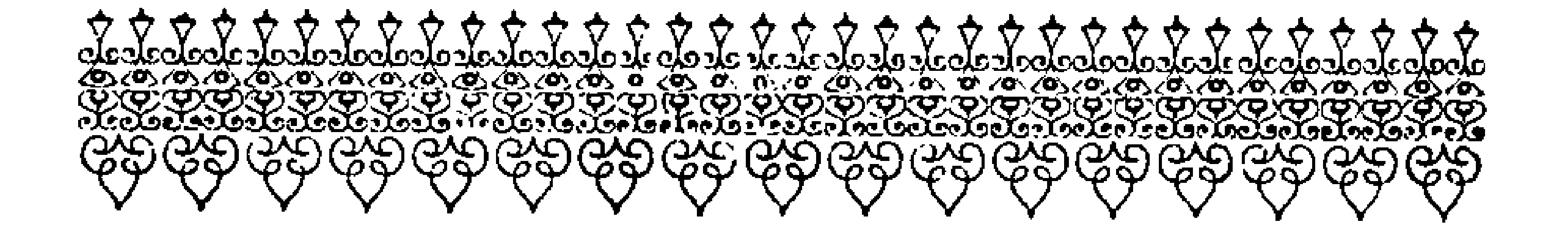
On conçoit que la femme, dans ce milieu, dut jouer un rôle aussi important que charmant et qu'elle exerça la plus salutaire influence sur ces hommes de fer et de caractère généreux. Relevée de la déchéance antique par la religion, elle se montra digne de sa noble mission. Les Croisades nous la montrent, le bourdon des pèlerins à la main, franchissant tous les obstacles au péril de sa vie pour visiter les Lieux-Saints et offrir son dévouement au service des pauvres et des blessés. Devenue religieuse hospitalière, elle forma une catégorie distincte dans la classe des religieux de l'Ordre, qu'on désigna sous le nom de Sœurs donats, données. Comme les chevaliers, leurs frères dans le

Christ, elles fondèrent à Jérusalem et dans un grand nombre de pays de l'Orient et de l'Occident, des hôpitaux qu'elles servaient elles-mêmes. A Antioche, 1265, et dans la Syrie, 1320, elles témoignèrent de leur foi par un martyre héroïque. L'histoire nous les représente familiarisées avec les plus hautes notions sur les devoirs de leur sexe et même de la vie publique.

Cependant, dans ce même pays de France, où tout semblait en faire un être privilégié, la femme, même de la plus haute condition, ne put parvenir à obtenir de la Royauté, d'accord avec l'opinion publique, le droit, qui était d'usage dans la plupart des contrées de l'Europe, d'anoblir elle-même sa descendance. Nous ne connaissons qu'une seule dérogation à cette exigence de nos mœurs et qui pouvait bien venir de l'influence exercée par la loi Salique, alors toute puissante sur notre vie sociale. Henri IV, pour récompenser les grands services rendus à sa personne par le vicomte de Bourdeille, baron d'Archiac, élève la terre d'Archiac en marquisat avec la clause expresse

« que le dit marquisat sera tenu aussi bien « par femelles comme par masles » et à perpétuité sans que l'on y puisse rien changer par ordonnances ». A la vérité, cette faveur exceptionnelle s'adressait à un membre de l'illustre maison de Bourdeille du Périgord, dont l'origine historique se confondait avec celle de cette province, qui a fourni à la France tant de nobles et vaillantes familles.

Ce serait, selon nous, une regrettable lacune que de laisser dans l'oubli l'Ordre célèbre de Saint-Jean de Jérusalem, connu également sous le nom de l'Ordre de Rhodes et de Malte ; émanation sublime de notre chevalerie du Xe siècle, avec cette différence que la première fut plus protectrice qu'offensive ; cette dernière, qui présida aux Croisades, se consacra tout entière à la conquête des Lieux-Saints et à la défense de la Religion, combattant partout où il se montrait un ennemi de notre foi.



CHAPITRE VIII

L'ORDRE DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM

SON ORGANISATION. — L'ORDRE DE MALTE. — LE CHEVALIER DE LESCUT. — LE DERNIER GRAND MAITRE DE L'ORDRE. — L'ORDRE DES TEMPLIERS. — LE CHEVALIER BÉRAUD. — FRANÇOIS Ier. — LA MISSION DE LA FRANCE. — LA NOUVELLE CHEVALERIE.

FONDÉ d'abord en vue des besoins de l'hôpital de Jérusalem, créé en 1050 par des marchands d'Amalfi, qui avaient pour but de soulager et de recueillir les nombreux pèlerins qui s'acheminaient vers Jérusalem, l'ordre de Saint-Jean fut porté en France par Gérard de Tenque; mais son organisation régulière définitive est due à son successeur, Raymond du Puy, qui prescrivit, en 1118, à ses compagnons, de ceindre à l'avenir, pour la défense des Lieux-Saints,

sur leurs robes de moines, l'épée dont ils s'étaient détachés avec regret.

Trois époques distinctes résument son histoire. La première, qui est la période héroïque, commence à son berceau et finit vers la fin des Croisades. Tout dans l'ordre est à l'unisson : « le but, les moyens, l'âme, les cœurs et la « conduite ; ils ont les cheveux tondus, les poils « hérissés, souillés de poussière, noirs de fer, « noirs de hâle et de soleil, ils aiment les che- « vaux ardents et rapides, mais non parés, bi- « garrés, caparaçonnés. » A leur approche, dit la légende, les coursiers de l'ennemi hennissaient d'effroi.

Dans la seconde, qui se termina vers 1660, c'est encore la même vaillance, la même ardeur, mais la simplicité de la vie et des mœurs, les caractères ont décliné sensiblement. Dans la troisième, qui va jusqu'à la prise de Malte par les Français, l'ordre n'a plus sa raison d'être. L'Islam est refoulé sans retour dans ses frontières qu'il a tant de peine à conserver, et l'ordre devient, par la force des choses, purement honorifique.

L'ordre se divisait, en France, en trois langues : il y avait la langue de Provence, la langue d'Auvergne et celle de France, qui ne venait que la troisième. La langue de Provence semble avoir primé les autres. Elle comprenait : le midi de la France, des Alpes aux Pyrénées, c'est-à-dire la Provence, le Comtat-Venaissin, le Languedoc, le Dauphiné, le Comté de Foix, le Béarn, le Roussillon, le Bordelais, le Périgord, la Guienne et la Gascogne. Elle possédait les grands prieurés de Toulouse et de Saint-Gilles.

Les chevaliers de ces trois langues, ainsi que ceux des langues étrangères, reconnaissaient pour souverain le Grand-Maître de cet Ordre, établi en dernier lieu à Malte. Tous les trois avaient une organisation et une administration distinctes sous les ordres d'un Grand Commandeur pour la Provence, d'un Grand Hospitalier pour la langue de France, et d'un maréchal pour celle d'Auvergne.

Après le grand-maître, venaient dans l'ordre hiérarchique les baillis conventuels, les grands prieurs, les baillis, les commandeurs, etc.

Outre les chefs illustres que l'ordre produisit dans la période des combats acharnés, tels que les Villaret, les Villeneuve, Gozon, Mélac, d'Aubusson, Villiers de l'Isle Adam, La Valette, etc., l'histoire de France, d'ordinaire avare de noms propres, a été mal inspirée cette fois encore en oubliant un chevalier à qui il n'a manqué qu'un historien pour en faire un Roland ou un Bayard. Ce chevalier, gascon de naissance, du nom de frère de Lescut, dit Ramagas, fut un guerrier et un chrétien accompli. Ses exploits tiennent du merveilleux : le dernier eut lieu à la bataille de Lépante. Son chroniqueur raconte que quand il était annoncé quelque part, les populations de la contrée, avides de le voir, se précipitaient à sa rencontre et l'acclamaient. « On ne savait ce que l'on devait le « plus admirer en lui ou de sa valeur couronnée « de toutes grâces, ou de sa grâce accompagnée et « soutenue de tant de valeur. » La force de son bras et sa beauté physique n'avaient d'égales que la grandeur et la générosité de son âme. D'autres noms glorieux et trop effacés pourraient être cités, cette réparation appartient à l'histo-

rien qui fera une histoire de France digne d'elle et qui manque encore.

Nous avons fait connaître très sommairement l'économie religieuse et militaire de cet ordre où la France acquit une si glorieuse prépondérance. Il nous reste à dire un mot sur sa fin. A vrai dire, il est mort en 1791. Malheureusement il vécut trop pour sa gloire. Personne n'ignore que son dernier grand-maître, Hompesch, gagné par l'argent et les promesses du Directoire, se soumit sans résistance en 1798 à la flotte française qui allait en Egypte. Conduit à Trieste, il essaya de protester contre l'occupation française et abdiqua sa souveraineté en faveur de l'empereur Paul de Russie. Tous dans l'ordre avaient le pressentiment de leur infortune.

Sur leurs rochers de Malte, écrit M. du Bourg, « les chevaliers attendaient avec un sombre découragement leur fin qu'ils sentaient approcher. » Ce grand-maître, allemand de naissance, le seul de sa nation qui fût parvenu à cette suprême distinction, ne survécut pas longtemps à sa honte. Flétri par la chré-

tienté tout entière, par sa famille qui ne voulut plus le reconnaître, il mourut en 1805 à Montpellier dans la plus grande détresse, au moment où l'empereur, touché de ses malheurs, allait lui venir en aide. Mais comme si son crime n'avait pas été assez expié, sa triste destinée voulut qu'une main inconnue et vengeresse fît graver sur sa tombe sa propre devise : *Frangor non flector*, qui semble être le dernier châtiment infligé à sa trahison.

La chevalerie donna également naissance à l'ordre des Templiers fondé vers 1120 par Hugues de Payens. Ses commencements furent aussi brillants que sa fin fut douloureuse. L'histoire semble n'avoir pas dit son dernier mot sur cet ordre célèbre qui ne fut jamais surpassé en bravoure et en générosité. Mais il devait être lui aussi un exemple mémorable de la fragilité humaine qui supporte si difficilement le lourd fardeau des prospérités.

Comblé d'honneur par les souverains qui recherchaient son concours, il perdit dans la richesse et les satisfactions qu'elle procure l'esprit austère et d'abnégation qui avait fait sa

force, et l'on sentait au plus fort des croisades que malgré ses éminentes qualités, il n'était plus l'ordre par excellence du premier siècle.

On comprend que de pareilles mœurs et de pareils hommes durent exercer sur leur époque la plus heureuse influence. Le caractère national se retrempe, le sentiment de l'indépendance et de la liberté à quiconque se sent de l'énergie renaît dans le cœur, l'esprit belliqueux de la nation se refait, et les rapports entre les seigneurs, bourgeois et vassaux prennent des formes adoucies et font naître un besoin d'équité dans l'inégalité même.

Un sentiment nouveau, inconnu jusqu'alors, *l'honneur*, né de l'héroïsme chevaleresque, s'infiltra jusque dans la masse de la nation. Ce sentiment, que le comte de Maistre appelle la superstition de la vertu, avait les défauts de l'une et les qualités de l'autre. Mais, dans son ensemble, il éleva le caractère national à un degré de supériorité que les hautes classes de la société européenne ont toujours cherché à imiter avec plus ou moins de succès.

Le titre de chevalier ne pouvait manquer de

briller du plus vif éclat dans cette société européenne à la fois religieuse et guerrière. Il ne se donna, jusque vers le milieu du XVme siècle, qu'à des personnages de haute condition, ou sur le champ de bataille quand le sort des armes obligeait un roi, un prince, à rendre ses armes à son adversaire victorieux ; il s'enquérait aussitôt de sa condition, et s'il n'était pas chevalier, il s'empressait de lui accorder cette haute faveur qui en illustrant l'un dissimulait l'humiliation de l'autre.

Un homme d'armes du nom de Béraud reçut l'accolade et le titre de chevalier qui lui fut conféré en personne par un duc de Lancastre qu'il avait désarmé. François Ier fut au comble de la joie de se voir fait chevalier sur le champ de bataille par le chevalier sans peur et sans reproche. Les plus illustres guerriers de l'Islam sollicitèrent constamment l'honneur de faire partie de l'ordre. François Ier fut le premier de nos rois qui accorda la chevalerie aux hommes distingués dans l'étude des lois ou éminents dans les lettres. Les secrétaires du roi purent également y arriver. Cette infusion fut

mal accueillie par les guerriers qui, à partir de ce moment, dédaignèrent d'être armés chevaliers sur la brèche ou sur un champ de bataille. Voilà pourquoi la noblesse chevaleresque obtint si longtemps, dans l'opinion du pays, une véritable primauté qu'elle devait autant à ses services qu'à son origine. De nos jours encore, quand on veut faire l'éloge complet d'un homme, on dit : « c'est un chevalier. »

Quoi qu'il en soit et quoi qu'on fasse, la destinée de la France est d'être l'inspiratrice et l'initiatrice des peuples. Comme la grande Magdeleine, si elle a beaucoup péché et pèche encore, elle a beaucoup aimé et aime encore. A partir du XVIIme siècle, une chevalerie, dont elle est le berceau, plus modeste, plus pacifique et non moins glorieuse, succède à la chevalerie de race militaire et religieuse. Recrutée dans tous les rangs de la société et parmi les deux sexes, elle porte, sous les noms de Compagnie de Jésus, de Saint-Vincent de Paul, des Filles de la Charité, de Lazaristes, de Frères de la doctrine chrétienne, partout dans le monde entier où il y a un cœur d'homme à consoler, à instruire

et à bénir, la connaissance de la vérité et de la patrie (1).

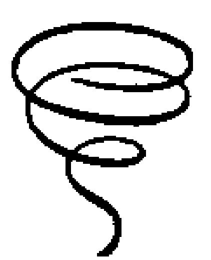
La France est-elle encore le soldat du Christ, la tribu de Juda comme l'appelle un grand pontife ?

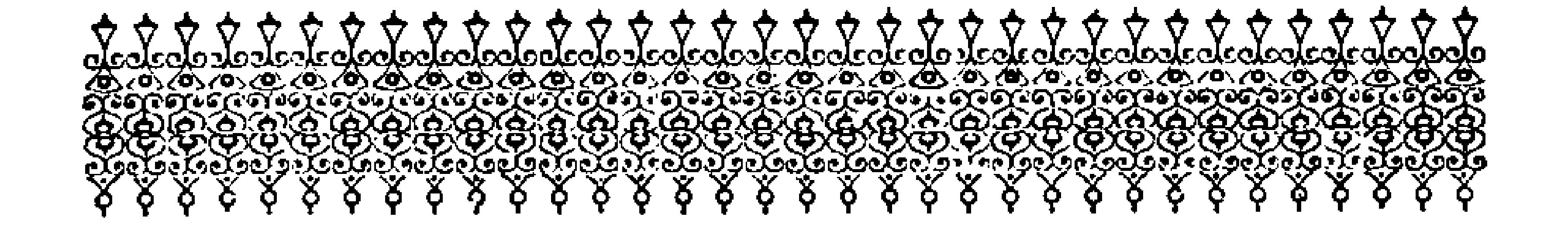
Les grands morts vont-ils revivre dans leurs descendants et renouer la chaîne interrompue des dévouements et des apostolats sublimes ? Les signes du temps semblent l'annoncer. Aujourd'hui, comme autrefois, les intérêts sacrés de la religion, de la société et de la patrie sont attaqués, menacés, surtout par ceux qui ont la mission de les défendre ; mais aussi de nouvelles phalanges se reforment pour le bon combat et l'apostolat chrétien. Chose caractéristique, les hautes classes qui avaient abdiqué depuis plus d'un siècle leur mission et paraissaient avoir déserté la sainte cause, reviennent par la foi et la charité à la vocation traditionnelle de la France.

Des gentilshommes français prisonniers sur

(1) Vos ordres religieux, disait un grand visir à un des ambassadeurs de la République, sèment en Orient pour la France.

la terre étrangère, poussés par la même force secrète, se sont concertés naguère dans une ville obscure de la Prusse dans le but de relever, par la foi, par le respect et par une organisation conforme à l'esprit moderne, nos populations ouvrières et malheureuses. Ils ont les mêmes ardeurs et les mêmes espérances que leurs illustres devanciers. De toute part, en bas comme en haut de l'échelle sociale, les cœurs généreux ont répondu à leur appel. Est-ce que cela n'indique pas que le monde chrétien se refait pour accomplir victorieusement, cette fois, les grands desseins de Dieu sur les nations idolâtres dont il nous a ouvert les portes jusqu'à ce jour fermées ?





CHAPITRE IX

L'ÉMIGRATION

EST TAXÉE DE CRIME DE LÈSE-NATION

LES PROSCRIPTIONS. — RÉSISTANCE PATRIOTIQUE DE LA NOBLESSE A ÉMIGRER. — LA TERREUR. — OPINION DE CUVIER SUR LA NOBLESSE EN GÉNÉRAL. — LES GIRONDINS. — ANECDOTE. — UNE MAUVAISE ACTION QUI RÉVÈLE CHEZ UN HOMME D'ÉTAT CÉLÈBRE UN PARTI-PRIS DE FAUSSSER LA VÉRITÉ.



'EST la fable du loup et de l'agneau qui sera toujours nouvelle ; c'est le dernier mot de l'injustice qui est de paraître juste alors qu'on ne l'est pas. Nous n'exagérons rien. La masse de la nation hypocritement trompée impute à crime l'émigration forcée de la noblesse. On le lui a dit sur tous les tons, sous toutes les formes et elle le croit, sans se soucier du déshonneur qui

en rejaillirait sur le corps tout entier si la chose était vraie.

Notre chère nation a perdu, par les erreurs nombreuses que la révolution a accumulées dans son intelligence, les notions les plus élémentaires sur les vérités et l'art d'en faire le discernement. Elle-même a été outragée plus que les autres dans son honneur et ses sentiments, et elle n'en a pas conscience ; il est digne de la nouvelle école historique si française de ce temps, de se servir de ses admirables travaux pour rétablir les vérités méconnues ou ignorées et montrer par elles aux hommes l'évidence de leurs devoirs.

Il est hors de doute que l'émigration fut la conséquence des lois de proscription et des menaces suivies d'actes abominables qui précédèrent ces lois. M. Taine, qui n'est pas suspect, a des paroles sévères à ce sujet: « Pour tout homme « impartial, dit-il, la terreur date du 14 juillet « 1789. Pendant plus de trois ans, sous une « pluie continue de menaces, de spoliations et « d'outrages, les nobles qui ont pu rester en « France n'ont commis ni entrepris aucune

« hostilité contre le gouvernement qui les per-
« sécute. »

Lorsque des bandes de brigands parcouraient les campagnes, incendiaient les châteaux et les maisons, lapidaient les prêtres, les nobles, les bourgeois et les paysans désignés comme suspects, que faisait l'Assemblée Constituante ? Peu soucieuse de ces horreurs, elle fermait les yeux, se bouchait les oreilles et continuait à édicter des lois de proscriptions contre les diverses classes : noblesse, haute bourgeoisie et paysans. Dans cette conjuration du gouvernement, des autorités locales contre ces infortunés et leurs familles, que pouvait faire l'individu isolé, privé de point d'appui, en présence de ces multitudes sauvages soulevées ? Et cependant, il est de fait que la majorité de la noblesse fit des efforts désespérés pour rester au milieu des ruines amoncelées autour d'elle. Dans les départements ou, par exception, il se rencontra des commissaires relativement bienveillants, ou plus faciles à gagner, un certain nombre de nobles usèrent de la tolérance en changeant généralement de nom et de résidence ; la plupart furent obligés

de vendre, à vil prix, des propriétés convoitées par les patriotes.

Les officiers de terre et de mer contre lesquels on ameutait les soldats et les matelots, étaient particulièrement consternés. Ils voulaient aller aux frontières ou sur leurs vaisseaux, en vue de l'imminence de la guerre, et ce n'est pas sans émotion que nous avons lu la requête des compagnons de Suffren, d'Orvilliers, d'Estaing, Lamotte-Piquet, du Couëdic, sollicitant du gouvernement républicain, comme une grâce, la faveur de combattre pour le pays. Pour toute réponse, on leur expédia, des ports et de Paris, des intrigants, bien entendu, sans talent et trop souvent sans courage, qui prirent leur place à bord de nos vaisseaux. On sait le reste (1). Notre marine, sous de pareils chefs, essuya désastres sur désastres, à tel point qu'elle ne put se relever tant que dura la guerre.

Cependant, en cette extrémité sans précédent,

(1) Le chevalier du Pavillon, tacticien du premier mérite, MM. de Morogues, de Buor, etc., avaient formé une génération d'officiers pleins de distinction et de courage qui, pour la plupart, moururent en exil ou à Quiberon.

« nombre d'officiers nobles, surtout dans le gé-
« nie et l'artillerie, s'obstinent à rester à leur
« poste, les uns par principes libéraux, les au-
« tres par respect de la consigne, même après
« le 15 août, le 2 septembre et le 21 janvier. »

On s'étonne de ce que des hommes braves, aguerris n'aient pas eu la pensée de se réunir, pour réagir contre de pareils excès. Nous venons de montrer les difficultés qui s'opposaient à lutter contre les masses populaires soutenues par le gouvernement et les autorités locales ; mais il y avait un obstacle de plus, particulier à la nation sur laquelle la bureaucratie autoritaire avait mis son empreinte. Elle avait désuni le corps social tout entier, par un travail insensible mais persévérant. La bureaucratie fit ce que nous faisons si largement depuis un siècle ; et si les mêmes orgies, les mêmes circonstances effroyables se renouvelaient, nous risquerions de faire comme nos pères, mais sur une plus large échelle. L'individu alors, comme aujourd'hui, était isolé ; il comprenait son isolement, en sorte que ne sentant ni à gauche ni à droite ce coudoiement fortifiant au moment

du danger, il avait perdu la confiance en soi et cette initiative qui dans les heures de consternation et de stupeur, engendre des prodiges. Et puis la guerre civile, la guerre des rues, avec ses mille péripéties qui vous surprennent, vous dominent, demande des hommes d'une nature particulière. C'est avec une haute taille, les bras nus, la voix tonnante, la chevelure en désordre et l'air cynique que l'on s'empare des foules. Danton, Mirabeau étaient faits pour commander à la populace. On ne pouvait rien espérer de semblable d'une caste habituée aux manières distinguées. Les ordres du roi, d'ailleurs, enjoignaient la patience et la modération.

On s'explique comment tout Paris a pu assister morne, consterné, à l'exécution du roi, de la famille royale et à ces horribles hécatombes. On le comprend d'autant plus facilement, qu'ainsi que nous l'avons dit, la cohésion morale et des intérêts n'existait plus dans cette société divisée et trahie. On oublie trop que les hommes pervers qui poussaient la canaille aux barricades, aux orgies de la rue, à

l'incendie des propriétés, à la guillotine, qui dominaient la Constituante et la Convention, faisaient partie d'une minorité factieuse composée de lettrés, de robins, de bourgeois orgueilleux, de nobles tarés, de prêtres indignes et de moines apostats, qui avaient, du moins en grande partie, intérêt à pécher en eau trouble.

La France se trouvait sur une pente invincible à tous les efforts, parce qu'ils ne pouvaient qu'être isolés. La trahison qui avait pris toutes les formes était partout et semait la défiance au sein même des familles. Le parti dit des girondins, qui domina dans les premiers temps les deux Assemblées, fut en mesure, en diverses occasions, de rétablir l'ordre, mais il manqua absolument d'énergie et de volonté généreuse. C'est un devoir de faire justice de cette légende des girondins qui nous les représente comme des hommes admirables, victimes touchantes de la justice, martyrs de l'honneur et de la liberté ! Ils furent les victimes de leur ambition et de leur lâcheté ; et ce sont eux qui engendrèrent les monstres qui leur succédèrent et préparèrent la voie homicide, abominable,

dans laquelle ils périrent tous. Nous les voyons à la Convention voter, les premiers, la mort du roi et entraîner leurs collègues. Pour complaire à leurs adversaires qu'ils redoutaient, ils leur abandonnent ehaque jour de nouvelles victimes, de nouvelles lois de proscription, tantôt contre des écrivains coupables de ne pas aimer la République et de le dire, tantôt contre les enfants des émigrés de tous rangs, qui seraient surpris sur le territoire national après en avoir été expulsés. Un historien plein d'érudition, M. Biré, constate que pendant la période de leur puissance il fut prononcé au moins quarante décrets de mort, même pour ce fait « porter une cocarde autre que celle aux trois couleurs nationales. » Mme Roland qui ne pouvait pardonner à l'infortunée Marie-Antoinette d'être souveraine et plus belle qu'elle, appelait ses lois odieuses « des épouvantails à moineaux. » Ce qui ne l'empêchât pas d'en faire plus tard la cruelle expérience. Ce sont encore eux qui laissèrent passer cette loi honteuse, effrayante, qui attribuait des primes à la dénonciation et qui donnait au dénonciateur et à la

nation les propriétés du dénoncé ! Aussi Barère pouvait-il dire avec son cynisme ordinaire :« La République bat monnaie sur la place de la Révolution. » L'anecdote suivante est aussi de l'histoire et elle confirme ce parti-pris de dénaturer les faits quand même. C'était peu après la chute du roi Louis-Philippe, M. de X*** un de nos amis, diplomate, se trouvait à Paris ; il avait parmi ses intimes un homme illustre qui occupait une position prépondérante dans le gouvernement. M. de X*** fut mandé auprès de son ami ; l'entrevue fut cordiale et plusieurs postes lui furent proposés. Comme il refusait obstinément, l'homme d'Etat lui dit : « Eh bien « n'en parlons plus. Je sais que vous n'avez pas « l'histoire des Girondins ; j'en fais porter un « exemplaire dans votre voiture, mais il est en- « tendu que vous ne lirez que tel et tel volume, « les autres ne sont pas faits pour vous ! » En effet, ils étaient destinés à consacrer dans les masses la fausse légende des Girondins.... Dans la Vendée et la Bretagne, où la noblesse, la bourgeoisie et le paysan vivaient conformément aux anciennes traditions et où l'administration

avait eu jusque-là fort peu de prise, les choses se passèrent autrement. La Révolution se trouva en présence d'un peuple uni par la foi et ses intérêts, et personne n'ignore les prodiges que sa résistance enfanta.

Quoiqu'il en soit, il convient d'élever sa pensée, et vouloir tout expliquer par les causes naturelles, c'est condamner l'histoire à se priver de ses plus pures lumières ; elles viennent d'en haut et non d'en bas. La doctrine de la raison pure qui conduit logiquement « au sang impur » en supprimant la Providence, constate sa propre défaillance et rien de plus ; mais ce n'est pas elle qui fera le relèvement du pays. L'antiquité, qui était idolâtre, possédait une philosophie supérieure, témoin ce beau vers si conforme aux traditions de l'humanité : « *Quos vult perdere Jupiter, Dementat.* » Avec cette croyance, l'esprit de l'histoire plane sur les hauteurs et découvre des horizons que la matière ignorera toujours. L'action de la Providence, qui est représentée ici-bas par le temps et la force des choses, poursuit sa marche d'une manière latente, mais non moins sûre, et quand les

heures solennelles de l'humanité ont sonné pour elle, il est facile à l'homme croyant qui médite de discerner son intervention dans les choses qui s'accomplissent dans le monde. Comment expliquer en dehors de son action cette accumulation de faits, d'accidents et d'éléments qui semblent s'être donné le mot pour élever ou pour détruire ? Sur cent exemples, la grande épopée napoléonniène n'a-t-elle pas ce caractère mystérieux ? Qui n'a pas été frappé de ces deux termes qui en sont l'*alpha* et l'*oméga* : Marengo et Waterloo ? L'homme de génie qui ne comprit pas assez la haute mission dont la Providence l'avait chargé et qu'elle brisa par ses propres fautes, est battu à Marengo.

Son adversaire envoie courrier sur courrier pour annoncer sa victoire ; mais Desaix entend le canon et au lieu de rester à son poste il vole à la bataille et permet à l'habile vaincu de devenir le grand vainqueur ! A Waterloo, la lutte tourne à notre avantage ; l'armée anglaise est ébranlée, mais voilà que les Prussiens arrivent successivement et font changer le *secret de la fortune.* Que faisait Grouchy avec son corps d'armée chargé

de maintenir Blucker dans ses lignes ? Il était troublé, perplexe, restait sur place alors que son *corps d'armée* tout entier demandait à marcher au canon.« C'est le canon de Wagram, M. le Maréchal, qu'on entend, lui disaient ses généraux, et qui nous appelle au combat suprême ! » Grouchy ne fut pas un traître : pour son malheur et pour sa gloire il s'était solidarisé au conquérant qui avait été rejeté.

La société du XVIIIe siècle, qui avait commis tant de forfaits, accepté toutes les erreurs, allait justement succomber sous le poids de ses fautes hors de toute mesure. *Dementat !* Durant ce siècle, on ne peut rencontrer un homme d'Etat bien intentionné, d'une valeur réelle. La stérilité est complète. D'ailleurs, gouvernants et gouvernés semblent se soucier peu de l'intérêt de l'Etat. Tout à leur chose personnelle, les uns ne songent qu'à jouir de leurs biens et de leur situation sociale. « Il faisait bon vivre dans ce temps-là, disait le sceptique prince de Talleyrand. » Les autres, dans l'effondrement qui s'annonce, se disposent à en recueillir les lambeaux. La fameuse requête du

parlement de Paris est un modèle du genre ; elle peint la situation. Le vieil esprit du légiste s'y montre à nu, il s'emporte jusqu'à contester la naissance nobiliaire des plus grands seigneurs de la cour, et, sans doute pour prouver son impartialité, la noble compagnie prend à partie un certain nombre des siens qu'elle ravale de son mieux. Mais comme, dans ce désordre, personne ne perd de vue ses intérêts propres, parlements, administration et le reste, sachant qu'il faut une victime expiatoire sans laquelle l'entente ne saurait avoir lieu, c'est la noblesse de province, la noblesse militaire, qui est prise pour victime. Nous avons parlé de ce commencement d'efforts tentés par les parlements pour former une aristocratie dépendante d'eux et devant concourir au gouvernement du pays. Vers 1763, pour se donner plus de force et plus de cohésion, tous les parlements de France s'étaient unis en se donnant réciproquement le titre de division du parlement national. La bureaucratie à son tour, qui a empiété de plus en plus sur les attributions royales et qui sait qu'elle peut compter sur le concours ou du moins sur

la tolérance des parlements, fait de l'arbitraire là où la résistance des autorités locales est nulle ou molle. Le corps de la noblesse est livré à l'intrigue. Des intendants, délégués du pouvoir royal, en possession du sceau de l'Etat, font des nobles après avoir fait remplir les formalités prescrites en ces matières, et c'est devenu légal. Les juges d'armes en ont vu de belles en ces temps ; l'on cite un des employés les plus accrédités de cette administration qui fut, par ses nombreux méfaits, condamné aux travaux forcés et gracié à l'avènement du roi Louis XV au trône. Mais comme si le mal n'était pas assez grand, un ministre de la guerre aggrave l'interprétation du triste édit de 1750 sur les grades de l'armée, qui déclare inhabile pour parvenir au grade de capitaine, tout officier qui ne pourra pas prouver *quatre* générations de noblesse et interdit les grades militaires aux roturiers. C'est dans ces conditions déplorables que Louis XVI parvint à la dignité royale.

Les ministres dirigeants d'alors, chacun selon la responsabilité qui lui incombe, le cardinal de Lomenie de Brienne et le génevois Necker

sont ceux qui ont le plus contribué à la perte de la monarchie ; le premier par sa suffisance, sa légèreté et son incapacité, le dernier par son libéralisme à contre temps, absurde en un moment où il fallait montrer à l'anarchie et aux honnêtes gens, une autorité forte, incontestée, disposée à suivre le mouvement qui entraînait la nation, mais en le réglant. Puisque Necker détermina Louis XVI à convoquer les Etats généraux, pourquoi ne prit-il pas les précautions élémentaires d'en diriger l'esprit par la composition du personnel ? Imbu de la doctrine du laisser faire, dont nos gouvernants ne veulent plus, avec raison, Necker ne comprit pas ou ne voulut pas en comprendre tout le danger ; et on peut lui reprocher d'être l'auteur de l'avènement des hommes qui détournèrent le pays de la voie pacifique et progressive à laquelle il aspirait.

Le haut clergé instruit fut à peine représenté ; la plus grande partie des députés ecclésiastiques furent choisis dans le bas clergé, et le plus grand nombre ne possédant ni propriétés, ni bénéfices, avaient un intérêt médiocre à la

conservation de ce qui existait. Dans l'ordre de la noblesse il se glissa des hommes adroits, ambitieux, entreprenants, sans principes, qui ne s'étaient fait nommer que pour porter le trouble dans l'ordre. Quant au tiers-état, Necker, en lui faisant accorder par le roi la représentation double, sous le prétexte mensonger de l'égalité, assura la majorité et la puissance à cette portion de la nation dont nous venons de voir la composition, faute capitale, car ils devaient apporter avec eux l'esprit jaloux, besogneux, hostile aux supériorités qui est particulier à cette classe. Mais comme la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, c'est-à-dire les éléments conservateurs, se trouvaient incomplètement représentés, la révolution déborda de toute part.

Cependant, la persistance d'une grande partie de la noblesse à rester dans ses foyers, ne pouvait convenir aux démolisseurs et aux accapareurs qui guettaient ses propriétés. Elle troublait l'eau de la bête féroce; il fallait expier le crime par l'exil ou la mort. On en vint à lui reprocher jusqu'à l'estime que les popu-

lations lui témoignaient. L'illustre Cuvier, dont l'opinion est si considérable, nous fait un touchant récit de la situation morale de la noblesse de province avec laquelle il vivait dans une sorte d'intimité :

« Sauf un petit nombre de fats, habitués des « salons, favoris de cour et portés aux plus hauts « grades par des intrigues d'antichambre, il est « certain que c'est dans les groupes moyens de « l'aristocratie que l'on trouvait alors le plus de « noblesse morale. Nulle part en France, il n'y « avait tant de mérite éprouvé et solide. Beau- « coup d'entre eux étaient des gens du caractère « le plus aimable et de l'esprit le plus élevé. « En effet, pour le plus grand nombre, le ser- « vice militaire n'était pas une carrière d'ambi- « tion, mais un devoir de naissance. Dans « chaque famille noble il était de règle qu'un « fils fût à l'armée ; peu importait qu'il y avan- « çât : il payait la dette de son sang, cela lui « suffisait, et après vingt ans et trente ans de « service, une croix de Saint-Louis, parfois une « maigre pension, étaient tout ce qu'ils avaient « le droit d'attendre. »

Ce tableau, qui fait si bien comprendre la situation vraie de la noblesse de province au XVIIIme siècle, nous initie à une des causes multiples qui annihilèrent son action au moment de 89. Comment espérer d'elle une initiative capable d'enlever la portion active et honnête du pays, alors qu'elle n'avait plus confiance en elle-même et qu'elle se voyait chaque jour diminuée dans son existence par la guerre incessante que lui faisaient les parlements et l'administration. Peu ou point soutenue par l'autorité royale, elle ne possédait plus l'aplomb qui lui était si nécessaire et cette assurance qui en impose. Toujours dévouée au roi, mais étrangère à toute occupation qui ne concernait pas la guerre et par conséquent campée, pour ainsi dire, au sein d'une société dont les aspirations prenaient de plus en plus une voie contraire et nouvelle, la noblesse de province, celle qui conservait encore de l'opulence, reprit le chemin de ses terres qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Là, plus entourée et vivant de l'agriculture elle reprenait les habitudes fortifiantes d'autrefois, et sauf un découragement supporté

avec une étonnante résignation, on aurait pu croire que rien en elle n'eût subi des changements. Pour un observateur comme Cuvier il était facile de s'apercevoir que sous cette apparente sérénité, le cœur de ces familles s'était fermé aux grandes espérances. L'entrain manquait et il semblait qu'elles avaient concentré toutes leurs facultés à se maintenir dans la ligne du devoir envers le roi et le pays.

Dans la guerre de 1757, la tenue de la noblesse fut toujours ce qu'elle devait être : vaillante et patriotique, mais on ne retrouva plus, aussi fréquemment qu'autrefois, cette façon superbe de l'officier qui, au moment de l'action, enlevait les soldats et qui était tant admiré de l'ennemi. Il est vrai que ç'eût été demander l'impossible à ces braves gens que l'on condamnait à subir certains généraux de la fabrique des Pompadour et des Dubarry.

Du reste, il y avait un parti-pris de blâme contre la noblesse de la part d'une génération frondeuse, sceptique, indifférente à l'honneur du pays dont elle faisait bon marché avec une désinvolture digne de Voltaire et de son école. C'est

ainsi que l'on put faire croire à la nation que la déroute de Rosbach, amenée par la panique simulée des 40.000 Allemands, nos alliés, gagnés, dit-on, par le roi de Prusse, fut le fait de la noblesse.

Quant à ces nobles d'épée qui avaient dévoré, avec cette insouciante légèreté qui les a toujours caractérisés, tout ou la plus plus grande partie de leur patrimoine, ils s'en tirèrent comme ils purent. Des écrivains nous ont raconté que beaucoup d'entre eux ne furent pas même en mesure de comparaître au recensement de la noblesse en 89.

Toujours est-il que la noblesse militaire des deux derniers siècles, tant sur mer que sur terre, compte à son acquit les d'Assas, les Latour d'Auvergne et bien d'autres. Au lieu d'un Cynégire que l'antiquité grecque a exalté avec tant de raison, elle en a deux à notre connaissance, Bellile et Brienne. Perdue dans les splendeurs de la royauté, la personnalité du gentilhomme de guerre se trouvait complètement effacée et il n'avait garde de se plaindre, habitué qu'il était à tout rapporter au roi. Aussi,

avec quelle indifférence sinon coupable, du moins regrettable, a-t-il négligé sa propre histoire ! La France moderne a procédé tout différemment, et nous nous en félicitons. Elle tient compte de l'individu, peut-être quelquefois trop, mais, en somme, l'histoire générale n'en souffre pas.

Quel attrait de plus, auraient eu nos annales militaires, si, à l'exemple des anciens, nos historiens les avaient habilement parsemées de détails, de faits particuliers qui en diminuant la monotonie du récit, lui donnent une couleur et une allure vives qui tiennent la curiosité du lecteur toujours en éveil. La noblesse intéressée à la publicité de ces documents si glorieux pour elle, les aurait livrés à l'histoire et nous n'aurions pas à déplorer les pertes irréparables que les accidents, les incendies et le reste ont fait éprouver à la plupart de ses documents de famille (1).

(1) Pourquoi un érudit comme M. de Laroque ne se chargerait-il pas d'une histoire de la noblesse en deux volumes ? Le concours des nombreux travailleurs qui à Paris et en province s'occupent de la matière ne lui manquerait pas. Ce serait une œuvre nationale.

En résumé, et chose douloureuse, l'antagonisme résultat de cet ensemble de choses, entre la noblesse et une partie de la nation exploitée par la révolution, s'est révélé implacable. Il dure encore; ni les services éclatants, ni les infortunes de ce corps supportées avec tant de dignité, ni enfin son patriotisme, qui s'est montré si grand dans une guerre sans espoir, n'ont pu l'effacer de l'âme de cette multitude, convaincue de préventions incurables.

C'est un spectacle mélancolique et grandiose que l'aspect d'une contrée qu'un torrent grossi par les eaux d'orage vient de dévaster. Les maisons, les arbres, sont abattus ou brisés ; seulement, çà et là, de distance en distance, on rencontre des chênes séculaires encore debout, qui semblent défier les efforts de la tempête. Le torrent révolutionnaire a amoncelé des ruines immenses sur notre sol, il a fauché les racines profondes du passé, et la noblesse, la grande bourgeoisie et les paysans en ont subi les atteintes cruelles.

Pourtant, et c'est une justice à rendre à la noblesse, elle compte encore dans ses rangs

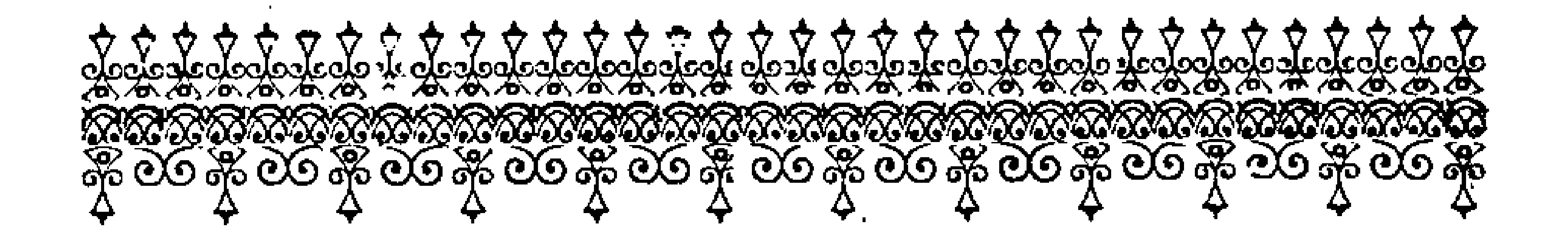
de nombreuses familles qui, riches ou peu fortunées, ont maintenu ehez elles, en dépit de la difficulté des temps, les anciennes traditions. En Bretagne, la noblesse et les paysans nous en fournissent un grand nombre, dignes d'être imitées par les autres familles françaises, trop oublieuses de la vie traditionnelle. Dans nos autres provinces, il y en a moins, et le ton général en est plus adouci ; l'empreinte moderne s'y montre davantage, mais combien elles sont respectables. La province du Périgord, à elle seule, en fournit beaucoup.

Ce sont ces familles traditionnelles qui ont plus particulièrement que les autres accompli les patriotiques et douloureuses choses de la guerre de 1870-1871. On ne peut lire sans émotion les récits de nos divers combats sur la Loire, où les soldats de M. de Charette semblaient avoir le privilège, qu'on ne leur contestait pas cette fois, de se trouver aux endroits les plus périlleux pour y mourir en héros et pour sauver les débris malheureux de nos armées. Que de traits dignes de l'histoire se sont produits ! Ici, c'est le marquis Fernand de

Bouillé qui vient avec tous ses enfants pour combattre et qui dit à M. de Charette avec une simplicité antique : « Colonel, je vous amène mes fils ! » Ils y sont tous restés (1). Là, c'est le marquis de Coislin, qui va se faire tuer, à 71 ans, dans les rangs de ses vaillants soldats. Et tant d'autres dont nous avons le regret de ne pouvoir signaler les noms.

(1) Morts ou blessés.





CHAPITRE X

DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS
SUR LA NOBLESSE

SON TEMPÉRAMENT EST UNE DES CAUSES ESSENTIELLES DE SES QUALITÉS COMME DE SES DÉFAUTS. — LE MOT HONNEUR VIENT D'ELLE. — RÉSUMÉ.



'ÉDUCATION forme l'homme et le complète, mais ne détruit que difficilement l'influence de ses tendances et de ses aptitudes naturelles. On peut les corriger, les modifier et parfois les faire tourner à son avantage, mais en thèse générale, il en reste toujours quelque chose; l'adage sera toujours vrai : « Chassez le naturel, il revient au galop. » La température élevée, ardente, du sang de la noblesse, lui a fait commettre de grandes fautes, mais elle l'a préservée en toutes choses de la médiocrité. Sa tête, quoi-

que bien équilibrée, n'a pas valu son cœur, et ce n'est pas l'ingratitude du pays à son égard qui effacera le sentiment de respect et d'admiration que le monde entier professe pour elle. Il lui a manqué un historien pour raconter, aux âges futurs, ses grandeurs et ses infortunes que rien n'a surpassé.

Téméraire, présomptueuse, dédaignant toute prudence, elle faisait la guerre plutôt en chevalier qu'en soldat discipliné. Nos principaux revers sont dus à cette fougue de son caractère qui faisait qu'elle gagnait à la main ceux qui étaient chargés de la conduire. C'est ainsi que nous la voyons sur le point de succomber, avec la France, sous les efforts combinés de la guerre civile et de l'organisation militaire d'Edouard III d'Angleterre et de ses successeurs (1). La captivité de saint Louis, les dé-

(1) Les Anglais durent leurs principaux succès aux fameuses bandes d'infanterie de Guyenne et de Gascogne, qui étaient à leur service par suite de la cession de ces provinces à la couronne d'Angleterre par Eléonore de Guyenne. — Gascons contre Gascons, disait l'*adage*, ne font jamais leurs affaires.

Nos pères avaient leur franc parler. A Poitiers, peu avant la

sastres de Courtrai, de Poitiers, de Crécy, d'Azincourt, de Pavie, de Saint-Quentin, doivent lui être imputées.

« A Courtrai, dit l'historien flamand, la Chevalerie française, cette race de lions, vint se briser en efforts désespérés contre les masses profondes de l'infanterie gantoise. A Azincourt, elle perdit le double de chevaliers que Rome à la défaite de Cannes. Aussi, chargeait-elle toujours à fond, sans compter ses ennemis et sans regarder en arrière. » Sa formation en garde du roi la plia à plus de discipline.

Individuellement, le noble de France fut le type accompli du gentilhomme européen.

déroute, un cavalier sortit des rangs, et, comme Taillefer à Hasting, il entonna le chant national de Charlemagne et de Roland.

— Ignores-tu, lui dit le roi, qui combattait avec la plus grande vaillance, qu'il n'y a plus de Roland ?

— Vous vous trompez, Sire, lui répondit le gentilhomme, il y en a, mais il nous manque un Charlemagne.

Dans cette guerre de Cent ans, tout sembla conspirer contre nous. L'élite de la noblesse avait succombé dans les champs de Nicopolis, où près de 4,000 chevaliers, inconsidérément engagés, périrent après les plus héroïques efforts.

Quand ces nobles se trouvaient en nombre, ils devenaient trop souvent bruyants, batailleurs et licencieux. Les Vêpres Siciliennes ne les changeront pas. Excessifs en tout, ils ont servi de modèle ou d'exemple à l'Europe (1).

En résumé, l'histoire de la noblesse de France est la partie épique de notre histoire nationale. C'est le poème de Roncevaux continué jusqu'à nos jours. Quatre chevaliers, d'un caractère et d'une façon d'être accomplis, Roland, saint Louis, Duguesclin, Bayard, et quatre époques fameuses lui ont acquis une gloire incomparable : Charlemagne et ses preux, ou la période légendaire et héroïque, dont les souvenirs remplissent le Moyen-Age ; l'invasion de l'Angleterre par sa chevalerie (2) ; les Croisades et le siècle de Louis XIV.

(1) Tavanne veut bien morigéner ces gentilshommes à titre de moraliste, mais comme il les a imités dans sa jeunesse, il s'y prend de la façon la plus courtoise. « Cela est « écrit, dit-il naïvement, non pour louange, ains pour con« naître les folies de ces temps-là, desquels sont sortis tant « de gens valeureux. Fous jeunes sont quelquefois les plus « sages vieux. »

(2) Toutes les Provinces de France fournirent leur contingent à l'armée de Guillaume, et la Normandie était déjà

Un mot magique qui vient d'elle, qui semble avoir été fait pour elle et qui a passionné des millions de cœurs, qui l'a consolée et soutenue au milieu de ses grandes infortunes, alors que tout lui manquait, ce mot, enfin, l'honneur ! elle l'a imposé à des langues rivales et à la révolution elle-même.

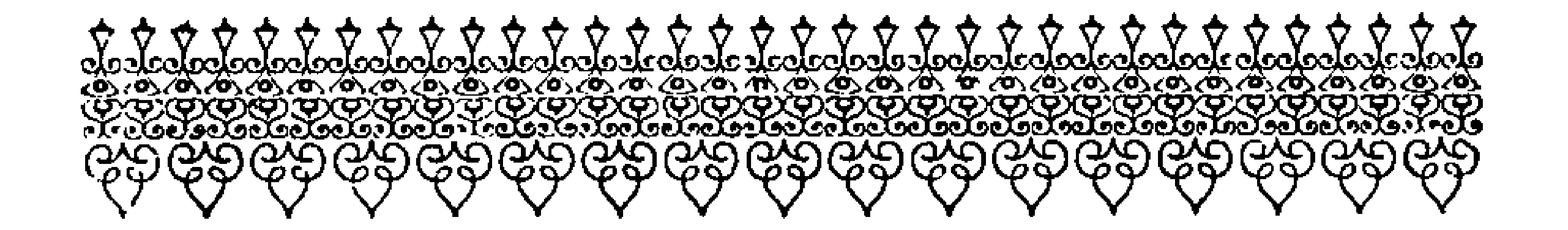
Ces gentilshommes « prompts, gaillards, et toujours en cervelle, ne sont plus ; la vieille France est tombée : *Ruit alto a culmine Troja et ingens gloria Teucrorum !* »

Familles de France qui voulez, comme nous, le salut de la patrie en danger, unissons-nous pour repousser les envahissements de cette école révolutionnaire qui, non satisfaite de nous asservir à ses doctrines avilissantes,

toute française. La conquête faite, les vainqueurs imposèrent à la nation anglaise leur idiome, leur enseignement, et ils exigèrent que la langue du pays fût supprimée afin qu'on ne se servît que du Français. Cet état de chose exorbitant se perpétua cependant jusque sous Henri VIII. En transportant les mœurs, les lois, la langue de France en Angleterre, les vainqueurs semblaient en quelque sorte vouloir donner l'île à la nation. (Ingulfe de Croy-Land.)

veut substituer son jargon grossier et licencieux à notre belle langue, sa fausse et présomptueuse raison à la vieille raison de nos pères, « joyeuse et claire comme l'épée que brandissaient leurs bras. »





CHAPITRE XI

LA FRANCE D'AUJOURD'HUI

L'INDIVIDUALISME. — LES CORPORATIONS. — LA RESTAURATION. — 1830. — L'EMPIRE.



INSI que nous l'avons vu, la France ancienne s'est formée et développée sous la multiple influence de la religion, de la royauté, de la famille et des communautés, corporations, associations qui, nées de la fraternité chrétienne, se maintinrent et se perpétuèrent jusqu'à la Révolution par la charité unie à l'intérêt commun.

« Dans leur sein, dit un de nos contempo
« rains, historien philosophe, la compassion
« pour les pauvres, la sollicitude pour les

« déshérités de ce monde se font jour à travers « la concise rédaction de leurs règlements. »

La vie du travail était respectée et n'était pas troublée, comme de nos jours, par d'amères jalousies, par le besoin de haïr son semblable et l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant.

Saint Louis fut le grand inspirateur et législateur des corporations ; son amour pour le peuple le portait à s'occuper de ses intérêts.

Unis par l'association qui assurait la sanction matérielle de leurs droits, les ouvriers étaient plus protégés qu'aujourd'hui. Jouissant d'une sorte d'autonomie, ils géraient leurs métiers et participaient au gouvernement de leurs corporations. « Le peuple, dit l'historien Capefigue, vivait corporé, sous les bannières, avec le droit au travail, aux secours, avec le respect pour la religion et la famille. »

Forts de leurs droits, les ouvriers d'alors eussent opposé une résistance insurmontable aux exigences impitoyables et toujours croissantes de la production et de la concurrence qui atteignent jusqu'à l'existence de l'ouvrier

qu'elles épuisent. Ils n'eussent pas toléré les embrigadements de femmes et d'enfants qui, en flétrissant la vie à son origine, produisent ces hommes dont la vue nous attristent si justement.

Sans doute, dans les corporations il s'introduisit de regrettables abus qui parurent justifier, aux yeux de la nation mal éclairée, la suppression de celles-ci ; mais la passion fit oublier à nos législateurs tout ce qu'il y avait de bon et de pratique en elles, en sorte qu'en décrétant l'émancipation absolue de l'individu, sans lui donner les garanties nécessaires pour son existence, ils ne s'aperçurent pas qu'ils protégeaient l'exception et portaient atteinte aux droits et aux intérêts de la personnalité secondaire, c'est-à-dire du plus grand nombre.

La personnalité intelligente s'est fait jour, il est vrai, et a agrandi le domaine de son importance; mais l'individualité inférieure s'est trouvée isolée, sans protection, livrée aux vices que produisent l'instabilité, l'imprévoyance et la misère. Le judicieux Bodin avait très bien saisi la question. « Il y a des gens, dit-il, qui ont

« été et qui sont d'avis que tous les corps de « communautés soient abolis ; ils ne regar- « dent pas que la république et la famille ne « sont que des communautés ; pour une adver- « sité qui vient d'une bonne ordonnance, ils « veulent détruire l'ordonnance elle-même. »

Le principe moderne de l'individualisme a produit des choses utiles ; et, plus juste que nos adversaires, nous ne méconnaissons pas certains avantages de la transformation sociale qui s'est accomplie et qui, d'une société multiple, fractionnée, embarrassée d'une foule de juridictions, a fait une société unique soumise à la loi. Ce que nous condamnons, c'est l'abus du système qui a amené la complète déchéance de la personnalité et l'absorption de la vie communale au profit de l'autorité centrale et de la ville de Paris où fourmille une population cosmopolite, sans lien commun, au sein de laquelle, selon Mirabeau, « la démagogie « frénétique y est tellement invincible qu'au « lieu de chercher à changer sa température, ce « qu'on n'obtiendra jamais, il faut s'en servir « pour détacher la province de la capitale. »

L'individualisme, en effet, comme l'entend la révolution, n'est pas la liberté, mais bien l'asservissement des masses populaires. L'individualité humaine a ses bornes ; il faut qu'elle soit formée et qu'elle trouve ses garanties dans le cercle de la commune et de la cité. L'individu placé en face de l'Etat, sans le contrepoids salutaire des libertés locales, est un grain de sable isolé, bientôt absorbé par la puissance collective de la nation. Pour naître et croître avec indépendance, la personnalité doit puiser sa force dans la propriété ou dans le travail honnête sous la sauvegarde des libertés locales. Avec la doctrine moderne et nos tendances naturelles, rien ne limite plus l'ascension comme la descente de l'individu dans l'échelle sociale ; l'un monte plus haut, il est vrai, mais l'autre, qui représente le plus grand nombre, descend plus bas et trop bas.

Mais, nous dira-t-on, l'école moderne admet, comme vous, le principe de l'association et, plus que vous, elle le veut général, universel. C'est justement dans cette distinction entre l'association restreinte réglée et l'association

universelle que se trouve l'abîme qui nous sépare.

M. de Tocqueville a bien saisi la nuance, quand il dit avec autant d'éloquence que de bon sens : « Une société dont le but est avoué, « conforme à la raison et à l'intérêt public, est « un citoyen éclairé, puissant, qu'on ne sau- « rait plier à volonté, ni opprimer dans l'om- « bre, et qui, en défendant ses droits particu- « liers, sauve la liberté commune. » Il ne faut pas se le dissimuler, surtout à l'heure où le danger social est si manifeste, les mots d'association et de solidarité universelles servent à cacher les utopies du saint-simonisme et du fouriérisme dont le dernier mot est la négation de toute religion, de toute morale et de la propriété individuelle.

« La réalisation d'un pareil système, s'écrie « Lamennais, conduirait les peuples à une « servitude telle que le monde n'en a point « encore vue, réduirait l'homme à n'être qu'une « pure machine, un pur outil et l'abaisserait « au-dessous de l'animal. »

La science moderne, quoiqu'en disent nos

adversaires, est, par système, hostile ou du moins indifférente à la classe ouvrière qu'elle traite comme l'esclave antique, plus mal encore, car c'est pour elle un outil et rien de plus. Le christianisme, au contraire, l'aime et le protège, et, tout en rendant justice au dévouement du chrétien en général pour les déshérités de ce monde, qu'il nous soit permis de proclamer bien haut l'intérêt exceptionnel dont le catholicisme entoure, en principe comme en fait, l'homme, surtout le travailleur, l'infirme et le malheureux. Il suffit de montrer les nombreuses œuvres destinées à le protéger et à le soulager, pour s'en convaincre. Qui ignore sa sollicitude de tous les instants pour les besoins de son âme ? Il le couvre de sa tendresse, dès le berceau, il le suit, pas à pas, dans son existence et, à la fin de sa vie, il lui prodigue toutes les consolations et toutes les espérances.

Dans la pratique, ces associations diverses, tout imprégnées de christianisme, donnèrent au corps social une cohésion et une solidité qui préservèrent plus d'une fois le pays de la ruine. Elles introduisirent dans les âmes,

avec l'attachement aux coutumes locales, des sentiments d'honnêteté fortifiés par une vie modeste, exempte de cette ambition malsaine qui tourmente la classe ouvrière d'aujourd'hui.

L'application dans notre société des principes modernes est loin de nous avoir procuré les bienfaits que l'on promettait avec tant d'assurance, et M. Dupont de Whyte ne cache pas sa déception, quand il dit : « Plus on se connaît, plus on se hait ; les hommes ne peuvent se heurter sans se haïr. »

Les étrangers eux-mêmes, attentifs à nos agissements, nous jugent avec une sévérité dont nous devrions tenir compte.

« Là-bas, à Paris, dit un publiciste célèbre, quiconque s'élève devient la proie des dénonciateurs et des ambitieux déçus qui trouvent dans le dénigrement une attitude commode et des satisfactions faciles. Les coups d'abord inoffensifs se multiplient au point de ne rien respecter et de tout détruire. Point de paix, point de trêve. La campagne engagée aujourd'hui contre l'un, recommence le lendemain

contre l'autre : c'est un cercle dont ils ne sortent pas. Qui prend le pouvoir est coupable, qui succède est criminel ; c'est ainsi que de successeurs en successeurs, tombant les uns sur les autres, il se forme des accumulations de divisions, de rancunes et de ruines. » Et plus bas : « Ces hommes ne parlent que de principes et ils ne font que des personnalités ; ils ressuscitent au parlement français les querelles bysantines. A les en croire, ce sont eux pourtant qui représentent l'infaillibilité républicaine ; aussi, ils damnent, excommunient de leur autorité privée tous les infortunés qui ont passé, passent et passeront au pouvoir. Avec ces gens-là tout le monde est traître et si, à leur tour, ces purs des purs arrivent au pouvoir, ils deviendront traîtres tout comme les autres. Ainsi va le monde, ainsi va la politique dans ce charmant pays de France. » Il n'y a plus rien à ajouter, si ce n'est de nous replier sur nous-mêmes et de tirer à notre profit des conclusions pratiques.

Cependant, la révolution, qui avait été dominée un instant par le premier empereur,

reprit, au moment de ses revers, sa marche envahissante. Loin d'offrir au grand vaincu, comme l'avait fait l'armée vendéenne, son concours pour chasser l'étranger de notre territoire, elle précipita sa chute et le jeta dans le découragement qui amena son abdication.

Toutefois, n'ignorant pas l'invincible répugnance de la nation pour la république, cause de ses maux, le révolutionnaire de 1830 se fit plus correct et s'éprit, en attendant mieux, d'un amour passionné pour le régime constitutionnel parlementaire dont l'Angleterre offrait le modèle. Son succès dépassa son attente. Les républicains, les bonapartistes, des légitimistes même, acceptèrent avec empressement des doctrines qui, pour les uns, donnaient toute liberté à leurs attaques contre le pouvoir et, pour les autres, n'étaient que l'effet d'un entraînement irréfléchi. Aussi, Louis XVIII, à son avènement au trône, trouva-t-il l'opinion publique ou plutôt la surface de l'opinion disposée à en faire l'essai. Il est probable que cette disposition, qu'il ne pouvait ignorer, exerça une influence importante sur son esprit et lui

fit faire des concessions qui perdirent plus tard la monarchie. Il avait eu la généreuse pensée de réunir en un faisceau tous les nobles souvenirs, toutes les aspirations légitimes de la société moderne, autrement dit de réconcilier la France ancienne avec la nouvelle, par l'accord de la liberté avec la tradition.

Il consacra dans sa charte l'intervention de la nation dans les affaires, dans la puissance législative, l'hérédité du trône, le vote de l'impôt, l'égalité devant la loi, les libertés individuelles et politiques. la liberté des cultes. Mais ces doctrines, trop nouvelles en France, ne furent pas comprises par le gros de la nation dont les idées politiques et sociales avaient été profondément altérées et qui, à peine sortie d'une organisation toute puissante, était habituée à être plutôt administrée que représentée. Le roi, lui-même, subit trop l'influence du moment et ne sut pas s'arrêter là où il le fallait. Il comprit mais trop tard que la forme constitutionnelle parlementaire n'avait chance de réussir en France qu'avec une aristocratie, des traditions monarchiques et hiérarchiques et des

habitudes de libertés communales qui n'existaient plus.

D'ailleurs, nous aimons ce qui est clair, net et précis, nous aimons à sentir la main qui dirige ; tandis que le gouvernement parlementaire s'ingénie à établir une espèce d'équilibre entre le bien et le mal, entre le oui et le non.

La civilisation, pour lui, est le résultat des forces contradictoires qui se heurtent sans qu'un principe d'unité les domine, ni qu'un but précis leur soit assigné : c'est l'anarchie morale et intellectuelle appliquée.

On nous objecte l'Angleterre, mais l'Angleterre justifie nos appréhensions à l'égard de ce régime. Est-ce que la différence entre les caractères et les mœurs des deux nations n'est pas cent fois plus grande que l'espace qui les sépare géographiquement ? L'Angleterre, malgré les divisions que lui a fait subir la réforme, n'a connu que très imparfaitement l'influence du libéralisme dans ses institutions politiques. Les anciennes formes n'ont cessé de subsister, les mots et les choses ont conservé leur ancienne valeur.

Ce peuple, froid, égoïste, a grandi par le respect des règles de la morale et de la religion. Chez lui, la loi écrite proclame la sainteté de la loi divine et en sanctionne les préceptes, les commandements du décalogue sont universellement honorés et respectés, et il est tout naturel que la royauté possède son prestige sur une nation ainsi constituée. On peut sans danger, du moins jusqu'à ce jour, être *whigt* ou *tory*, faire de l'opposition ou de la conservation parce que les dissidences entre les deux grandes fractions du pays n'atteignent en rien les bases essentielles de la société anglaise. Ce sont des différends de famille et rien de plus.

Combien la situation est différente en France ! Nous avons fait litière des principes conservateurs : les doctrines les plus audacieuses ont cours partout et sont accueillies avec ardeur par les masses populaires égarées. La fortune, la naissance, l'instruction, la gravité même dans l'homme n'en préservent pas et l'on voudrait faire une assimilation impossible.

D'ailleurs le régime anglais a eu des phases diverses. Durant le premier siècle de son

existence, il fut pratiqué avec une rigueur inouïe, la presse eut à subir une législation draconienne et, chose singulière, cette législation dure toujours, quoique exceptionnellement employée. Elle est comme une tolérance armée, qui peut au besoin recevoir son application.

En concédant que ce régime soit applicable dans une société organisée de longue date, comme en Angleterre, il est absolument insuffisant quand il fonctionne au sein d'une société comme la nôtre, dont l'éducation est centralisatrice et révolutionnaire.

Le pouvoir nominal appartient bien au roi, mais le vrai pouvoir effectif est dans les mains des assemblées. La résistance est toujours supérieure au commandement, en sorte qu'aux yeux de la nation, le souverain est un être abstrait, sans initiative, ni volonté, et partant sans prestige. Mais l'action de nos assemblées législatives n'est pas renfermée, uniquement, comme en Angleterre, dans la sphère des institutions politiques ; elle s'exerce, grâce à la centralisation, sur l'administration entière.

Il en résulte que les administrateurs des départements sont réduits, ainsi que le constate l'expérience, à servir trop souvent les intérêts et les passions de nos législateurs, de préférence aux intérêts généraux, Cette ingérence inévitable, qui a justement irrité le pays, a compromis et compromettra sans cesse ce régime.

Si nous avons tant insisté sur les vices organiques du gouvernement parlementaire dans notre société démocratique, c'est qu'il déborde et tourne fatalement au despotisme des assemblées : à l'anarchie.

L'ancien régime jugé avec tant de sévérité par l'histoire, n'a été que la pâle figure de ce dernier que la révolution nous a imposé. Le fonds et la forme du premier étaient de provenance française et il fut le continuateur de nos traditions les plus respectables et les plus nationales. Le système actuel, doctrinaire et athée, qui est d'importation étrangère, détruit tout ce qui est digne de notre amour et de notre respect, et, dans son omnipotence absorbante, il attire tout à lui et s'impose même à

la pensée et à la conscience. Pour comble de dangers et d'humiliation, ce régime est lui-même l'humble subordonné des sectes révolutionnaires du monde entier, ennemies de notre nationalité, qui ont pour place d'armes Paris, et pour chefs des Allemands, Anglais et Italiens.

Toujours est-il que Louis XVIII donna assez de libertés pour permettre à ses adversaires de renverser la constitution et le trône, mais pas assez pour les défendre. L'antagonisme s'établit entre la souveraineté nominale du roi et la souveraineté effective des deux Chambres. Le commandement n'étant plus obéi, la Restauration dut tomber, laissant un renom de probité exemplaire, de dignité et de fermeté au dehors, mais de trop confiantes illusions et de ménagements sans vigueur à l'intérieur.

Une autre circonstance accéléra sa ruine. La Restauration en prenant le pouvoir après nos désastres militaires, fut en lutte ouverte avec le sentiment national d'une partie de la nation, qui la faisait complice de l'étranger. Cette calomnie, habilement exploitée par la révolu-

tion, porta coup, et une fois de plus les Bourbons reprirent le chemin de l'exil, avec cette grandeur toute royale, dont ils semblent s'être réservé le secret.

Cependant la masse de la nation était restée favorable à l'idée monarchique. Les révolutionnaires de l'époque, qui ne l'ignoraient pas, espérèrent donner le change au pays en proclamant bien haut que la France venait de renverser à jamais la monarchie légitime, qu'ils décoraient dédaigneusement du titre de royauté traditionnelle et de droit divin, qui n'avait pu, disaient-ils, supporter le poids des libertés modernes. Beaucoup y furent pris, mais les événements, conséquences des principes, ne répondirent point à leur attente. La logique fit son chemin et le régime élevé de par le droit de l'insurrection et des majorités éphémères fut jeté bas au nom de ces mêmes principes.

Rien n'a manqué à ce gouvernement pour obtenir la durée. A sa tête se trouvait un prince d'une capacité peu commune, entouré d'une

famille des plus sympathiques (1) ; le talent, la naissance, une foule de supériorités se mirent à son service, mais à ce monument imposant les fondations firent défaut : bâti sur le sable, il n'a pu supporter l'effort de la tempête.

(1) Parmi les princes peut-on ne pas admirer la noble existence du duc de Nemours, et n'est-on pas en droit de dire de lui : « Qui pourra le convaincre d'avoir péché ? »





CHAPITRE XII

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES ET SOCIALES

LE CHAUVINISME. — LES ROMANS ANTI-FRANÇAIS. — NAPOLÉON III. — LE 4 SEPTEMBRE. — LE COMTE DE CHAMBORD.



'EST à partir de cette époque que la politique nouvelle appelée libérale, comme si la politique pouvait se régler sur les sentiments, prévalut et se substitua à celle du temps et des vrais intérêts du pays. Nous fîmes ou crûmes faire des alliances libérales, que de cruelles expériences ont vite démenties; et sous cette influence nous nous prîmes d'un fol amour pour tout ce qui était d'importation étrangère.

La bourgeoisie opulente et cultivée s'empressa d'emprunter à l'Angleterre son luxe

aristocratique et ses idées en une foule de choses, compatibles avec les mœurs de cette nation insulaire, où tout est démarcation, mais désastreux pour la société française, chez laquelle règne une démocratie avancée qui exclut toute hiérarchie. Les esprits judicieux s'inquiètent aujourd'hui des ravages que cette importation a faits sur nos mœurs et nos habitudes d'autrefois.

Le courant révolutionnaire n'étant plus endigué devait tout envahir.

Les attentats contre la religion, contre tout ce qui constitue et sauvegarde la société, s'accusèrent de plus en plus. L'autorité et la liberté furent avilies, et chose aussi triste que nouvelle, l'indifférence en matière d'individualité nationale commença à prévaloir sur l'amour de la patrie, sacrifié à l'idée absurde et chimérique du culte de l'humanité.

La patrie n'est pas uniquement l'expression matérielle et géographique d'un pays, c'est surtout un ensemble moral, qui résume tout ce que l'homme aime, tout ce qu'il respecte et honore, tout ce qu'il regrette, tout ce qu'il espère.

La patrie est la seconde religion de l'âme ; qui ose y toucher commet un sacrilège. Aussi, témoin indigné des attaques dont ce culte est l'objet, nous stigmatisons les écrivains, journalistes, romanciers, enfantés par la patrie dans ses jours de malheurs, qui déversent, sous le nom de chauvinisme, toute leur bave sur ce noble sentiment.

Qui peut avoir oublié ces romans qui parurent sous Napoléon III, sortis de la noble Alsace cependant, qui réussirent avec tant de succès à diminuer le culte de la patrie et de la gloire ?

On se souvient des désordres qui résultèrent de la chute du roi Louis-Philippe. Les journées de juin, les extravagances d'une presse en délire et les instincts du peuple, qui veut avant tout un gouvernement fort, créèrent l'Empire.

Ses premiers essais nous parurent si brillants que nous crûmes au retour de nos grandes époques. Le Panthéon rendu à la religion, la protection accordée au Saint-Père, semblaient indiquer un ordre de chose dont l'Eglise et la

France devaient bénéficier. Sans aucun doute, le prince qui dirigeait nos destinées, a dû, plus que tout autre, se bercer de rêves d'or, alors que tout souriait à ses desseins.

Pourquoi n'aurait-il pas eu foi dans la mission dont une partie de la nation l'a cru un instant chargé ? A l'apogée de sa gloire, n'aurait-il pas subi les éblouissements de la grandeur, qui sont trop souvent le partage des fortunes extraordinaires ? Pourquoi n'a-t-il pas pu, de par le droit nouveau, empereur légitime, se croire assez fort pour dire aux flots qui l'avaient porté sur le pavois : *Vous n'irez pas plus loin ?* Napoléon III a succombé sous l'influence de son origine, qui ne lui a pas permis de lutter, avec avantage, contre les exigences toujours montantes de la révolution ; il se sentait débordé par son principe.

Ce prince infortuné en est mort victime, entraînant avec lui dans l'abîme la France tout entière. Dans les heures de recueillement que Dieu donne souvent à l'homme frappé de la foudre, il se sera rappelé le mot révélateur du premier empereur qui peint si bien la situa-

tion : *Si j'étais mon petit-fils!* Quel hommage rendu à l'hérédité, et que ne se serait-il pas produit dans les destinées du monde, si ce vaste génie avait été l'héritier des rois ! Principes, fondements des sociétés humaines, sous votre action tutélaire, les individus comme les familles, comme les cités, comme les plus grands empires, se développent et prospèrent, tandis que, en dehors de votre bienfaisante influence, tout se confond, tout périt !

La chute de l'empire,dont la puissante organisation semblait défier tous les efforts de la révolution, a été le résultat de causes multiples dont la source est toute révolutionnaire. Atteint de l'infirmité originelle qui en a fait un pouvoir nouveau, mobile, sans racines profondes, mal défendu contre les attaques de la révolution dont il sortait et qu'il éternisait, il était forcé d'être toujours heureux et d'aller toujours en avant sous peine de déchéance.

Mais que dire de ce suffrage universel tel qu'il est composé, qui l'éleva et le renversa avec tant d'ignominie ? Que penser de cette espèce de Pantagruel monstrueux, cent fois

plus stupide et plus odieux que le Saturne de la Fable, qui, du moins, savait ce qu'il faisait quand il dévorait ses enfants, tandis que l'autre n'en a pas la conscience.

Les hommes du 4 septembre, portés au pouvoir par la multitude cosmopolite de Paris, reflet *affaibli* et sinistre du suffrage universel, acheva notre décomposition politique et sociale. A partir de ce jour, nous avons offert au monde le spectacle le plus affligeant. Au lieu de nous recueillir dans la dignité de nos malheurs, comme l'a fait le peuple russe avec tant d'honneur pour lui, nous nous sommes jetés, avec l'ardeur qui nous caractérise, dans toutes les extravagances d'une vie de dissipation et d'une politique non moins folle.

Convaincus par les affirmations quotidiennes de la presse républicaine, secondée par une certaine presse de Berlin, que tout était pour le mieux, et que notre génération faisait l'admiration générale, nous avons dépassé en ce genre toutes les bornes du possible. *Vous nous scandalisez*, nous disait, il y a dix ans,

un ministre d'une cour d'Europe, sympathique à la France.

La nation, dans une lueur de bon sens, avait élu une assemblée dont la majorité était monarchique. Le sang des otages, l'horrible siège de Paris, l'incendie de nos monuments, les menaces réitérées qui nous venaient de la Prusse, tout nous ordonnait de songer enfin à la France et à constituer la monarchie unie et réconciliée, dont l'heure était venue pour tous les gens de bien. Les yeux tournés vers Froshdorf, chacun attendait avec anxiété la nouvelle du rapprochement des deux branches de la Maison de France. Le comte de Chambord, plus que personne, le désirait. L'éloignement, l'incertitude des esprits, les oppositions occultes retardèrent la démarche définitive qui fut faite trop tard. D'ailleurs, l'heure était-elle venue de songer à un tel rapprochement ? Nous en avons toujours douté.

Les princes d'Orléans, fidèles au pieux souvenir de leur père qui, à la clarté de la mort, leur avait recommandé l'union tant désirée avec la branche aînée, y étaient portés par

instinct et par leurs intérêts, mais ils n'ignoraient pas qu'ils avaient à compter avec le gros de leur parti, résolu, comme il l'a prouvé, à rompre avec eux plutôt que de subir ce qu'il appelait encore les exigences du comte de Chambord.

La fusion,pour cette majorité, traduisait très bien sa pensée favorite, constante, qui est le retour aux doctrines de 1830, c'est-à-dire à la monarchie sans monarque (1).

Le mot *infusion*, que nous avons trouvé dans un journal de Paris, applanissait au contraire toutes les difficultés, mais c'était la soumission de ce parti qui manqua, dans cette occasion suprême, de la vertu nécessaire pour cela.

C'est dans ces jours de déception et de tris-

(1) Serait-il vrai que l'Union des Droites songerait à reprendre, au besoin, la forme constitutionnelle parlementaire qui a vécu sous le nom de République et de Septennat de 1871 à 1876 ? Nous en doutons. Ce régime, qui n'a jamais su se maintenir en France, alors qu'il avait pour lui toutes les chances, comment espérer qu'aujourd'hui où il se trouve entre les mains d'une classe dirigeante décidée à tout, ayant à sa dévotion le suffrage universel organisé révolutionnairement, il soit possible aux Droites de se substituer à leurs adversaires à moins d'événements extraordinaires.

tesse que l'on a pu voir combien la situation morale de la société française était douloureuse. Les compétitions, les rivalités, les luttes des partis, tout un ensemble qui rappelait l'époque des discussions byzantines, ne put se calmer en présence de cette question nationale. Et néanmoins dans cette assemblée, les conservateurs pris isolément, voulaient le bien, étaient disposés à faire les concessions désirables, mais groupés et participant à la vie collective, ils ne s'appartenaient pas, ils subissaient le sort du malheureux que l'engrenage d'une machine entraîne et broie.

Les bonapartistes voulaient revenir à l'empire, les constitutionnels à 1830, les royalistes au comte de Chambord. Dans ce chaos d'idées et de projets, les constitutionnels orléanistes se sont cruellement trompés, et ils ne peuvent l'ignorer.

Le temps des transactions est passé, et penchant à droite comme ils le devaient, ils auraient continué à former un parti considérable dans la nation, avec lequel la royauté se serait entendue sans aucune défiance.

Au lieu de cela, ils ont prêté leur concours moral et politique aux couches inférieures, conduites par M. Gambetta à l'assaut de la société, déplaçant ainsi l'axe de l'opinion publique, contrairement à leurs intérêts et à ceux de la France. On sait le reste.

De cet état de choses naquit le Septennat, fruit amer de déception ou d'espoir lointain pour les uns et les autres, et pour tous un nouveau sujet de dissentiment. Créé pour des solutions diverses et contraires, il est tombé, comme tomberont ses pareils, sous l'influence mortelle du provisoire, de la légalité et du droit des majorités.

Quoiqu'il en soit, l'opinion du pays, en dehors de celle produite par les agitateurs, persistait dans ses dispositions royalistes, et c'est alors que quelques personnages politiques résolurent, en 1873, à tenter une restauration monarchique en faveur du comte de Chambord.

Assurément à ce moment-là les résistances eussent été frappées d'impuissance par de l'accord et de la décision. Les populations, qui

avaient le sentiment de ce qui se préparait, acceptaient, les unes avec ardeur, les autres avec une déférence qui donnait bon espoir pour le projet en question.

A l'étranger, en dehors de la Prusse, les gouvernements ne dissimulaient pas leur satisfaction. Chacun en France attendait avec une émotion, facile à comprendre, le télégramme qui devait annoncer au monde la grande nouvelle. C'eût été une grande et non moins heureuse nouvelle que l'avènement du descendant de nos rois, dans ces jours d'épreuves à l'intérieur et d'humiliation à l'extérieur.

Que se passa-t-il au sein de cette majorité si bien disposée en apparence ? D'où partit le coup qui changea un triomphe, considéré comme certain, en une défaite désastreuse ? Les légitimistes gardent une réserve pleine d'amertume que le temps n'a pas effacée, les autres, et c'est le plus grand nombre, n'y voient ou feignent de n'y voir qu'un malentendu dont ils font peser la responsabilité sur le Prince.

Cet échec doit être attribué, selon nous, un

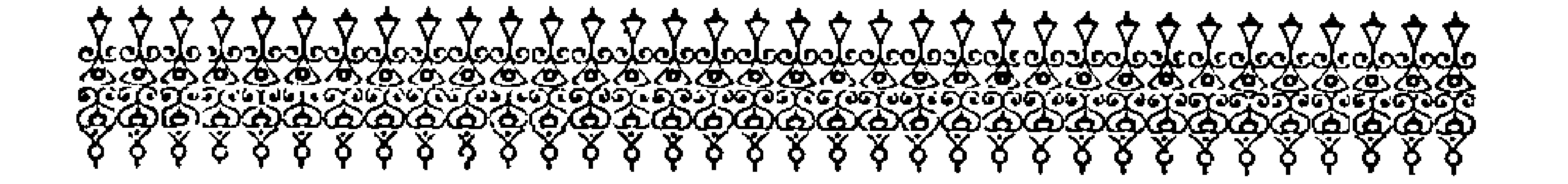
peu à tout le monde, mais surtout au régime parlementaire qui, depuis l'avènement des couches démocratiques au pouvoir, s'est prêté, avec sa facilité ordinaire, à l'inauguration *ostensible*, le mot n'est pas de trop, de la politique des intérêts personnels. Tout a cédé, la loi, le devoir, les intérêts supérieurs, devant les exigences toujours inassouvies de ces nouveaux venus. Le Comte de Chambord, avec les scrupules et les délicatesses de son âme qui se refusait à toute transaction équivoque, devait perdre la partie.

Dans ce temps d'aveuglement, les meneurs du parti conservateur encore tout puissants oublièrent de discipliner le suffrage universel en lui enlevant les éléments révolutionnaires qui en font une arme décisive aux mains de la révolution.

Mais pourquoi renouveler nos douleurs. La mort a prononcé. Celui qui selon les prévisions humaines devait régner sur la France est couché sous les voûtes séculaires du château de Goritz, enveloppé, comme d'un suaire, de l'oriflamme de nos ancêtres.

Saint-Denis n'a pas reçu les deux augustes dépouilles, mais qu'importe le lieu où elles résident ! Qu'importe que l'emblème de la vieille France soit là ou ailleurs ! Ne rappellera-t-il pas au voyageur, homme de souvenir et de cœur, qu'il fut le drapeau chéri d'un grand peuple ? Malheur à la nation qui n'a pas la légende du drapeau, qui le dédaigne, qui ne s'incline pas à son aspect, chez laquelle le vieillard en le voyant passer ne ressent pas dans l'âme « quelques restes assoupis de cette antique flamme qui l'embrasait pour son pays. »





CHAPITRE XIII

LA RÉPUBLIQUE ACTUELLE

AU LIEU D'ARRÊTER LE MOUVEMENT QUI PORTE EN BAS TOUTE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, LA RÉPUBLIQUE LE SOLLICITE. — CONSIDÉRATIONS SUR LES DIVERS RÉGIMES RÉPUBLICAINS. — UN MOT SUR LA MONARCHIE TRADITIONNELLE, TACITE.



INSI, grâce à nos divisions, la république a été de nouveau confirmée à la majorité d'une voix. Cela est peu et beaucoup. Ce vote, auquel elle ne devait pas s'attendre, la rendra-t-elle plus sage ? Il est permis d'en douter en présence de faits et de symptômes d'une gravité significative. Cependant que de promesses n'a-t-on pas fait pour nous la faire accepter !

On nous a dit qu'elle serait aimable, athénienne. Passe pour aimable ; la dernière pers-

pective ne saurait nous sourire. La république d'Athènes fut, sans contredit, une des plus pitoyables formes de gouvernement de l'antiquité. Tout y était livré à l'arbitraire et aux caprices d'une démocratie qui faisait mourir du poison, ou frappait d'ostracisme les personnalités qui avaient le malheur de dépasser le niveau commun. Ce gouvernement, dont les principaux membres furent surpris, si fréquemment, en correspondance avec les ennemis de la patrie, n'eût guère prolongé son existence, sans l'appui qu'il trouva dans le principe religieux et traditionnel, qu'il eut l'habileté de respecter, et que la démocratie française rejette avec dédain.

La république française, telle qu'elle est constituée, est, à tous les points de vue, une anomalie choquante sans avenir possible.

Plutarque compare un système pareil à une ville qui se bâtirait dans les airs. C'est un contre-sens jeté comme défi à la raison, et qu'une nation saine n'aurait jamais accepté. Nos législateurs ont pris toutes les infirmités de ce régime en les exagérant, et repoussent

systématiquement les qualités qui ont fait sa durée. Nous avons le droit de nous effrayer du sort que nous réserve cette conduite si peu sensée.

Sans rappeler les six jacqueries qui devancèrent celle de 93, soutenues par le gouvernement, sans nous arrêter aux horreurs de l'insurrection de 1848 et de la commune de Paris en 1871, aux violences à peine contenues de nos gouvernants actuels, et à ce fait qui a bien sa valeur, à savoir que tout ce qui est hostile à la religion, à l'autorité et à la loi est républicain ou se dit tel, est-il admissible qu'un grand pays comme le nôtre, entouré de voisins puissants et ambitieux, soit assez téméraire pour remettre le soin de sa sécurité à une forme de gouvernement qui le compromet le plus, par son isolement forcé au milieu d'une Europe monarchique forcément hostile ?

Rome elle-même, malgré sa savante organisation, avec son oligarchie, ses traditions, ne put garder la modération sous le gouvernement républicain, et moins encore la concorde.

La république française, plus favorisée,

trouvera-t-elle, en elle, assez de force et de sagesse, pour empêcher les sectaires, qui abondent en république, de donner cours à leurs chimères si compromettantes pour nos intérêts ?

Tel qu'il est, s'exerçant sous l'empire d'une démocratie qui fait de l'anarchie ou tout au moins de la liberté illimitée une de ses formules politiques, et du peuple un souverain unique et absolu, le principe républicain conduit au règne inconscient du nombre et à la décomposition sociale.

Aujourd'hui il pourra, si c'est son bon plaisir, nous permettre de vivre sous les auspices d'une légalité suspecte ; demain, au nom de cette même légalité, il nous refusera jusqu'à l'existence.

Enfin, un fait d'une gravité exceptionnelle et qui semble passer inaperçu à notre génération distraite et légère, appelle toute l'attention de notre patriotisme. La révolution ne s'est pas contentée de nous faire perdre notre prépondérance politique dans le monde, elle achève de porter le dernier coup à cette civilisation toute française, qui était le résultat séculaire

de ces formes charmantes, courtoises et bienveillantes dont nous avions seuls le secret. La démocratie républicaine lui substitue des habitudes, des mœurs et une éducation qui se traduisent par un langage étrange que les peuples civilisés ne sauraient accepter.

Les Grecs, conquis par les Romains, les conquirent à leur tour par leurs arts, leurs mœurs adoucies et leur admirable langue. Nous ne pouvons plus avoir cette prétention. Notre niveau de sociabilité est descendu avec la note tonique du pays, et l'impulsion au lieu de venir d'en haut nous vient d'en bas. Nous sommes menacés de devenir en peu d'années, avec le déshabillé qui nous caractérise, un peuple sans consistance, parce que nous n'avons pas, comme les nations qui vivent en démocratie, la tenue qu'elles puisent dans leur tempérament.

La monarchie, par son grand air et ses formes royales, maintenait sur un ton élevé la démocratie française; aujourd'hui que le modérateur n'existe plus, celle-ci déborde de toutes parts, entraînant avec elle les qualités aimables

qui distinguaient notre race. La France, livrée à la démocratie pure, risque de devenir le jouet du monde.

A l'appui du régime républicain, on nous cite l'Amérique et la Suisse. Mais qu'est-ce que la république américaine ? si ce n'est une agrégation démocratique, fort ébranlée par les intérêts divergents qui se combattent, et où l'amour de l'or, *auri sacra fames*, détruit les notions les plus élémentaires de la probité. L'espace, qui lui sert de soupape de sûreté, l'a préservée jusqu'ici des maux que lui préparent les infirmités radicales dont elle est atteinte ; mais cette faculté de s'étendre, deviendra la cause de sa division et de sa transformation politique.

La Suisse, ce petit pays, que sa neutralité, garantie par les puissances, et son fédéralisme cantonnal protégeaient contre toute atteinte, subit à son tour la loi de la démocratie pure. Plusieurs nationalités sont établies sur son sol. Chaque canton possédait sa petite autonomie, protégée par les mœurs et par les conventions internationales ou cantonales. C'est sur ce

fait historique que s'est fondée sa fédération. A ce régime bien balancé et que le temps avait consacré, on a substitué l'unité individualiste de l'école française, qui conduit à la centralisation. De progrès en progrès, ce pays autrefois si respecté, à bon droit, en est venu à proscrire l'Eglise catholique, à confisquer ses biens, à expulser ses prêtres.

A Genève, la démocratie se défait même de l'Eglise nationale, brisant d'un coup son histoire et sa tradition. La Suisse marche à l'unité gouvernementale qui lui prépare de grandes difficultés dans l'avenir.

A l'exception de la monarchie nationale, traditionnelle, telle que la voulait nos pères en 89, nous avons essayé, usé et abusé de la monarchie constitutionnelle, de la république démocratique pure, de la république consulaire, de l'empire, de la monarchie parlementaire, de la monarchie avec la souveraineté du peuple, de nouveau de la république démocratique, de l'empire, de la dictature, du septennat, enfin de la république actuelle qui appartient à la franc-maçonnerie.

La monarchie nationale traditionnelle, qui est fondée sur les droits imprescriptibles de l'ordre naturel primordial et qui est faite à la ressemblance de la famille, est la forme de gouvernement qui répond le mieux à tous nos besoins, à toutes les convenances de la société moderne. Seule elle a non-seulement le droit de concilier tous les intérêts anciens, dignes de respect, avec les intérêts légitimes de notre époque, par l'accord des traditions et de la liberté ; mais seule elle est en mesure d'imposer la modération à la presse, sans quoi rien de bon n'est possible en France. Les régimes nés de la presse sont forcés de la subir ; la vraie monarchie, qui n'a aucun engagement avec elle, la protègera, mais ne la subira pas.

Là est la différence, là est la sécurité.

Le grand historien de Rome, frappé de l'insuffisance du régime républicain qui avait été plutôt la cause inspiratrice des divisions sanglantes du peuple romain que leur modérateur, dégoûté du gouvernement absolu des empereurs, se demande, à propos de Nerva, s'il ne serait pas possible d'établir l'équilibre entre

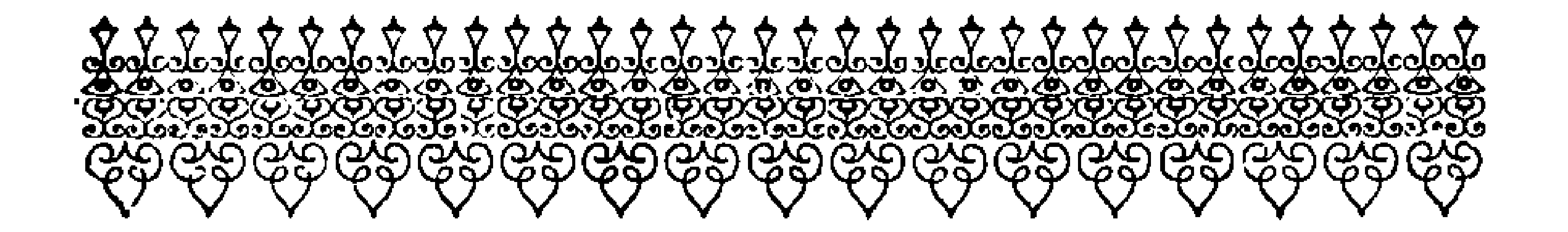
la liberté et le principe autoritaire; mais à la pensée que l'hérédité et la tradition n'existent pas, cet esprit éminent se trouble et désespère.

L'autorité la plus souveraine, en effet, sans cette hérédité et la tradition qui sont le ciment destiné à relier le tout, reste sans défense en présence des difficultés qui se prolongent, et se trouve incapable de supporter le poids de la liberté. La tradition monarchique est une loi d'instinct social que l'on retrouve partout, sous le chaume comme dans les palais. Hors de sa voie il n'y a plus de chef véritable, plus d'autorité consacrée : tout est mis en question sous l'empire de la force, de l'intrigue et de l'humeur capricieuse d'une opinion factice ballottée en tous sens sur la mer orageuse de l'élection et des majorités.

En résumé, la monarchie traditionnelle telle que la concevait le Comte de Chambord avait l'incomparable avantage de représenter tout à la fois le passé et l'avenir de la France : elle en était comme le trait d'union. Foncièrement française, c'était son caractère propre, elle

avait échappé à toutes les expériences et assimilations par lesquelles les autres ont succombé. Elle avait le droit de proclamer qu'elle n'avait jamais subi aucun conctact avec la révolution et qu'elle était restée étrangère aux hontes et humiliations de nos dernières années.





CHAPITRE XIV

PROGRAMME DU COMTE DE PARIS

LE CRI D'ALARME ET LE CRI D'ESPÉRANCE



Le temps a marché. Un événement qui déconcerte la sagesse humaine est venu augmenter l'incertitude des esprits dans les rangs du parti royaliste. Un homme d'une grandeur morale extraordinaire, qui paraissait destiné à relever le pays de ses ruines, le comte de Chambord, est tombé victime de la révolution qui le redoutait ; c'est du moins l'opinion générale en Europe.

Son successeur, jusqu'à ce jour silencieux, mais réservé et attentif comme les chefs prédestinés des peuples, vient, par des instructions adressées aux représentants de la droite à l'as-

semblée, de rompre un silence qui oppressait les cœurs.

Ces instructions, qui ont la portée d'un manifeste sans l'être, se prêtent, par leur forme libre, facile et un fonds d'honnêteté saisissant, aux discussions et aux interprétations diverses, sans engager en rien la responsabilité de son royal auteur, qui reste intacte. Mais le mot et la chose y sont et y demeurent pour toute personne qui sait lire entre les lignes.

La révolution, qui a le flair en ces matières, ne s'y trompe pas et son trouble, qui va jusqu'à l'effarement, en est la preuve : il nous fait songer au mot fameux de la fable « personne » avec lequel le sage et prudent Ulysse se rendit maître du monstre.

Quoiqu'on en dise, l'acte du comte de Paris est bien l'expression exacte du programme du comte de Chambord, et les équivoques, les prétendues tendances contraires et les emprunts faits à l'empire et à la république, n'en changeront ni l'esprit ni la lettre.

Les hommes d'ordre de tous les partis n'ont qu'à se féliciter : la France sera sauvée par là.

Mais où voit-on ces emprunts dont on fait tant de bruit ? Est-ce dans ce fait que la nouvelle monarchie joint à l'autorité de l'hérédité traditionnelle la consécration de la volonté nationale, manifestée par une assemblée constituante, issue du suffrage universel, ou par un vote populaire ; monarchie devant ainsi fonctionner au moyen d'une organisation qui ne serait ni la royauté absolue, ni le régime parlementaire, ni le gouvernement de la démocratie, mais qui tiendrait des trois systèmes ?

On oublie ou l'on veut oublier que les prétendus emprunts sont vieux comme notre histoire et que ce sont justement les régimes modernes qui s'en sont servis.

La royauté française est née d'un vote populaire de même que les Etats-Généraux qui venaient, dans les jours solennels du pays, régler et résoudre les questions nationales.

On oublie qu'à la sanglante bataille de Bouvines (1), qui allait décider du sort de la France,

(1) A la bataille de Bouvines, pendant que les ennemis marchaient au combat, Philippe-Auguste ordonne à son armée, harassée de fatigue, de prendre les armes et, après une

Philippe-Auguste tint, au milieu de ses guerriers et des communes accourues à la défense nationale, à se faire donner comme une seconde investiture de ses droits traditionnels.

Et, après un siècle de bouleversements inouïs, après des malheurs de famille sans précédent dans l'histoire, après des exils réitérés et prolongés, des interrègnes nombreux, une situation pleine de périls et d'inconnus formidables, on ose blâmer le prince qui vient loyalement, la main dans la main (qu'on nous passe le mot), demander à la nation une dernière consécration de ses droits traditionnels.

Les « instructions » ont prononcé un mot :

courte prière, il fait poser son sceptre et sa couronne sur un autel portatif en vue de toute l'armée ; puis, élevant la voix, il dit : « Seigneurs français et vous, valeureux soldats qui « êtes prêts à exposer votre vie pour la défense de cette « couronne, si vous jugez qu'il y ait quelqu'un parmi vous « qui en soit plus digne que moi, je la lui cède volontiers « pourvu que vous vous disposiez à la conserver entière et à « ne pas la laisser démembrer par les excommuniés. » « Vive « Philippe ! vive le roi Auguste ! s'écrie toute l'armée. Qu'il « règne et que la couronne lui reste à jamais ! Nous la lui « conserverons aux dépens de nos vies ! » Ils se jettent tous à genoux et demandent sa bénédiction à Philippe-Auguste, qui prend son casque, monte à cheval et vole à la tête de son armée (25 juillet 1214).

les nouvelles couches, qui effarouche certaines personnes. Ce mot signifie simplement que la monarchie est favorable au développement et au perfectionnement de la démocratie, et rien de plus. La monarchie sait que le principe de l'individualisme a ses bornes et qu'il doit s'exercer, pour devenir un bienfait social, dans le cercle contenu de la commune et de la cité, sous peine de troubler l'harmonie générale par l'asservissement des masses populaires et l'atteinte portée à l'égalité.

Les critiques formulées contre les instructions ne sont ni sérieuses, ni justes.

La vérité, c'est que le prince fait dans ce moment de la grande histoire.

La monarchie, dans ces conditions, s'offre à nos regards comme la représentation parfaite de notre nationalité : pouvoir héréditaire, traditionnel, elle consacre, nous ne saurions trop le répéter, l'accord du principe d'autorité avec la liberté ; et c'est là une forme politique qui lui appartient en propre, qui n'est ni mixte comme la restauration, ni absolue, ni anarchique comme les régimes de l'empire et de la

république, parce qu'elle est tout à la fois légitime, traditionnelle, indépendante et tempérée l'égide sous laquelle viendront s'abriter tous les Français.

Une pareille monarchie serait à l'étroit avec l'organisation départementale. Sûre de ses fondations, elle ne craint pas la liberté qu'elle aime et dont elle veut être aimée. Sympathique à tous les progrès, elle accueille tout ce qui peut les développer ; à ce titre, l'organisation plus étendue, par provinces, répond davantage aux intérêts du pays.

La constitution monarchique doit fonctionner avec indépendance à l'ombre :

Du *souverain héréditaire* irresponsable, qui règne, gouverne, mais n'administre pas ;

Qui peut exceptionnellement mettre son *veto* et au besoin, dans un conflit grave entre le trône et les assemblées, en appeler à la nation à l'effet d'arriver à une transaction ou à une solution définitive ;

Qui fait les traités de paix, déclare la guerre, commande les force de terre et de mer.

La monarchie veut un roi et non un semblant de roi, qui soit ni dépendant ni maître.

De la chambre des pairs qui se recrute dans tout ce qu'il y a de plus élevé dans le pays et dont les membres sont nommés à vie par le souverain ; cette chambre maintient ou annule tous les actes qui lui sont définis comme inconstitutionnels par le pouvoir ou dénoncé par les pétitions des citoyens ; elle est en droit de repousser en totalité ou en partie, en motivant son rejet, toute loi votée par la seconde chambre. Dans ce cas, chaque assemblée nomme une commission qui discute le projet repoussé et le présente à nouveau, élaboré, aux deux assemblées.

La chambre des pairs a pour mission de s'opposer à la promulgation des lois portant atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature. La cour des pairs est un pouvoir pondérateur chargé d'introduire dans l'œuvre législative le calme, la réflexion, l'objection et le retard même.

Si la pairie est entourée de considération et

de prestige, le pays grandit ; dans le cas contraire, le pays descend ;

De la chambre des députés qui est une assemblée d'hommes d'affaires et non d'hommes politiques.

Une douloureuse expérience, les tendances de notre caractère, la mobilité de nos mœurs nous font une nécessité absolue d'éloigner de la politique une pareille assemblée. Pouvons-nous oublier que c'est à son ingérence politique que nous devons nos troubles et la chute de deux monarchies et qu'elle prépare celle de la république.

Un gouvernement bien constitué ne doit pas livrer au hasard son existence, et pour maintenir la direction dans la main du souverain il faut que ce dernier, tout en se soumettant au contrôle et aux observations respectueuses, puisse échapper à l'oppression des majorités qu'il interroge sans les subir.

Plusieurs projets concernant le recrutement de la chambre des députés ont été émis, peut-être pourrait-on employer avec fruit celui de la proportionnalité de ses membres par rapport

aux intérêts divers qui sont en jeu. L'agriculture, le commerce, certains groupes d'intérêts pourraient être représentés d'une manière spéciale et, par conséquent, plus pratique.

La diversité d'origine, dans les intérêts, se prête beaucoup à l'équilibre et rend les coalitions difficiles. Ce recrutement de l'assemblée ainsi établi, exigeant des spécialités de la part des candidats, élaguerait naturellement ou rendrait impossible l'élection de ces hommes remuants, de peu de valeur en général, mais, en revanche de beaucoup d'ambition personnelle, beaux diseurs qui exercent sur nos campagnes une influence au détriment des hommes de mérite, et qui ont été une des causes principales de nos malheurs. Le gouvernement ne serait plus obsédé comme de nos jours, et nos administrateurs, ne rencontrant plus sur leur chemin l'homme politique, mais bien l'homme des intérêts de la province, respireraient plus librement et pourraient se livrer avec calme et indépendance à leur besogne quotidienne de l'administration du pays par le pays, qui fait les peuples libres, soumis et dévoués à leurs institutions.

L'assemblée se réunirait tous les deux ans.

La monarchie nationale a un attrait instinctif pour la classe ouvrière et elle croit avec raison que, plus que tout autre gouvernement, elle peut résoudre le problème de sa prospérité. La sollicitude du comte de Paris pour elle perce dans tous ses écrits et indique une volonté entière et réfléchie qui promet un gouvernement désireux de s'en occuper d'une manière efficace.

La presse doit être indépendante, mais ne doit pas jouir d'une liberté absolue. La liberté absolue de penser et de transmettre ses idées est aussi insensée que peu honnête. La vraie liberté, qui est le droit limité par le devoir, est toujours subordonnée à la conscience, que toute nation est tenue de respecter, sous peine de tomber dans la plus détestable des tyrannies (1).

(1) La presse étant devenue un besoin absolu de notre époque, l'interprète de toutes les tendances sociales, un pays qui voudra vivre en paix avec ses voisins et avec lui-même, doit s'appliquer à en faire une espèce de sacerdoce, plutôt qu'un instrument livré aux caprices de l'esprit humain.

Nous voudrions qu'à l'imitation de ce qui se passa en Angleterre, lors de l'avènement du régime constitutionnel, la presse fût soumise à une législation énergique qui, avec le développement des mœurs et de l'esprit public, se transformerait en une tolérance armée.

La monarchie veut le suffrage universel qui devient une institution nationale, mais elle le veut réglé et libre, où la liberté individuelle, le respect du vote et de la propriété se trouvent solidement protégés. On y parviendra au moyen de la décentralisation administrative provinciale qui, en créant les mœurs publiques, en donnant à tous l'habitude et l'intelligence des affaires, fera du suffrage universel une des formes variées de la liberté.

Dans un monde moins troublé que le nôtre, il serait superflu de rappeler que les sociétés ont besoin de sanction et que si la liberté crée à l'homme des droits, la religion lui impose des devoirs. La tradition, le bon sens d'accord avec les intérêts du pays, exigeraient que l'alliance séculaire du catholicisme et de l'Etat fût de nouveau reconnue et confirmée, à la

condition expresse que tous les cultes avouables pussent jouir d'une complète indépendance. Mais l'Eglise doit-elle désirer une situation que l'instabilité des gouvernements et l'esprit nouveau rendrait si précaire et si périlleuse ? Pour un pouvoir qui lui serait favorable, ne risquera-t-elle pas de rencontrer dans l'avenir une suite de gouvernements hostiles qui sauront profiter de cet accord pour la gêner dans ses agissements et la compromettre aux yeux de la nation ?

La transformation sociale qui s'opère n'annonce rien de bien rassurant au point de vue des idées religieuses, et le catholicisme, qui est le point de mire de toutes les attaques, doit avoir conscience que l'avenir lui prépare des luttes redoutables dans lesquelles il aura à déployer toutes les ressources de sa vitalité pour résister et pour triompher.

Cet ordre d'idée admis, la monarchie doit accepter, sans hésitation, le principe de l'indépendance de l'Eglise, non pas comme l'entend la révolution : l'*Eglise libre dans l'Etat libre*, mais comme la foi, la raison et le bon sens

nous l'enseignent. Pour cela, il est nécessaire que cette indépendance soit entourée des plus sérieuses garanties.

Jusqu'à ce jour, l'individualisme et le principe de l'association mal compris, encore plus mal appliqués, n'ont produit le plus souvent que de cruels mécomptes et un funeste antagonisme entre citoyens. Nous les plaçons sous la sauvegarde de la constitution comme devant réaliser les espérances des classes ouvrières, mais en donnant à l'un la mesure, à l'autre, outre la mesure, l'initiative privée formée par les libres rapprochements et les intérêts communs.

Enfin la constitution monarchique consacre la liberté politique des citoyens, la liberté de l'enseignement, la tolérance entière des cultes reconnus, l'inamovibilité de la magistrature et la responsabilité des fonctionnaires pour abus de pouvoir, ainsi que la responsabilité des parties adverses pour abus de puissance.

Tel est, en substance, le programme de la monarchie qu'on peut définir : grand pouvoir, grandes libertés, qui est comme le couronne-

ment de l'édifice national que nous appelons de nos vœux.

En politique, comme dans l'ordre social, ce programme réalisera sans trouble les promesses fastueuses et mensongères de la révolution.

Le prince à qui Dieu confiera cette haute mission renouvellera la France de fond en comble et assurera la paix européenne pour une longue suite d'années.

Eh! de grâce, qu'on cesse d'outrager le sens commun en venant nous parler encore de dîmes et de corvées, de caste prépondérante, d'influence cléricale et de roi d'un parti. Les dîmes et la taille fleurissent plus que jamais aujourd'hui, et le pauvre contribuable les connaît sous les noms d'impôts et de budgets.

La noblesse comme caste n'existe pas, nous l'avons démontré. En dehors de quelques familles qui appartiennent à l'aristocratie et dont l'existence semble s'être confondue avec cette société cosmopolite qui recherche avant tout le bruit, les plaisirs de tous les genres et même le scandale, qui va se recruter jusque dans les milieux inavouables, on ne peut refuser à la

noblesse l'estime qu'elle mérite par sa tenue et son patriotisme (1). La seule chose qui doive inquiéter l'ombrageuse égalité, ce n'est pas non plus, pour nous servir de l'expression de l'école, la prétendue féodalité des grandes compagnies industrielles qu'il est facile de contenir.

Le péril, le péril social se trouve dans cette classe de gens, étrangers pour la plupart à la France, qui se sont introduits dans la bourse de Paris où ils trônent et que la partie honnête de la finance est forcée de subir.

Là, grâce à un agiotage effréné et sans pudeur, *ces féodaux* exploitent, tripotent, toujours à nos dépens, les richesses du pays. Ils gagnent, perdent, regagnent souvent du jour au lende-

(1) Aux 2 à 300 familles de l'aristocratie sous l'ancien régime qui ont tant contribué à soulever le peuple de Paris contre la religion, la royauté et la noblesse, a succédé, dans ce même Paris, une classe d'aventuriers et d'aventurières, s'affublant des noms les plus recommandables et cherchant à imiter, moins la grâce, l'esprit et la distinction qu'ils n'atteindront jamais, les excès de cette aristocratie et la dépassant même. La première a attiré sur la France des malheurs inouïs, la seconde, aussi fausse que licencieuse, appelle de nouveau le monstre populaire à l'assaut du pays tout entier.

main, des fortunes dont le chiffre déconcerte l'imagination.

Les loups-cerviers de la bourse, comme les appelait, dans ses colères, le président Dupin, sont bien distancés.

Cette *féodalité* compte avec les gouvernements qui sollicitent ses bonnes grâces, et elle voit à ses pieds les multitudes de toutes conditions.

Le paganisme ancien avait l'esclavage, fruit de la barbarie et de la victoire ; le paganisme moderne a le servilisme égalitaire, fruit des doctrines de la révolution et de l'absence des mœurs dans les familles et la société.

Sans boussole et poussée aux abîmes par les vents furieux de la révolution, la France s'y précipite tête baissée. L'y laisserons-nous tomber ? Dans une situation si poignante n'imiterons-nous pas nos ancêtres ?

En 1594, la France, ravagée par la guerre civile et l'étranger, allait succomber, quand nos pères, se ravisant, proclamèrent d'une voix presque unanime l'homme qui, sous le nom de

Henri IV, fut, sans contredit, un des rois les plus accomplis que nation ait jamais rêvé.

Il n'est plus possible de se le dissimuler : la reconstruction du pays ne peut se faire que par un retour sans réserve aux vrais principes de 89. On s'effraye des difficultés à vaincre : on ne remonte pas, répète-t-on sans cesse, le cours des âges, pas plus que le fleuve ne remonte à sa source, et cela dit, on se croit dispensé de tout effort et on prend le parti du laisser faire. Il est vrai, le fleuve, objet purement matériel, suit la loi de la matière, mais l'homme, ce roseau pensant, a le devoir et la puissance de remonter le courant de ses erreurs.

La pensée de la France, habituée dans les bas lieux ne comprend plus les choses d'en haut, et dans son fol orgueil elle a cru donner le change, même à Dieu, en proclamant le dogme de la raison pure. C'est l'insensé Ajax défiant Jupiter. Aussi avons-nous perdu l'idée de la distinction de notre origine, et il semble que nous n'attendions notre salut que de quelque combinaison économique ou scientifique.

Un peuple, qui veut vivre libre et honoré, doit croire, parce que s'il s'obstine à ne pas croire il est condamné à servir. C'est la loi morale de l'humanité qui n'est jamais transgressée en vain. N'espérez pas, apôtres de la révolution,échapper à cette conséquence fatale, en l'effaçant de nos codes et de notre enseignement national.

La reconstruction de la France ne peut réussir que par l'intervention du pontife et d'un chef choisi, monarque ou soldat, dont les deux autorités distinctes mais unies sont seules capables de relever et de donner satisfaction aux besoins et aux vœux d'une société épuisée et mourante.

Quoiqu'il en soit,tout annonce que nous touchons aux solutions les plus décisives. Les symptômes éclatent de toute part qui ne nous permettent aucune illusion sur les projets de nos ennemis. *Delenda Gallia* ! tel est le cri poussé par des millions d'hommes armés.

La révolution, qui a tant servi la politique et les armes de nos ennemis, semble vouloir leur préparer un dernier triomphe. Comme le vam-

pire de la fable qui aimait à se repaître du sang et des larmes de l'humanité, elle nous mène à la guerre d'extermination que ses doctrines ont préparée. Les avertissements ne nous ont pas manqué et pour notre part nous avons cru de notre devoir de faire entendre au commencement de notre livre le cri d'alarme que nous répétons en terminant : *novissima verba*, avec une anxiété qui va grandissant (1).

Le dementat du XVIII[e] siècle, amené par les forfaits d'un gouvernement et d'une société sans mœurs, qui a fait couler tant de torrents de sang et de larmes, plane-t-il de nouveau sur nous ? Nous possédons, dit-on, le premier armement du monde, avec des frontières à l'abri de toute surprise et de nombreuses armées, toujours vaillantes et bien disposées ;

(1) Ce tableau est-il trop chargé? Dans ce moment d'émotion et de fièvre, où l'imagination des masses populaires, la plupart endoctrinées, sera portée au dernier degré d'exaltation, qui empêchera les *purs* de nos assemblées unis à la révolution qui trône à l'Hôtel-de-Ville de Paris depuis un siècle, de revendiquer ou de s'emparer, *au nom de la patrie en danger et trahie*, du gouvernement et de la direction du pays ? Qui maintiendra cette population cosmopolite, sans principes, sans mœurs et affamée de haine et de jouissances matérielles ?

mais pour cet ensemble si rassurant avons-nous les vertus et les qualités nécessaires pour le compléter et en faire un tout homogène et invincible ; devons-nous compter sur le respect dû au commandement et aux chefs, sur la discipline et au besoin sur un patriotisme porté jusqu'à l'héroïsme.

A cette question brûlante il nous vient au cœur comme un frisson de doute qui s'échappe et déborde de notre poitrine. Comment espérer de rencontrer dans notre société, dans nos gouvernants, ces déshérités des hautes pensées, des caractères, un seul homme assez fort pour rassembler, coordonner, rendre l'antique confiance à ces masses profondes, trop imbues des doctrines dissolvantes de la révolution ? Ce sera un jour d'angoisses, n'en déplaise à ce monde léger et sceptique, le jour où, tout-à-coup, un décret appellera, au bruit du tocsin, la nation tout entière pour la jeter sur nos frontières.

Ah ! que de cœurs regretteront alors l'absence de nos traditions, l'ancienne éducation forte et virile et cette foi qui, en tant de circonstances glorieuses, nous ont fait transporter les

montagnes à travers le monde. Catholiques, chrétiens de tous les partis, républicains, debout : aujourd'hui encore plus qu'autrefois notre patrie est en danger ; mais les mêmes espérances dans nos destinées nous soutiennent. A la révolution et à ses dogmes insensés opposons l'évangile et les droits de Dieu, la vérité à l'erreur, et nous reverrons ces jours particuliers à notre histoire où quand tout semblait perdu tout fut sauvé.

Dans notre projet de division provinciale, nous conservons la division actuelle, en cherchant à restituer à la province son caractère primitif que la création des gouvernements militaires avaient altéré. Les provinces étaient d'anciennes existences féodales qui possédaient leur histoire, leurs coutumes, tandis que les gouvernements militaires n'étaient que de simples divisions géographiques qu'on appelait assez improprement du nom de provinces.

Nous avons dû pour simplifier cette classification, fondre dans de grands états des pays de peu d'étendue qui, tout en ayant leur autonomie, se voyaient dans la pratique absorbés par

les provinces. Le Hainaut, par exemple, fait partie de la Flandre ; la Bresse, du Lyonnais ; de même nous avons cru devoir réduire certaines provinces trop considérables, comme la Guienne et le Languedoc. Ce système de division territoriale est général en Europe et les gouvernements sont trop sages pour y toucher et encore moins les supprimer.

Enfin nous désirons trop vivement le bonheur de notre pays pour que nous ne cherchions pas à attirer la pensée de nos gouvernants quels qu'ils soient, sur la nécessité de s'associer dans la direction de nos diverses administrations, des hommes de choix, en mesure de faire revivre, parmi nos populations, à l'endroit de l'autorité, le respect et la confiance qui en sont bannis.

La bureaucratie fonctionne partout trop bien pour qu'il soit nécessaire de mettre à sa tête des hommes d'aptitudes spéciales. C'est l'homme de caractère, de bonne éducation et instruit qui doit être préféré à tous les autres. La prospérité et la grandeur de l'Angleterre doivent être attribuées en partie au choix que

la royauté, d'accord avec l'opinion, a fait du haut personnel placé à la tête du gouvernement.

Les hommes d'affaires, dans ce pays pratique, par suite de leur spécialité et de leur instruction, n'arrivent qu'exceptionnellement à ces hautes fonctions qui demandent des connaissances, un caractère et une éducation qui ne se rencontrent que rarement dans les hommes de spécialité. La France succombe sous une surabondance d'hommes d'affaires et par l'absence inquiétante d'hommes de caractère et de devoir.

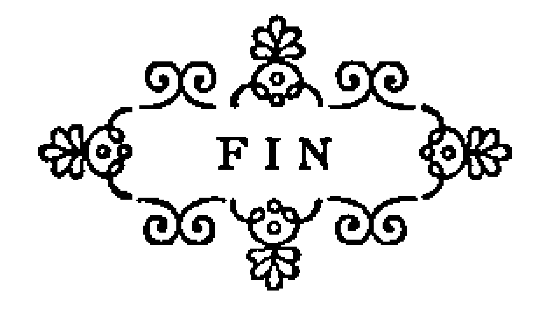




TABLE DES MATIÈRES



Marseille. — Imprimerie Marseillaise, rue Sainte, 39.

TABLE DES MATIERES